



HAL
open science

Le “ vin du Triumvir ” à Lyon : témoignages archéologiques et littéraires d’une production de vin sur le territoire colonial de Lugdunum

Matthieu Poux, Thibaut Debize, Benjamin Clément, Amaury Collet, Amaury Gilles, Lucas Guillaud, Catherine Latour-Argant, François Prioux, Aurélie Tripier, Charlotte Carrato

► To cite this version:

Matthieu Poux, Thibaut Debize, Benjamin Clément, Amaury Collet, Amaury Gilles, et al.. Le “ vin du Triumvir ” à Lyon : témoignages archéologiques et littéraires d’une production de vin sur le territoire colonial de Lugdunum. *Gallia - Archéologie de la France antique*, 2011, La vigne et le vin dans les Trois Gaules, 68 (1), pp.13-91. halshs-00843221

HAL Id: halshs-00843221

<https://shs.hal.science/halshs-00843221v1>

Submitted on 5 Jan 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

LE « VIN DU TRIUMVIR » À LYON

Témoignages archéologiques et littéraires d'une production de vin sur le territoire colonial de Lugdunum

Matthieu POUX

avec la collaboration de Thibaut DEBIZE, Benjamin CLÉMENT, Amaury COLLET, Amaury GILLES, Lucas GUILLAUD, Catherine LATOUR-ARGANT, François PRIOUX, Aurélie TRIPIER et Charlotte CARRATO

Mots-clés. *Lyon, Lugdunum, Gaule Lyonnaise, République, Haut-Empire, viticulture, fosses et tranchées de plantation, pollens et pépins de raisin, installations vinicoles, pressoirs, fouloirs, chais, tonneaux, amphores, colonisation, commerce.*

Résumé. *L'état des sources archéologiques et littéraires relatives à une production de vin sur le territoire de Lugdunum a longtemps pâti du retard des recherches consacrées aux campagnes de l'arrière-pays lyonnais. La fouille en cours d'une grande villa palatiale située sur ce territoire vient combler cette lacune. Elle a mis au jour les traces d'un vignoble, d'installations de foulage et de pressurage utilisés sur plus de trois siècles, entre le milieu du I^{er} s. av. J.-C. et la fin du III^e s. apr. J.-C. Cette exploitation se distingue par sa mise en place précoce, contemporaine de la fondation coloniale à la fin de la République, qui désigne la région comme une tête de pont de l'introduction des techniques de viti- et viticulture en Gaule tempérée. Elle atteint, dans sa phase la plus évoluée, un volume de production adapté à une commercialisation à grande échelle et un statut comparable à celui des grands domaines de Narbonnaise. Ces découvertes ouvrent de nouvelles perspectives de recherche et permettent de réexaminer sous un nouveau jour certaines mentions textuelles, les vestiges de cuves ou les restes palyno- et carpologiques attestés en contexte de villae, ou encore, le dossier des amphores lyonnaises, associées jusqu'à présent à la redistribution du vin importé en vrac.*

Key-words. *Lyon, Lugdunum, Lugdunensis, Republic, Early Empire, viticulture, pits and plantation pits, pips, wine producing structures, wine press, treading-floor, chais, barrels, amphorae, colonization, trade.*

Abstract. *Archaeological evidence and literary sources regarding wine production in Lugdunum territory were for a long time deficient due to the few researches devoted to its hinterland. The ongoing excavation of a vast estate situated in this territory fills the gap: traces of a vineyard, treading-floor and press installations in use for more than three centuries, between the mid-1st century BC to the end of the 3rd century AD, have been uncovered. The early date of this establishment, contemporaneous with the colonial foundation towards the end of the Republic, must be pointed out; this region can be considered as the bridgehead to the introduction of viticulture techniques in non Mediterranean Gaul. During the more advanced stage, the exploitation reaches a volume of production which fits to a large scale marketing and a status which can be compared to the great estates in Narbonensis. These discoveries provide new prospects and allow a reassessment of the reading of some written sources, of vats and palynological and carpological remains identified within villae, and also of the documentation concerning the Lugdunum amphorae, linked before to a redistribution of bulk imported wine.*

Translation: Isabelle FAUDET

Les développements récents de l'archéologie rurale dans les provinces de Narbonnaise, d'Aquitaine et de Belgique ont considérablement enrichi notre connaissance de la production du vin en Gaule romaine et ont donné lieu à des dossiers de synthèse qui font aujourd'hui référence (Brun, Laubenheimer dir., 2001 ; Brun, 2005). Par contraste, la Gaule Lyonnaise s'est longtemps distinguée par l'absence du moindre vestige susceptible de soutenir la comparaison avec la plus modeste des installations vinicoles attestées dans ces mêmes régions.

Ce constat s'applique en premier lieu à sa capitale, la *colonia Lugdunum* fondée par Plancus et Lépide en 43 av. J.-C. Alors que son rôle central et précoce dans le commerce et la redistribution du vin est régulièrement évoqué, au fil des découvertes d'amphores, de tonneaux et d'épaves, la possibilité d'une production viti- et vinicole sur son territoire n'est jamais abordée.

Cette lacune reflète en premier lieu le « tropisme urbain » d'une archéologie lyonnaise qui s'est largement focalisée sur les découvertes effectuées dans le périmètre de l'agglomération antique et moderne. Si son centre fait depuis longtemps l'objet de recherches intensives, qui ont permis de remonter aux origines de la fondation coloniale, son territoire rural demeure peu exploré²². Comparativement à d'autres régions, les travaux consacrés à l'occupation des campagnes sont encore rares. Les rares synthèses consacrées au sujet souffrent d'un déficit de documentation, qui n'a été que partiellement comblé par les travaux d'archéologie préventive menés en marge de l'agglomération.

UN TERRITOIRE À GÉOMÉTRIE VARIABLE

L'espace géographique considéré pose des problèmes de délimitation et de statut qu'il n'est pas question de résoudre ici. L'existence et l'emprise du territoire colonial de *Lugdunum* ont ainsi suscité maintes conjectures, exposées et discutées dans un article très complet de J.-C. Béal consacré aux limites de la cité ségusiave (Béal, 2007).

O. Hirschfeld et A. Pelletier ont contesté jusqu'à l'existence même de ce territoire, arguant de l'absence, dans les campagnes lyonnaises, d'inscriptions funéraires susceptibles d'en délimiter les contours. Hormis le fait que la même situation caractérise d'autres colonies assurément dotées d'une *pertica* comme Narbonne (Béal, 2007, p. 13

n. 37), une inscription de Corbas datée du Haut-Empire démontre précisément le contraire : dédiée à Valerius Julianus, décurion de la colonie de *Lugdunum* (*CIL*, XIII, 1923 ; Allmer, Dissard, 1889, vol. 2, p. 352), elle souligne l'extension de ce territoire sur plusieurs dizaines de kilomètres à l'est du Rhône, corroborant un témoignage de Strabon qui évoque la « région qui s'étend autour de *Lugdunum* et voisine les peuples sis entre la Loire et le Sequanais, au-delà du Rhône et de l'Arar. » (Strabon, *Géographie*, V, 3, 4). Il n'y a pas lieu de soupçonner, en suivant Allmer, que l'inscription de Corbas ait été déplacée depuis la Guillotière²³, qui a livré l'épithaphe dédiée à un autre décurion et *duumvir* de la colonie, Q. Acceptius Firminus (*CIL*, XIII, 1910). L'existence des deux documents confirme l'appartenance de la rive gauche du Rhône au territoire colonial jusqu'au III^e s. apr. J.-C., si l'on se fie à la datation proposée pour l'inscription du mausolée des Acceptii (voir en dernier lieu Blaizot dir., 2010, p. 131-133).

D'autres inscriptions découvertes à l'ouest de Lyon se distinguent par la mention de gentilices rares à consonance italique qui témoignent de leur origine coloniale (épithaphe de Velleius Auctus à Brignais, *CIL*, XIII, 2301, *titulus pictus* inédit, découvert en 2010 à Saint-Laurent-d'Agny). La *deductio* d'une colonie de droit romain, telle qu'elle est relatée pour *Lugdunum* par Cicéron et Dion Cassius, implique obligatoirement assignation de terre à des vétérans. La colonie s'est longtemps prévalu de cette origine militaire, comme le rappelle, chez Tacite (*Histoires*, I, 65), le titre de *pars exercitus* opposé par les Lyonnais aux Viennois devant l'armée de Vitellius (Rambaud, 1964 ; Desbat, 2005).

L'étendue de ce territoire a donné lieu à diverses hypothèses, tributaires du problème de délimitation du territoire ségusiave avant la conquête, circonscrit à l'ouest et au sud par une série de toponymes dérivés de la racine *equo/icoranda*. Les plus minimalistes ne lui concèdent qu'une superficie restreinte de quelques milliers d'hectares confinés sur la rive gauche du Rhône, dans le quartier de la Guillotière et des Brotteaux. D'autres accordent à ce territoire une emprise beaucoup plus vaste : délimité à l'ouest par les Monts du Lyonnais, il s'étendrait sur plusieurs dizaines de

22. La comparaison des deux tomes de la *Carte archéologique* récemment consacrés au département du Rhône est symptomatique de ce déséquilibre quantitatif et qualitatif (Faure-Brac, 2006 *versus* Le Mer, Chomer, 2007).

23. L'hypothèse d'un transport à longue distance du sarcophage porteur de l'inscription, qui a connu un emploi comme cuve, s'appuie uniquement sur la conviction que le second site n'appartient pas au territoire colonial. Le quartier de la Guillotière et la commune de Corbas sont distants de plus de 15 km et aucune voie navigable ne les relie directement à l'exception du Rhône, qui passe à 5 km de la seconde. Premier auteur à en faire mention un demi-siècle plus tôt, A. de Boissieu affirme au contraire « qu'elle a été trouvée non loin de là » (Boissieu, 1846-1854).

kilomètres au nord, jusqu'à la vallée de l'Azergues, voire plus au nord dans la région de Beaujeu, englobant la plaine du Velin à l'est, jusqu'au plateau de l'île Crémieu et le cours de l'Ozon, au sud. J.-C. Béal lui attribue, à juste titre, une large partie de la plaine de l'Ain sur la rive droite du Rhône, délimitée au nord-est par la borne de Béliigneux et l'on souscrita également à ses conclusions, pour ce qui est des limites septentrionale et occidentale du territoire (Béal, 2007, p. 13-26 pl. 2).

Il n'apparaît pas opportun, en revanche, de retrancher à la *pertica* de *Lugdunum* les terres qui s'étendent de l'autre côté du fleuve, d'en exclure l'est lyonnais et la région du Velin pour les attribuer à la cité de Vienne (*ibid.*, p. 15-17). L'argumentaire fondé sur la lecture des bornes miliaires de Solaize et de Saint-Jean, déplacées de leur lieu d'origine et postérieures de plusieurs siècles à la fondation de la colonie, se heurte pour le Haut-Empire aux inscriptions mentionnées plus haut. Que cette portion du territoire ait été amputée tardivement, dans un contexte de réorganisation des provinces sous la Tétrarchie et de perte d'influence de *Lugdunum* au profit de Vienne, ne serait guère surprenant ; mais cette situation ne saurait être transposée aux périodes plus anciennes, dans un contexte de rivalité entre les deux colonies qui exclut l'hypothèse d'une étroite cohabitation des deux entités aux abords de Lyon. La formule employée par Pomponius Mela à propos du Rhône, qui « pénètre en Narbonnaise » après avoir obliqué en direction du sud, ne doit pas forcément être prise à la lettre (Pomponius Mela, *Chorographie*, II, 5, 79). Elle décrit une situation antérieure à la fondation de la colonie et ne s'applique qu'à partir de la cité de Vienne, située quelques kilomètres en aval ; faire remonter cette frontière au niveau de Lyon reviendrait à lui imputer également les territoires situés sur la rive droite, dans l'ouest lyonnais, ce que la toponymie et l'épigraphie n'autorisent en aucun cas. En effet, les épitaphes retrouvées dans la vallée du Gier comportent des formulaires identiques à ceux en usage à Lyon (*CIL*, XII, 1941) ; tout comme la plupart des inscriptions retrouvées dans le quartier de la Guillotière, sur la rive gauche du Rhône, qui confirment le rattachement de cette région au territoire colonial (Rémy, 2002) ²⁴.

24. Le statut du *pagus* de Condate et du sanctuaire fédéral des Trois Gaules, localisé sur les pentes de la Croix-Rousse et considéré comme un territoire indépendant de la colonie de Lyon, relève d'un autre débat sans rapport avec notre problématique, même si F. Bérard concède que « ce postulat très ancien de l'épigraphie lyonnaise mériterait peut-être d'être reconsidéré aujourd'hui. » (Bérard, 1999, p. 103 n. 23).

Sans prétendre trancher définitivement sur ce dernier point, on retiendra pour champ d'analyse l'hypothèse haute d'un vaste *ager* lyonnais compris, d'est en ouest, entre les Monts du Lyonnais et les abords de l'île Crémieu à hauteur de la Bourbre, du nord au sud, entre les contreforts du Beaujolais dans la région d'Anse/*Ludna* et la limite méridionale formée par les vallées de l'Ozon et du Gier (fig. 4). Ce territoire élargi présente une forme à peu près rectangulaire, dont l'orientation semble plus ou moins déterminée par le cours du Rhône. Il englobe, à l'ouest, les quatre aqueducs qui alimentaient la colonie et, à l'est, un réseau de traces parcellaires mises en évidence près de Genas dans la plaine du Velin. Ces vestiges de cadastration orientés 23°30' Est sont interprétés comme la marque d'une *pertica* centuriée, détachée du noyau colonial situé de l'autre côté du Rhône (Chouquer, Favory, 1991). Si l'on retient cette configuration, on remarquera que la voie d'Italie et son prolongement occidental en direction de Roanne/*Rodumna* scindent ce territoire à la manière d'un *decumanus*, dont la voie du Rhin constituerait le *cardo* perpendiculaire.

Ses limites comprennent un semis dispersé de *villae* et de fermes dédiées à la polyculture, théoriquement susceptibles d'avoir produit du vin à un moment ou un autre de leur évolution (fig. 9). Il faut notamment rattacher à ce territoire le site de la *villa* de Goiffieux à Saint-Laurent-d'Agny, dont il sera amplement question plus loin. Malgré sa position à équidistance des colonies de Vienne et de Lyon, cette dernière se situe bien au nord de la vallée du Gier, du toponyme de limite y afférent (Eygarande) et du cippe des Bans (*CIL*, XII, 1941), invoqués dans les sources pour délimiter leurs territoires coloniaux respectifs (Faure-Brac, 2006, p. 239 ; Béal, 2007).

DES TÉMOIGNAGES LITTÉRAIRES INDIRECTS

Les sources littéraires et épigraphiques faisant état d'une production de vin en territoire lyonnais sont rares et peu explicites. Elles sont largement occultées par les témoignages qui valorisent les cépages allobroges et les vins qui en sont dérivés (voir la contribution de G. Lucas, *infra*, p. 229-235). Localisés de manière très large dans « la Viennoise », la « Gaule Viennoise », chez « les Allobroges » ou « les Viennois », dont l'histoire rejoint chez Dion Cassius (*Histoire romaine*, XLVI, 50) celle des premiers colons établis à *Lugdunum*, leur réputation semble rejaillir sur la région tout entière. La position excentrée de la *colonia Vienna* par rapport au territoire de la cité, limitrophe de la colonie de

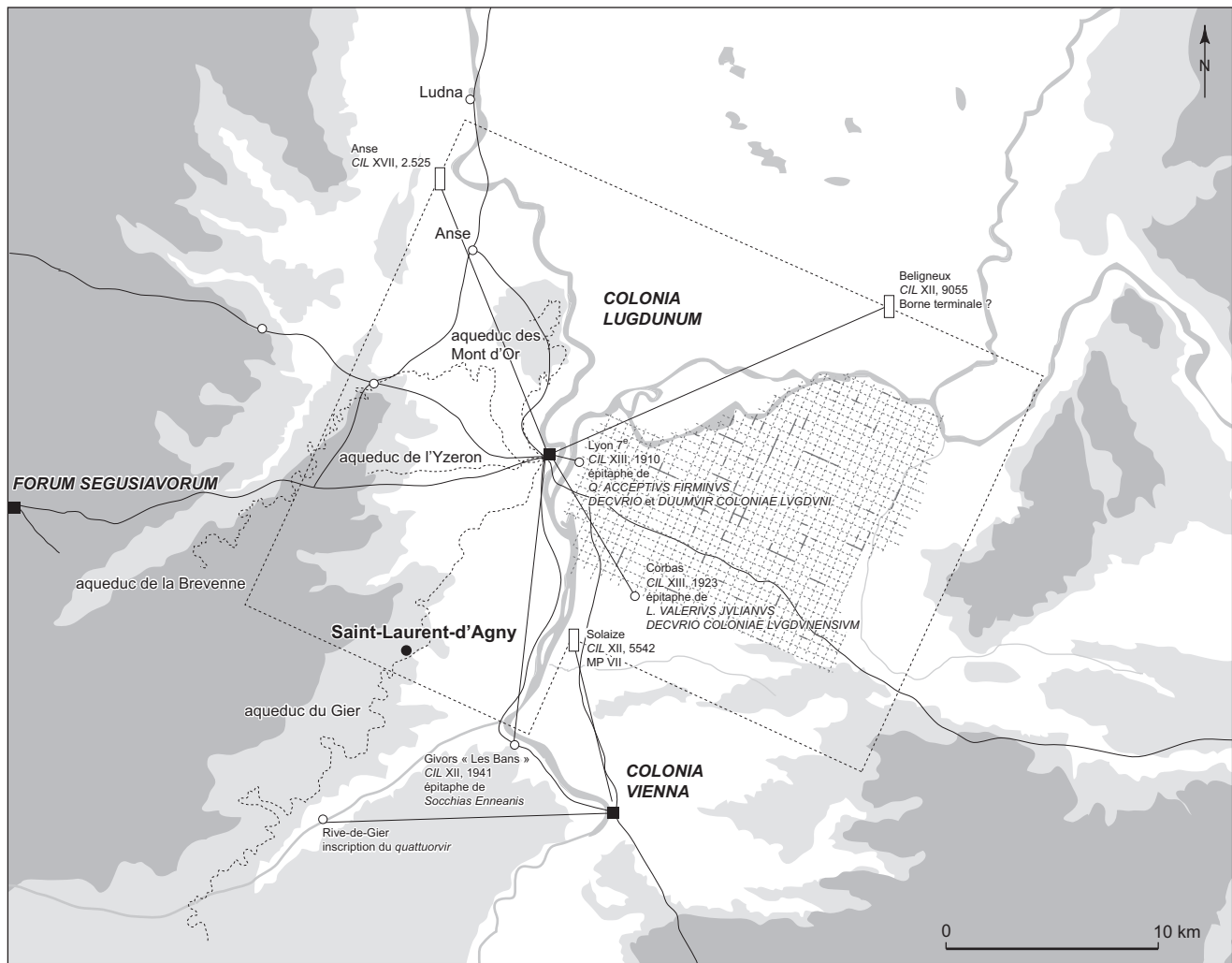


Fig. 4 – Carte de situation et délimitation du territoire colonial de Lugdunum, restitué d'après les toponymes et l'épigraphie (DAO : M. Poux, Université Lyon-II).

Lyon, n'a pu qu'accentuer cette confusion du point de vue de Rome. Il semble logique, au demeurant, que l'un des tout premiers cépages méditerranéens acclimatés par les Viennois dans la moyenne vallée du Rhône ait été adopté en premier recours par leurs voisins Ségusiaves et Lyonnais.

STRABON (*GÉOGRAPHIE*, IV, 1, 2)

Ce processus de transfert est indirectement attesté par un témoignage précoce du géographe Strabon :

Τὸς γὰρ αὐτοὺς ἐκφέρει καρπὸς ἡ Ναρθωνίτις ἅπασα οὐσπερ ἡ Ἰταλία. Προϊόντι δ' ἐπὶ τὰς ἄρκτους καὶ τὸ Κέμμενον ὄρος ἡ μὲν ἐλαίωφυτος καὶ συκοφόρος ἐκλείπει, τᾶλλα δὲ φύεται. Καὶ ἡ ἄμπελος δὲ προϊοῦσιν οὐ ῥαδίως τελεσφορεῖ.

« La Narbonnaise produit partout les mêmes fruits que l'Italie, alors que si on monte vers le nord et vers le mont Cémène, l'olivier et le figuier disparaissent, les autres cultures restant semblables. Et plus au nord encore, la vigne peine à arriver à maturité. »

Le texte distingue une région située aux confins de la Narbonnaise, où les espèces méditerranéennes comme l'olivier et le figuier disparaissent à l'exception de la vigne, qui y parvient encore à maturité à la différence des plants situés plus au nord. Cette région s'étend au-delà de la frontière provinciale fixée au niveau de la colonie de Vienne, fondée une ou deux générations auparavant au milieu des années 40 av. J.-C., qui produit des vins déjà évoqués par ses contemporains. Elle est localisée aux

abords du mont Cemmène, toponyme générique désignant le Massif central et, plus précisément, l'une de ses avancées dans la vallée du Rhône. Comme il ne peut s'agir du mont Lozère, situé au sud de Vienne, la tradition privilégie son identification au mont Pilat, qui borde le Lyonnais au sud. Un extrait préalable de la *Géographie* (IV, 1, 1) corrobore cette lecture : « Quant au mont Cemmène, il s'avance perpendiculairement aux Pyrénées, à travers les plaines de la Gaule, et vient s'arrêter juste au centre du pays, c'est-à-dire dans les environs de *Lugdunum*. » Le territoire qui s'étend entre le Pilat et Vienne n'offrait pas suffisamment d'espace pour abriter les deux zones de culture opposées par Strabon – dans lesquelles la vigne parvient aisément à maturité ou, au contraire, avec difficulté. Par conséquent, sa description ne peut guère désigner que la vallée du Rhône et les terres qui la bordent au niveau de Lyon : à savoir le Plateau lyonnais, délimité par les Monts du Lyonnais à l'ouest, la plaine du Velin à l'est, qui correspondent très précisément au territoire colonial de *Lugdunum* tel que défini *supra*.

La localisation des vignobles mentionnés par Strabon est d'autant plus cruciale que son témoignage est rédigé à l'époque d'Auguste, dans un contexte de colonisation intensive de la vallée rhodanienne qui inscrit la colonie de Lyon aux avant-postes du processus d'implantation et d'acclimatation de la vigne au nord de la Narbonnaise.

SIDOINE APOLLINAIRE (*CARMINA*, XVII, 15-19)

Le témoignage le plus explicite d'une production de vin en territoire lyonnais réside dans un passage, beaucoup plus tardif de Sidoine Apollinaire, daté du V^e s. apr. J.-C. Il est donné au détour d'une lettre par laquelle l'évêque de Clermont convie le sénateur Ommatius en s'excusant par avance pour la modestie de sa table, en des termes imaginés qu'il est utile de reproduire *in extenso* :

Non panes Libyca solitos flavescere Syrte accipiet Galli rustica mensa tui. Vina mihi non sunt Gazetica, Chia, Falerna, quaeque Sareptano palmite missa bibas. Pocula non hic sunt illustria nomine pagi, quod posuit nostris ipse triumvir agris.

« La table frugale de ton Gaulois ne t'offrira pas un pain fait avec les épis dorés des Syrtes de la Libye ; tu ne boiras ni du vin de Gaza, de Chio, de Falerne, ni de celui de Sarepta. Je n'ai pas non plus de ce vin fameux par le nom du canton qu'un triumvir fonda dans nos campagnes. »

Les grands crus d'Italie, de Grèce et de Palestine mentionnés par l'auteur sont suffisamment réputés pour ne soulever aucun problème de localisation. Plus énigmatique,

en revanche, est l'allusion à ce cru originaire d'un « canton fondé par un triumvir » en un lieu non précisé, que l'expression *nostris agris* permet néanmoins de déduire. En effet, l'ethnique « Gaulois » employé par Sidoine pour qualifier ses habitudes alimentaires et justifier leur rusticité, vise implicitement à distinguer ses origines de celles de son hôte, l'Arverne Ommatius.

La patrie dont il vante la sobriété des mœurs correspond au Lyonnais dont il est originaire et qui appartient à l'ancienne Gaule Celtique par opposition à l'Auvergne, rattachée à l'Aquitaine. Cette lecture, argumentée dès 1632 par J. Sirmond, peut s'appuyer sur d'autres passages moins équivoques, où la formule possessive est utilisée par Sidoine pour désigner ce même territoire : notamment dans *Carmina*, VIII, à propos « du ciel nébuleux de mes Lyonnais », dans *Carmina*, V, à propos de *Lugdunum* (« Notre ville n'a plus ni bœufs, ni moissons, ni colons, ni citoyens. ») ou encore, dans *Carmina*, XIII à la troisième personne (« Ton humble sujet [...] te supplie de lui rendre sa patrie aussi bien que l'existence, et de relever *Lugdunum* de ses ruines »).

La mention d'un *triumvir* fondateur du *pagus* ou de son appellation vient trancher définitivement entre ces deux aires géographiques : l'expression, dont Sidoine n'ignorait pas la portée historique, ne peut guère s'appliquer qu'aux colonies tardo-républicaines de la vallée du Rhône fondées dans le contexte des guerres civiles, la fondation d'*Augustonemetum* et des autres agglomérations de la cité arverne n'intervenant pas avant Auguste. La référence à la *colonia Lugdunum*, fondée lors du second triumvirat, est imposée par la lecture développée au chapitre précédent. Il est difficile d'établir si elle désigne, de façon générique, le territoire de la colonie, le *pagus Lugdunensis* dans son ensemble, qui englobait au haut Moyen Âge tout ou partie du territoire rural de la colonie, ou un autre terroir situé dans l'orbite immédiate de Lyon. Si l'on retient la seconde hypothèse, elle a également valeur d'indice chronologique puisque le titre de *triumvir* peut s'appliquer à différents personnages : le premier qui vient à l'esprit est M. Aemilius Lepidus, cofondateur de la colonie avec L. Munatius Plancus ; parmi les deux autres membres du triumvirat de 43, Marc Antoine a exercé la charge de gouverneur des Gaules en 43, tandis qu'Octave a établi ses quartiers à *Lugdunum* en qualité d'empereur Auguste, en 16 et en 13 av. J.-C. L'identification du *triumvir* à Lépide, désigné sous ce titre des siècles après sa mort, est la plus vraisemblable. Quoi qu'il en soit, la naissance de ce terroir se situe dans une étroite fourchette comprise entre les années 40 et 20 av. J.-C.

Le problème demeure de savoir si cette précision chronologique s'applique au vignoble en soi, ou uniquement au territoire sur lequel il est implanté, qui a pu être créé à une date antérieure, ou encore à sa seule appellation, selon une autre lecture qui peut-être faite du texte ²⁵. Il ne se pose pas pour Camille Jullian, qui estime que ces deux vers font allusion à un cru lyonnais et que le *triumvir* désigné ne peut correspondre qu'à Antoine (Jullian, 1920-1926, vol. IV, p. 52 n. 7 et vol. VIII, p. 369 n. 8).

Quelle que soit la lecture privilégiée, le vin dont Sidoine Apollinaire déplore l'absence s'inscrit dans un terroir localisé à Lyon ou dans ses environs immédiats, baptisé par l'un ou l'autre des triumvirs impliqués dans les événements des guerres civiles. Sa réputation est suffisamment solide pour avoir survécu dans les mémoires, cinq siècles après sa création. Alors même que le territoire colonial de *Lugdunum* disparaît au profit du royaume burgonde, il est encore digne de rivaliser avec les plus grands crus de l'Antiquité comme les vins de Falerne ou de Chios.

INSCRIPTION FUNÉRAIRE DE M. RUFIVS CATULLVS (CIL, XIII, 2494 ; ILAIN, 46)

L'existence d'un vignoble local est indirectement corroborée, en marge du territoire de *Lugdunum*, par une inscription funéraire découverte au bord du Rhône, sur l'actuelle commune de Murs-et-Gélignieux (Ain). À l'origine, elle était encastrée dans la façade d'un mausolée en grand appareil, dont elle décrit les aménagements annexes :

*Memoriae aeternae. M. Rufius Catullus curator n(autarum) Rhod(anicorum) uiuus sibi et R[uf(io)] Rufiano f(ilio) Ruf(iae) Pupae f(iliae) et Rufiae Saciratae fil(iae) defunctae annor(um) XXII aedic(u)lam cum uinea et muris ad opus consummandum et tutelam eius et ad cenam omnibus Tricontis ponendam * II in perpet(uum) sicut petrudecameto consumatur. Hoc opus sub ascia est. Haec o(pera) siue l(ocus) h(eredem) n(on) s(equetur).*

« À la mémoire éternelle. M. Rufius Catullus, curateur des nautes du Rhône, (a élevé) de son vivant, pour lui-même, son fils Rufius Rufianus, sa fille Rufia Pupa et sa fille défunte Rufia Sacirata, morte à l'âge de 22 ans, cet édifice avec la vigne et son enclos, pour l'achèvement de cet ouvrage et pour sa sauvegarde (ou son entretien, ou sa couverture) et pour l'organisation d'un repas à perpétuité au prix de

25. Le problème grammatical posé par l'usage d'une conjonction de coordination neutre (*quod*) appliquée à un nom masculin est discuté par Anderson, qui soupçonne une erreur de graphie causée par la proximité du terme *nomen* (Anderson, 1934). Il est probable, dans cette hypothèse, que le verbe *posuit* s'applique à l'agglomération ou du canton désigné, plutôt qu'à son nom.

2 deniers pour tous les *Triconti* qui sera consommé à chaque 14^e (jour). Cet ouvrage est placé sous l'ascia. Cet ouvrage ou (ni) cet enclos ne passera pas à l'héritier. »

Le mausolée et son inscription sont datés d'après les termes de l'épithaphe (*memoriae aeternae*) au plus tôt du III^e s. apr. J.-C. Bien que situés au-delà de la limite orientale du territoire colonial assignée par la borne de Beligneux, ils sont dédiés à un personnage important dont le domaine d'activité s'étendait, selon J.-C. Béal, sur cette portion du Rhône et vraisemblablement en aval, à l'échelle de la moitié orientale du territoire de Lyon qui s'étend de part et d'autre du fleuve (Béal, 2006-2007) (fig. 4). Sa fonction d'administrateur et membre du groupe professionnel des nautes du Rhône induit un lien étroit avec la colonie de *Lugdunum*, siège de la corporation, plutôt qu'avec la cité de Vienne.

La désignation d'une vigne rattachée au tombeau peut paraître anecdotique, puisqu'elle s'intègre dans l'ornementation classique des *monumenta* de Gaule romaine. On pourrait également supposer, sur la base d'une autre inscription de Briord mentionnant une vigne dans le cadre de la fête des *Parentalia* (CIL, XIII, 2465), qu'elle a servi à produire un vin consommé lors du banquet funèbre. En l'occurrence, le vignoble clos qui entoure le mausolée semble plus important, puisqu'il constitue une source de revenus pour payer à la fois l'achèvement des travaux et le repas périodique. Il revêt dans les deux cas une valeur emblématique, au même titre que le matériau du mausolée, de la profession exercée de son vivant par Rufius Catullus : le transport à moyenne et longue distance du vin et de la pierre de carrière produits sur place, dans le domaine au sein duquel se dressait le monument ²⁶.

CARTULAIRES DE SAVIGNY ET D'AINAY

Une dernière source d'information réside dans les chartes consignées par les cartulaires de l'abbaye de Savigny et d'Ainay entre le IX^e s. et le XI^e s. Ces actes de propriété, de donation et d'héritage mentionnent de nombreux vignobles rattachés à des *villae* dont l'existence à l'époque antique est établie dans un certain nombre de cas (Bernard, 1853 ; Vachez, 1868). Ces dernières conservent, entre autres équipements caractéristiques du *fundus* romain (*hortus, vircarius, campus, silva, curtulum, via...*), des *vineae* dont l'implantation

26. Selon une analyse récente du monument proposée par J.-C. Béal, qui se conclut par ces termes : « À Gélignieux [...] existe une production locale pondéreuse, le vin ici, la pierre là, qui joue un rôle important dans le développement d'une activité de transporteur, et dans la réussite économique d'un personnage (*i.e.* Rufius Catullus) » (Béal, 2006-2007).

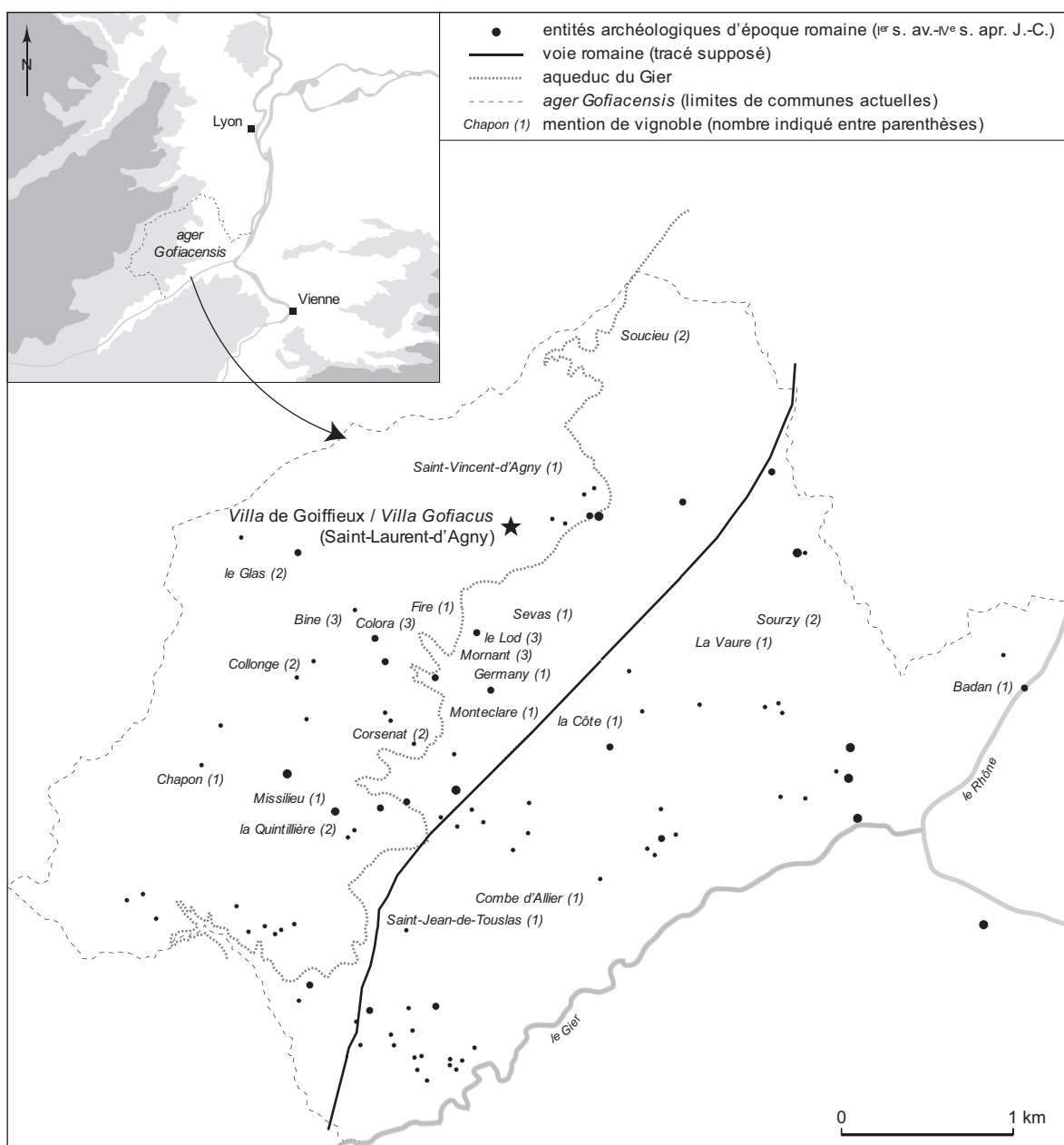


Fig. 5 – Carte de localisation des entités archéologiques d'époque romaine recensées en prospection sur le territoire supposé de l'ager Gofiacensis des cartulaires de Savigny et d'Ainay (IX^e-XI^e s.), en limite sud du Plateau lyonnais. En italique : vignobles médiévaux énumérés par les cartulaires (vineae, lieu-dit actuel en italique et nombre de mention entre parenthèses) (DAO : P. Bernard et M. Poux, Université Lyon-II).

peut difficilement être imputée à l'occupation du territoire par les Burgondes ou les Francs entre le V^e s. et le VII^e s. Elles sont particulièrement fréquentes dans le canton de Mornant (Cartulaire de Savigny, n^{os} 339-361), qui marque le centre d'un vaste territoire rural couvrant un bon quart sud-ouest du territoire colonial, l'ager Gofiacensis. Son

chef-lieu est identifié à la *villa Gofiacus* localisée au lieu-dit Goiffy ou Goiffieux à Saint-Laurent-d'Agny, dont il sera question plus loin (fig. 5 et tabl. V).

Le nombre et l'étendue apparente des vignobles mentionnés dans les premières chartes du IX^e s. relèvent d'une situation spécifique aux territoires qui s'étendent entre

Rhône et Loire, en regard de celle observée dans d'autres régions traitées dans ce dossier, où de telles mentions sont beaucoup plus rares. Ils illustrent le souci de mise en valeur d'un terroir, de cépages et de savoir-faire vraisemblablement hérités de la période antique, même si certaines structures monastiques, au premier rang desquelles l'abbaye de Savigny, ont pu jouer un rôle non négligeable dans leur transmission et leur développement. De cet héritage témoigne, indirectement, la cartographie des vignobles dressée sur la base des cartulaires et terriers établis entre le IX^e s. et le XIV^e s. Dans l'ouest lyonnais, ils se concentrent principalement autour des grandes *villae* d'Anse, de Saint-Laurent-d'Agny ou de Soucieu-en-Jarrest, considérés depuis longtemps (Bernard, 1853 ; Vachez, 1868) comme les noyaux fondateurs de *latifundia* qui semblent avoir donné naissance aux grands *agri* délimités par les cartulaires médiévaux (*ager Gofiacensis, Ansiensis, Jarrensis*).

DES INDICES TÉNUS ET AMBIVALENTS

Jusqu'à une date récente, ces témoignages textuels n'étaient corroborés que par quelques rares indices archéologiques suggérant l'existence d'une activité viti- et vinicole dans l'arrière-pays de Lyon.

TRACES DE VIGNOBLES

La culture de la vigne en constitue la première manifestation, sans qu'il soit toujours possible d'établir si elle était destinée à la production de vin ou à l'alimentation courante (raisin de table). Les fouilles menées dans la région n'ont produit aucune serpette à talon caractéristique des pratiques viticoles du greffage et du marcottage, dont la carte de répartition dessine celle des principaux vignobles de Narbonnaise, d'Aquitaine et de Moselle (Brun, Laubenheimer dir., 2001 ; Brun, 2005). Les sources iconographiques ne sont guère exploitables, les décors domestiques ou funéraires à thématique bachique conservés dans les musées régionaux (sarments de vigne, cortège dionysiaque, ustensiles à boire) renvoyant davantage aux plaisirs du vin consommé lors du banquet. En marge du territoire, les panneaux de la fameuse « mosaïque aux Travaux » de Saint-Romain-en-Gal, datée de la fin du Haut-Empire, illustrent toutes les opérations de la production et de vinification du raisin, des vendanges au foulage, en passant par le poissage des *dolia* (fig. 6). La typologie archaïque du pressoir à levier, totalement obsolète au III^e s., n'exclut pas la reproduction d'un modèle antérieur mais témoigne surtout du caractère



1



2



3

Fig. 6 – Panneaux de la mosaïque aux Travaux de Saint-Romain-en-Gal exposés au MAN : 1, la cueillette du raisin ; 2, le foulage du raisin au pied ; 3, le poissage des *dolia* servant à la vinification du moût (© MAN, Saint-Germain-en-Laye).

très stéréotypé des motifs qui la composent. À l'instar de celles qui illustrent la culture de l'olivier, étrangère au climat local, ces images ne sauraient être invoquées pour affirmer l'existence d'une viticulture locale ²⁷.

L'identification de traces de plantation couplée aux données de la palynologie a permis, dans un nombre très limité de cas, de mettre en évidence une culture de la vigne dans la périphérie proche de Lyon. La présence de *Vitis vinifera* est notamment attestée dans la plaine de Vaise (Lyon 9^e), sur les sites de la ZAC Charavay (Frascone, 1999) et de Gorge de Loup (Argant, 1995), dans des contextes datés entre le I^{er} s. et le II^e s. apr. J.-C. L'hypothèse d'un élevage *in situ* peut être avancée : le faible nombre de taxons enregistré n'est pas révélateur d'un éloignement de cette culture puisqu'il a été démontré que la vigne les disperse très peu (Gauthier, 2001). Les prélèvements carpologiques effectués à Gorge de Loup ou dans les nécropoles du périurbain Nord (Frascone, 1999, p. 116-117 et p. 142-143) ont également livré des pépins de raisin qui peuvent tout aussi bien témoigner d'une culture, que d'une transformation et/ou d'une consommation sur place des fruits de la vigne. Dans ce secteur du *suburbium* de Lyon alternent, en effet, riches *villae* périurbaines et exploitations rurales entrecoupées de champs et jardins, sources de productions fruticoles écoulées sur les marchés urbains, dont le raisin de table a pu faire partie.

Plus intéressante est la mise en évidence des mêmes pollens dans de vastes et riches domaines ruraux où l'existence d'une production vinicole apparaît particulièrement plausible, par comparaison avec des sites de statut comparable fouillés en Aquitaine et en Narbonnaise. C'est notamment le cas de la *villa* du Vernai à Saint-Romain-de-Jalionas, située en marge orientale du territoire de Lyon (Royet *et al.*, 2006). Des analyses polliniques y ont mis en évidence une diversification des productions agricoles au milieu du I^{er} s. apr. J.-C., qui coïncide avec l'apparition de la vigne parmi les taxons identifiés. Des prélèvements carpologiques effectués dans des zones de rejets situées en périphérie du site ont également livré de nombreux pépins de raisin (*Vitis vinifera*). Leur

situation détritique et l'absence de céramiques associées amène les fouilleurs à les interpréter comme des rejets liés à la présence d'installations viti- et vinicoles, qui n'ont pas été identifiées au sein des différents corps de bâtiments mis au jour au terme de 25 années de fouille (*ibid.*, p. 311-312).

À l'ouest de *Lugdunum*, des pépins de raisin sont signalés sur le site de la *villa* de Bancillon, fouillée en 2008 par l'Inrap à la périphérie de l'agglomération d'Anse. La construction de l'un des bâtiments du secteur économique de la *villa*, édifié au cours du I^{er} s. apr. J.-C., a permis de fossiliser au moins deux lignes de plantation matérialisées par de petites fosses, avec ou sans calage, éventuellement associées par paire, qui évoquent de jeunes plants d'arbustes et leurs tuteurs (fig. 7). L'identification des espèces plantées reste incertaine, mais l'étude environnementale du comblement d'une fosse (US 478), antérieure à l'un des poteaux, a livré 41 pépins ou fragments de pépins de raisin (*Vitis vinifera*) associés à des restes de céréales et de bois de chêne, l'essence arbustive dominante du versant au début de l'époque romaine. Le mobilier issu des comblements date de l'époque augustéenne. Malgré la présence probable de tuteurs, l'identification d'autres espèces au sein des carporestes (orge, millet) ne permet pas de les rattacher avec certitude à une activité viticole, dont témoignent peut-être les vestiges de structures hydrauliques et de stockage mises au jour à proximité ²⁸.

Cette hypothèse est renforcée par les mosaïques mises au jour sur la *villa* voisine de la Grange du Bief, vaste résidence palatiale occupée entre le I^{er} s. et le III^e s. apr. J.-C. L'une d'elles associe le motif de l'amphore à celui des proues de navire emblématiques de la profession du commanditaire, qui a pu exercer comme armateur au sein de la confrérie des Nautes au même titre que Rufius Catullus, dont il a été question plus haut (Lavagne, Tenu, 1985, p. 165-166 et, en dernier lieu, Béal, 2006-2007). Si l'hypothèse d'une commercialisation du vin produit sur place est séduisante, il est malheureusement peu probable, au vu de l'état de dégradation très avancé qui caractérise ce gisement fouillé depuis le XIX^e s., qu'elle puisse jamais être vérifiée.

27. Hypothèse notamment soutenue par A. Pelletier (1975), sur la base de détails comme les vignes en hautains, les tonneaux « gaulois » ou les amphores poissées, qui sont *a contrario* tout à fait compatibles avec une pratique viticole italique ou méditerranéenne au sens large. S'appuyant sur la place du cadre du pressoir dans le calendrier, après la scène XXVII qui montre la cueillette de fruits interprétés comme des olives, H. Stern supposait que le pressoir servait à transformer de l'huile, conditionnée dans les jarres en cours de poissage illustrées dans le tabl. XXVI (Stern, 1967). Cette hypothèse est rejetée par J.-P. Brun (communication orale), qui rappelle que le pressoir est lui-même relié à un *dolium* semi-enterré utilisé pour la vinification.

28. Fouille de la Citadelle à Anse (*Bilan scientifique 2008 de la région Rhône-Alpes*, SRA Lyon, p. 147-148). Ces informations inédites et l'illustration qui les accompagne nous ont été communiquées par C. Coquid (responsable de la fouille, Inrap), que nous tenons à remercier vivement. Données de fouille en cours de publication, intégrées dans le PCR « *Ludna et Asa Paulini*, deux étapes du Val de Saône sur la route de Lyon » (sous la dir. de J.-C. Béal, Université Lumière-Lyon-II). Détermination des carporestes : I. Figuerial et A. Bouchette (Inrap). Datation céramologique : Ch. Bonnet (Inrap). Sur le site d'Anse en général, voir Faure-Brac, 2006, avec bibliographie antérieure.

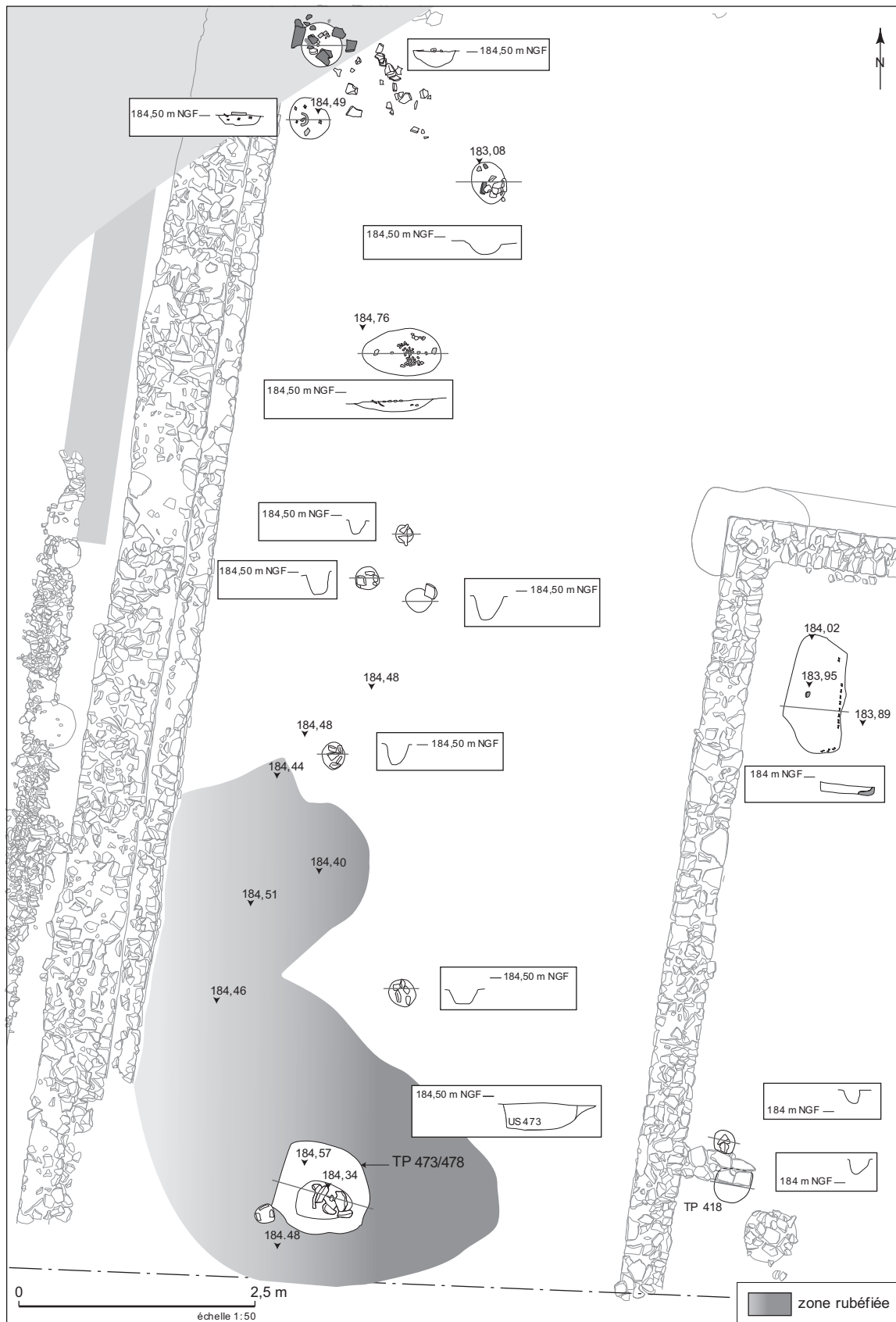


Fig. 7 – Plan de détail des vestiges de plantation récemment découverts sur le site du Bancillon à Anse (DAO : E. Bayen, Inrap).

VESTIGES D'ACTIVITÉ VINICOLE

Le dépouillement de la littérature ancienne ne livre aucun vestige ou ensemble de vestiges susceptible de correspondre, de près ou de loin, à une exploitation vinicole aménagée selon les normes attestées en Gaule Narbonnaise ou en Aquitaine. L'identification des aires de foulage (*calcatatorium*), de pressurage (*torcular*) et de vinification du moût (*cella vinaria*) ne peut s'appuyer que sur des indices isolés et équivoques.

Certaines *villae* de la région lyonnaise sont dotées de cuves maçonnées, dont l'étanchéité est assurée par un revêtement et des joints d'angle en mortier de tuileau, qui ont servi à la captation, à la transformation et/ou au stockage de liquides. Une fonction vinicole peut-être déduite à défaut d'autres hypothèses, lorsqu'elles ne s'inscrivent pas clairement au sein d'un établissement thermal ou de la *pars urbana*, a fortiori, lorsqu'elles sont associées aux espaces fonctionnels de la *pars rustica*. Aux nombreux exemples de bassins boisés ou maçonnés recensés dans le *suburbium* de Lyon, sur les hauts de Saint-Just, à Vaise ou sur la Presqu'île, s'ajoutent quelques cas recensés en milieu rural, qui se distinguent par leur rusticité ou leur mode d'aménagement particulier. Une petite cuve carrée revêtue de mortier de tuileau figure, par exemple, dans la *villa* de la Dent à Meyzieu (Rhône), dans une salle dotée de sols en terre battue et de foyers (Monnier, 1990, p. 38). Un large bassin découvert sur la commune de Saint-Bonnet-de-Mure (Rhône) présente lui aussi un épais enduit de tuileau ; ses angles sont occupés par de gros bourrelets d'étanchéité en quart-de-rond, dans lesquels courait une canalisation constituée de tuyaux en terre cuite en quart-de-rond (Faure-Brac, 2006, p. 306). À Irigny (Rhône), une cuve de facture et de dimensions similaires est reliée à un tuyau de plomb estampillé au nom d'un *plumbarius* viennois, T. Domitius Mansuetus (*AE*, 2000, 902), ainsi qu'à un canal d'arrivée qui a conduit à l'interpréter comme une citerne (*ibid.*, p. 248). Même en excluant une fonction ornementale ou thermique, le risque de confusion avec d'autres activités de production et de transformation, textiles (rouissage, ennoblement, teinture, foulonnerie) ou alimentaires (lavage, brassage ou pressurage des fruits, des légumes ou des céréales) demeure élevé dans la plupart des cas.

À notre connaissance, aucune découverte de maie ou bloc d'assise de jumelles en pierre n'est signalée sur le territoire de Lyon, qui permette de confirmer l'existence de tels aménagements, même en l'absence de vestiges

immobiliers. Leur identification se heurte, d'une part, au faible nombre d'exploitations agricoles fouillées, d'autre part, à un problème de forme spécifique aux installations de Gaule tempérée. Alors qu'elle peut s'appuyer, en Gaule Narbonnaise, sur la découverte de grands chais matérialisés par des alignements de *dolia* aisément décelables même en prospection, ces derniers manquent également à l'appel parmi le mobilier issu des fouilles et des ramassages de surface. L'explication réside dans l'usage de structures et conteneurs en bois pour le pressurage, la vinification et le transport, qui ne produisent aucune trace à la surface des gisements. Les recherches menées en Aquitaine, en Moselle ou dans l'ouest de la Lyonnaise, ont révélé l'existence de ces pressoirs implantés à même le sol et caractérisés par des négatifs de tranchées d'implantation de pressoirs en forme de « H » (voir la contribution de M.-L. Hervé-Monteil, *infra*, p. 163-214). Elles témoignent aussi d'un recours généralisé aux foudres constitués de douelles et de cerclages en bois, dans de grands entrepôts structurés en travées construites dans le même matériau ou vides de toute structure interne (Brun, 2005).

Cette solution prévalait assurément en région lyonnaise, qui se distingue comme la première zone de production, d'usage et d'exportation du tonneau en Gaule (Marlière, 2001, p. 186). À Lyon même, des vaisseaux conservés ou des négatifs, des restes de douelles ou de bouchons découverts sur les berges de la Saône (plaine de Vaise) et du Rhône (place Tolosan) témoignent de son usage intensif dans le cadre du commerce, sans qu'il soit possible, là encore, de préciser s'ils sont liés à l'exportation de vins produits sur place, plutôt qu'à l'acheminement ou à la redistribution de produits importés. L'épigraphie des estampilles au fer, haches-marteaux et *signacula* répertoriés à Lyon et dans la région ne permet pas d'exclure cette éventualité (fig. 8). En revanche, l'hypothèse selon laquelle ces tonneaux auraient transporté du vin allobroge produit à Vienne n'apparaît guère plausible, compte tenu du décalage chronologique qui sépare leur période de production et de la relation conflictuelle qu'entretenaient les deux colonies au I^{er} s. (*ibid.*, p. 187).

Le recours majoritaire à des vaisseaux de bois pour le transport du vin explique aussi l'absence, en milieu rural, d'ateliers d'amphores directement rattachés aux sites de production. Les ateliers d'amphores « lyonnaises » répertoriés à *Lugdunum* ont produit des types de conteneurs dont une partie a assurément servi au conditionnement du vin (Dressel 1, Dressel 2-4 de type italique ou oriental, voir *infra* fig. 51). À la différence de certains produits exotiques

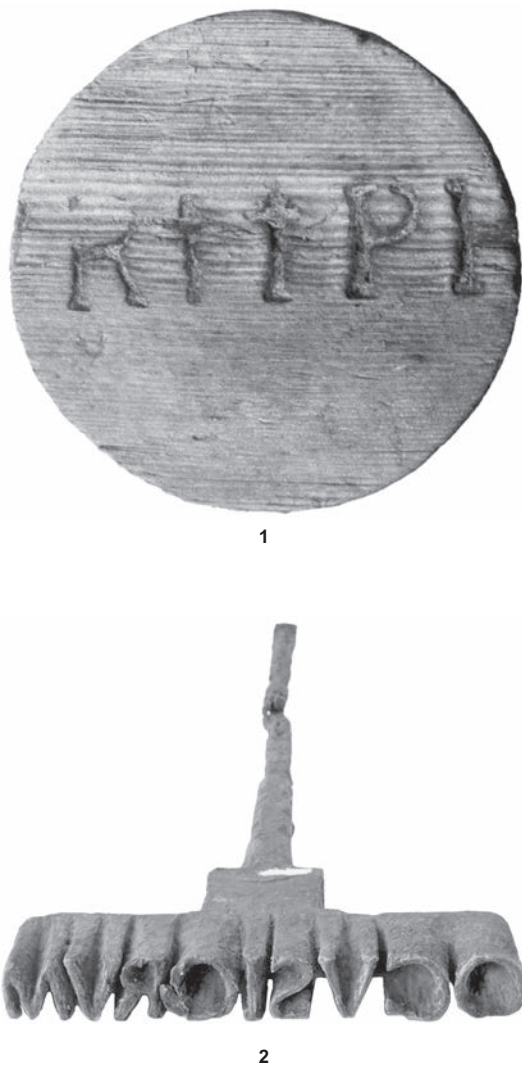


Fig. 8 – 1, bouchon de tonneau en bois retaillé et réutilisé comme opercule d'amphore, trouvé dans la Saône à Lyon (diamètre du bouchon : 6 cm) (d'après Desbat, 1991) ; 2, signaculum en fer conservé au Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière (largeur du signaculum : environ 15 cm) (clichés : Chr. Thioc, Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière).

désignés par les marques peintes, assurément extérieurs au territoire colonial (*muria*, *garum*, *liquamen*), ce dernier a pu être produit sur place. Cette hypothèse est néanmoins écartée par A. Desbat et B. Dangréaux (1997) en raison, précisément, de l'absence du moindre indice d'une production locale susceptible d'alimenter un tel commerce. Les auteurs en déduisent qu'à l'instar des tonneaux, ces amphores assuraient principalement la redistribution de vins importés en direction du *limes* (*ibid.*, p. 89).

Ce maigre dossier s'est notablement enrichi à partir de 2008, suite à la mise en œuvre d'un projet de recherche consacré au territoire colonial de *Lugdunum* et à la romani-sation des campagnes entre Lyon et Vienne²⁹, où un certain nombre d'établissements ruraux ont été recensés au fil des fouilles préventives (fig. 9). Ce projet a plus précisément porté sur la partie ouest de cet espace, où le hasard a permis la découverte d'une vaste installation viti- et vinicole datée entre le début de la période augustéenne et la fin du Haut-Empire.

LA VILLA DE GOIFFIEUX À SAINT-LAURENT-D'AGNY (RHÔNE)

Ces nouvelles découvertes s'inscrivent dans le cadre d'une grande *villa* palatiale qui se distingue à la fois par son ancienneté, son ampleur et son état de conservation exceptionnel. Le site de Goiffieux à Saint-Laurent-d'Agny est localisé à équidistance entre les colonies de Lyon et de Vienne, au pied des Monts du Lyonnais et en marge sud du territoire colonial de *Lugdunum*. Il est identifié, depuis le XIX^e s., à l'emplacement d'un *latifundium* romain correspondant au chef-lieu de l'*ager Gofiacensis* du cartulaire de Savigny (voir *supra*). Cette « *villa Gofiacus* », mentionnée pour la première fois dans une charte de l'an 955, est attestée par la suite sous diverses variantes comme *Vofiacus*, Goiffy ou Goiffieux (Vachez, 1868 ; Walker, 1981).

Le potentiel archéologique du gisement est signalé depuis longtemps par l'abondance et la diversité des mobiliers recueillis lors de ramassages effectués à la surface des labours : les éléments de construction (marbres, tuiles, éléments d'hypocauste, tesselles de mosaïque) et mobiliers (appliques en bronze à figuration zoo- et anthropomorphe, harnachement militaire, monnaies en argent) retrouvés témoignaient de son statut privilégié. Le faciès typologique de ces mobiliers de surface suggérait une fourchette de datation très large, comprise entre la seconde moitié du I^{er} s. av. J.-C. (monnaies de la République, amphores républicaines de type Dressel 1B et Pascual 1, plats à engobe rouge pompéien, parois fines tardo-républicaines) et la fin du IV^e s. apr. J.-C. (claire D africaine, céramique luisante, lampe à picots, *folles* constantiniens). La représentation statistique des éléments recueillis situait le pic d'occupation du gisement entre la fin du I^{er} s. av. J.-C. (sigillée italique

29. Axe de recherche ELCOL porté par l'équipe « Territoires, agglomérations et contacts : des Alpes au Massif central, de la Préhistoire au Moyen Âge » de l'UMR 5138 du CNRS : Archéologie et archéométrie de la Maison méditerranéenne et de l'Orient, sous la dir. de M. Poux.

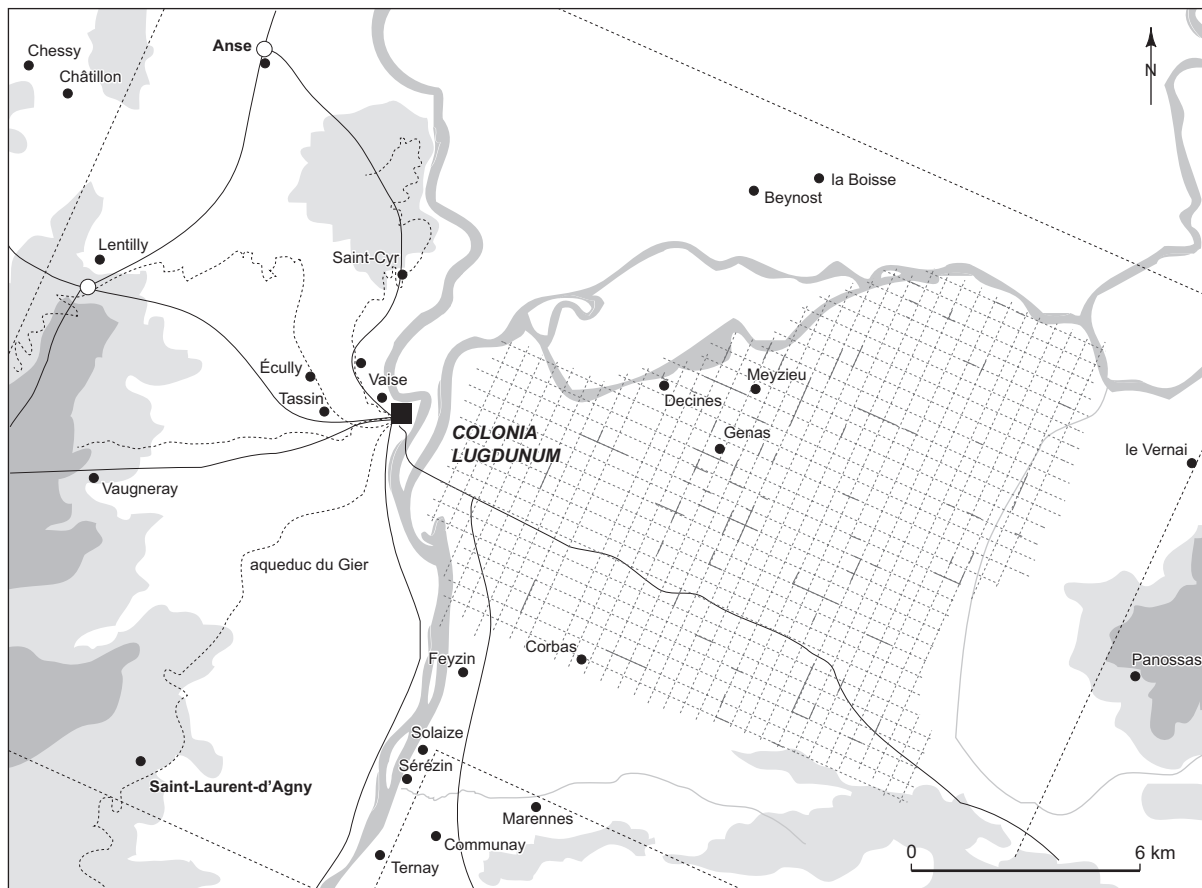


Fig. 9 – Carte de localisation des principaux sites de villae et établissements ruraux mentionnés dans le texte (DAO : M. Poux, Université Lyon-II).

services I et II, imitations viennoises précoces de sigillées et de parois fines, bols de Roanne) et le début du III^e s. apr. J.-C. (céramiques métallescentes, sigillée claire B ou africaine). La présence d'amphores républicaines de typologie précoce (Dressel 1A), de céramiques campaniennes et de céramique gauloise à décor ondé datables de La Tène finale, pouvait être rattachée à un probable établissement indigène, dont les vestiges ont été mis en évidence par la fouille.

Une première campagne de sondages a été entreprise au printemps 2008 afin de mieux cerner la nature, l'ampleur topographique et chronologique du gisement, qui a révélé l'existence d'une zone de jardins attenante au corps de bâtiments principal. Elle a été suivie d'une campagne de prospection géophysique réalisée en septembre de la même année qui a permis d'obtenir une cartographie plus précise de l'emprise des bâtiments. Des fouilles plus extensives ont été mises en œuvre en 2009 et poursuivies en 2010, dans le secteur de la *pars urbana* (fig. 10 et 11).

DE LA FERME COLONIALE À LA VILLA PALATALE

La fouille des vestiges a mis en évidence une séquence d'occupation continue, qui s'échelonne entre La Tène finale, au II^e s. av. J.-C., et l'Antiquité tardive, à la fin du IV^e s. ou au début du V^e s. apr. J.-C. (fig. 12). Cette séquence se prolonge même jusqu'à la période médiévale, qui a livré une nécropole à inhumation du haut Moyen Âge et quelques fosses datées entre le IX^e s. et le XI^e s.

Les vestiges de la première implantation coloniale se superposent à ceux d'un établissement rural d'époque gauloise, occupé entre la fin du II^e s. av. J.-C. et le milieu du siècle suivant (état 1, La Tène D1b-D2a). Délimité par un fossé d'enclos suivi sur plus de 30 m et associé à des vestiges de bâtiments sur poteaux porteurs, il se caractérise à la fois par son étendue et par une certaine richesse. En témoignent la mise en œuvre, pour la couverture des bâtiments, de



Fig. 10 – Vue aérienne des fouilles de la villa de Goiffieux à Saint-Laurent-d'Agnay (campagne 2009). Au premier plan, angle nord-ouest du corps de bâtiment principal abritant les installations vinicoles du II^e-III^e s. ; à l'arrière-plan, zone de jardins et de vignobles attenante à la villa (cliché : P. Bernard).

tuiles en terre cuite, ainsi que l'abondance des amphores vinaïres et céramiques à vernis noir importées d'Italie.

Dans la seconde moitié du I^{er} s., probablement dès les années 40-30 av. J.-C., une première *villa* est implantée au bord de la terrasse qui délimite le site au sud (état 2). Elle s'organise autour d'une cour pourvue d'un puits d'eau potable, bordée, sur au moins un côté, par des constructions légères abritant des foyers artisanaux et formant un embryon de *pars rustica*. Au nord-est de cet ensemble s'étend une zone de cultures et de jardins mise en place à la même époque et caractérisée par un réseau très dense de fosses et tranchées de plantation, d'irrigation et/ou de drainage de formes et de tailles variées, dont les limites dessinent un quadrilatère d'orientation nord-ouest/sud-est.

Le bâtiment principal est entièrement construit en terre et en bois. Ses murs en brique d'adobe, fondés sur des sablières basses reposant sur de profonds solins de pierre liés à l'argile, sont associés à des sols en terre battue, à une couverture en tuiles, ainsi, probablement, qu'à un premier portique de façade doté d'un plancher. Le plan rectangulaire du bâtiment et son cloisonnement interne en bandes contiguës renvoient à des variantes précoces de *villae* à plan ramassé ou à plan linéaire, développées en Italie et diffusées en Gaule dans le courant du I^{er} s. av. J.-C. Son mode de construction est en tous points identique à celui

qui caractérise les premiers quartiers d'habitation de la colonie de *Lugdunum* (Desbat, 2005).

L'intérieur des pièces comporte des foyers culinaires environnés d'un abondant mobilier daté de la seconde moitié du I^{er} s. av. J.-C. : plats en sigillée italique de type Haltern 1, gobelets à parois fines d'époque tardo-républicaine ou gobelets d'Aco, cruches Haltern 45, imitations de sigillées et de campaniennes à revêtement argileux de la vallée du Rhône, plats à enduit rouge de type Goudineau 3, amphores Dressel 1B, tuiles à rebord de typologie précoce, relèvent d'un répertoire très évolué qui trahit sans doute l'origine italique des premiers occupants de la *villa*. La présence de deniers de la République frappés dans le contexte de la bataille d'*Actium*, d'une statuette égyptisante et la découverte, dans les mêmes niveaux, d'un fond d'amphorisque hellénistique en pâte de verre sur noyau d'argile, soulignent leurs connexions avec le monde oriental. Écrasés en place, sous un niveau de démolition portant les stigmates d'un incendie, ces éléments témoignent d'une destruction des structures survenue avant la dernière décennie du siècle. Au milieu du règne d'Auguste, le bâtiment primitif fait place à une construction plus confortable, fondée sur solins maçonnés et dotée de sols en *terrazzo*. Le plan des structures antérieures est fidèlement repris et élargi vers l'ouest, par l'adjonction de deux pièces supplémentaires.

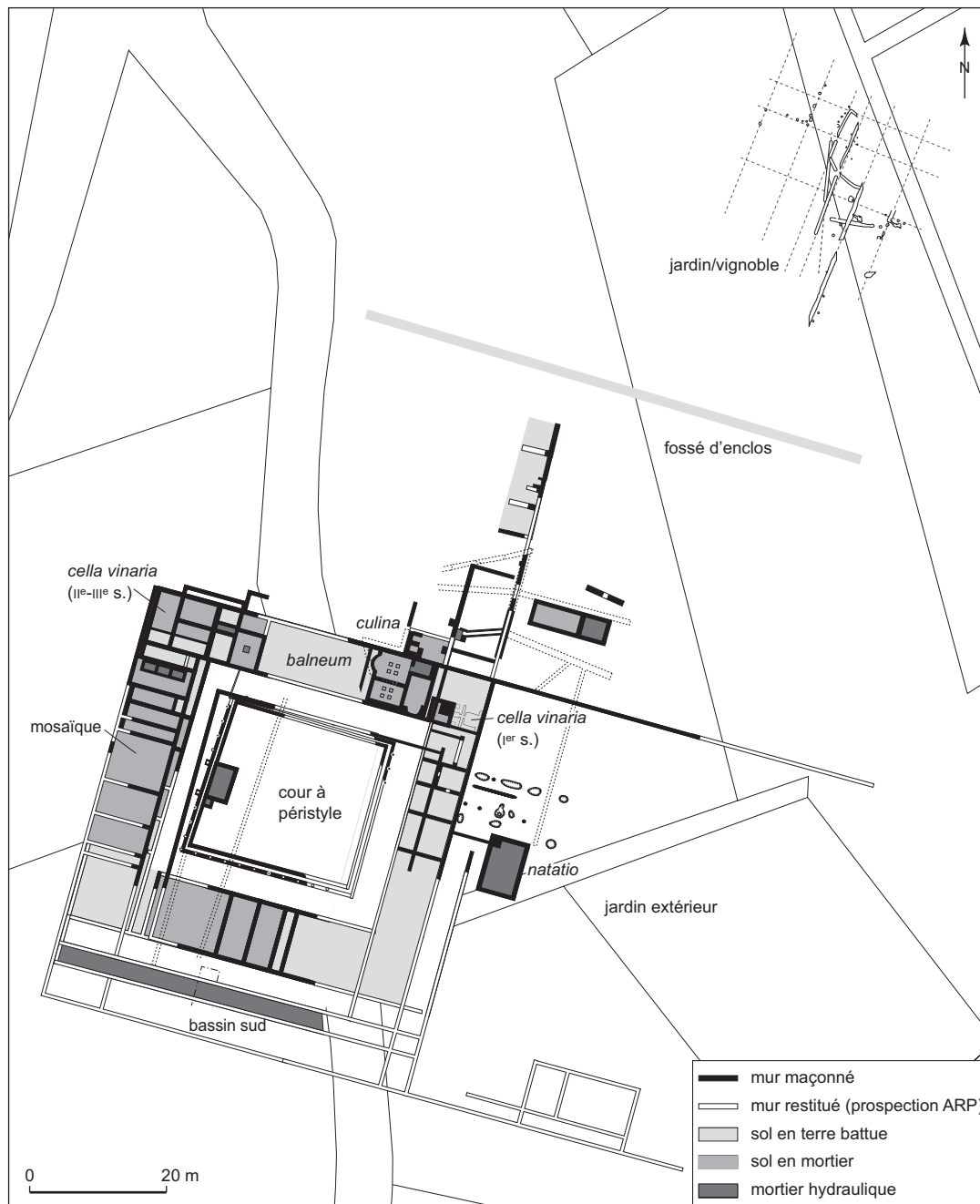


Fig. 11 – Villa de Goiffieux à Saint-Laurent-d'Agnay : plan général des vestiges (état 2010), localisation des installations vinicoles et du vignoble (DAO : M. Poux, Université Lyon-II).

Au début du règne de Tibère, ce premier corps de bâtiments est intégré dans un complexe plus vaste qui s'étend sur plusieurs dizaines de mètres en direction du nord, constitutif d'une grande villa à péristyle de type italique (état 3). Elle s'articule autour d'une grande cour centrale entourée d'un portique à colonnade, reconstruit à

plusieurs reprises dans le courant du I^{er} s. La cour, qui correspond probablement à un espace de jardin, est encadrée par un système complexe de caniveaux servant à canaliser les eaux de toiture. Ils sont reliés à une petite citerne maçonnée et à un grand collecteur qui permettait de les évacuer en contrebas des bâtiments. Elles venaient peut-être alimenter

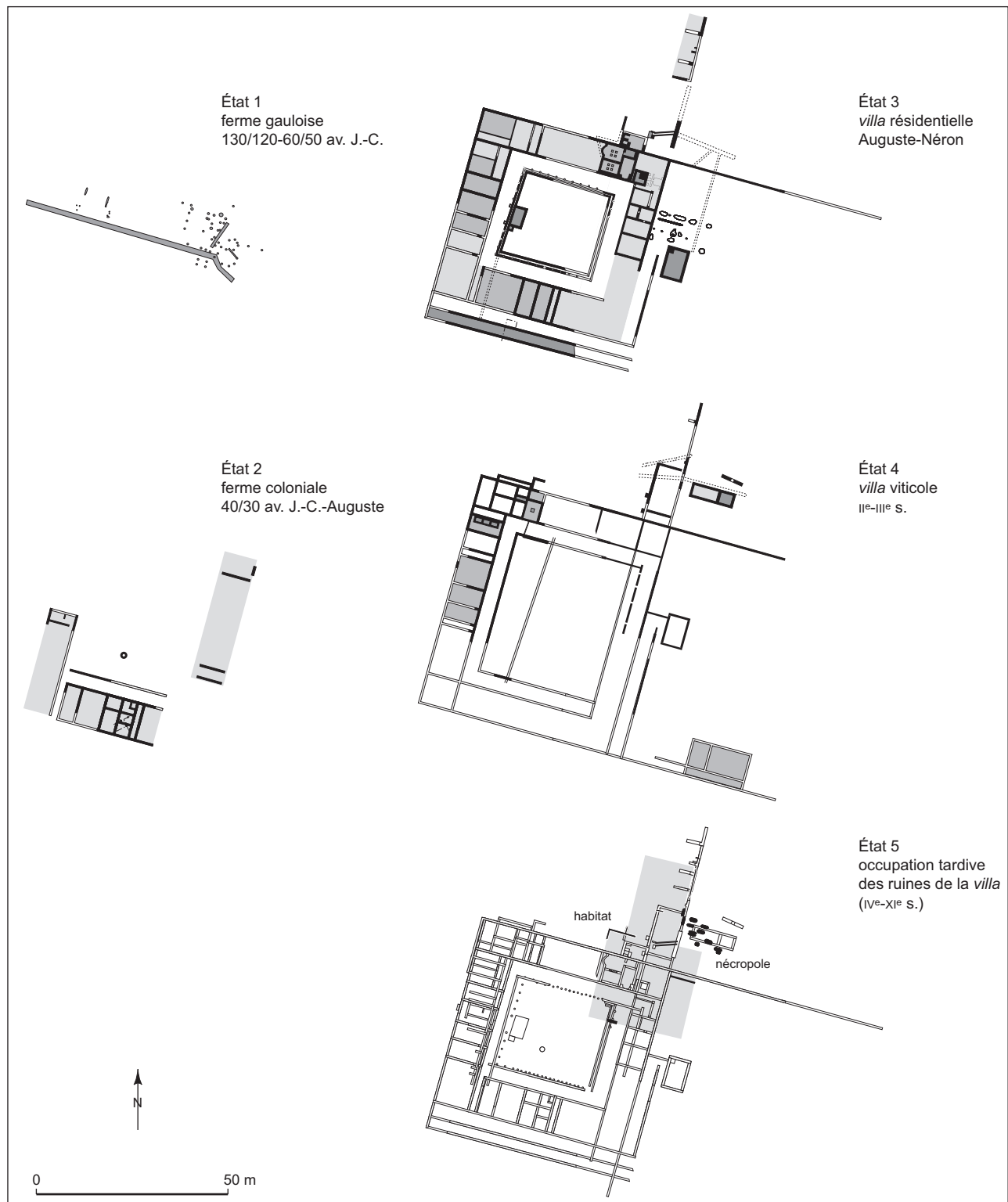


Fig. 12 – Villa de Goiffieux à Saint-Laurent-d'Agnay : principales phases d'évolution du corps de bâtiments principal, de la fin du II^e s. av. J.-C. au Moyen Âge (DAO : M. Poux, Université Lyon-II).

un bassin monumental reconnu sur 3 m de largeur pour plus de 35 m de longueur, qu'abritait vraisemblablement un portique adossé le long de la façade sud de la *villa*. Ces aménagements s'inscrivent au cœur d'un secteur résidentiel relativement luxueux, comme en témoigne la découverte, parmi les matériaux de démolition qui en jonchent les sols, d'enduits muraux polychromes, de chapiteaux et de plaquages de marbre ou, encore, d'éléments d'hypocauste.

En 2010, la fouille de l'angle nord-est de la *villa* a révélé qu'elle était dotée, dès le règne de Tibère, d'un *balneum* privé à itinéraire rétrograde, alignant successivement *frigidarium* et/ou *apodyterium*, *tepidarium* et *caldarium*. Pourvu de sols mosaïqués sur hypocauste, ce dernier a reçu un décor peint inspiré du répertoire du troisième style, alternant grands panneaux vert-bleu et candélabres végétalisants sur interpanneaux noirs. Le *tepidarium* adjacent a vraisemblablement accueilli un *labrum* bipode en marbre blanc, dont les fragments ont été retrouvés à proximité. Plus au sud, dans l'axe de la *villa*, un grand bassin rectangulaire de 5 m par 10 m comporte un emmarchement d'angle qui permet de l'identifier à une *natatio*. Une petite cuisine, adossée à cet ensemble thermal, était caractérisée par un épais niveau de rejets culinaires, une table de cuisson à double foyer, un système de latrine et/ou d'avaloir relié à un égout. Ces installations contiguës semblent avoir été alimentées par un aqueduc privé signalé par quelques indices, qui a également pu assurer l'irrigation des cultures repérées plus au nord. Ce même secteur a livré les vestiges d'un premier pressoir dédié à la production du vin, qui seront décrits plus loin.

Au milieu du siècle, probablement sous le règne de Claude, le péristyle de la *villa* est partiellement réaménagé pour accueillir un dispositif plus monumental, construit dans son axe central. Il est matérialisé par un grand bassin d'agrément rectangulaire, plaqué de marbre et encadré par deux colonnes à chapiteau corinthien en marbre blanc supportant une surélévation du portique, reconstruit à cette occasion. Ce dernier a conservé plusieurs colonnes maçonnées retrouvées en place, avec leur revêtement de stuc. Dans l'axe du bassin, un espace rectangulaire identifié à un *triclinium* d'été et doté dès l'origine d'un sol en mortier en *opus crustatum*, parsemé d'éclats de pierre et de marbre, reçoit en son centre un *emblemata* de mosaïque retrouvé pratiquement intact (fig. 13). Rapporté sur le sol, cet élément décoratif de 1,20 m de côté comporte des décors géométriques et végétaux en noir et blanc (*opus tessellatum*), encadrant des motifs polychromes plus fins en *opus vermiculatum*. Au centre, figure un buste de Silène paré des attributs de Dionysos/Bacchus (chlamyde, thyrses, mitra

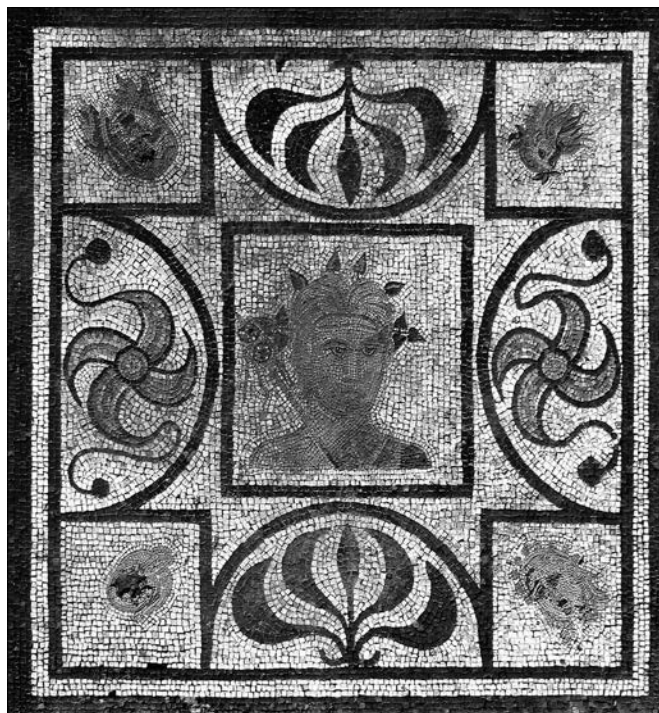


Fig. 13 – Emblemata de mosaïque à décor bachique en opus tessellatum/vermiculatum, mis au jour dans le triclinium de la villa de Goiffieux au milieu de sa branche occidentale. Largeur du panneau : 1,20 m (cliché : M. Poux, Université Lyon-II).

et couronne de lierre), encadré aux quatre coins par quatre figures, identifiables à des masques de théâtre ou aux membres du cortège dionysiaque (Silènes, Bacchantes). Le style particulier des décors, inédit dans la région, s'explique sans doute par sa précocité : la mise en place du sol est datée *a minima* par le dépôt, dans le mortier qui le constitue, d'un as à l'autel de Lyon émis à la fin du règne d'Auguste (10-14 apr. J.-C.). Installé avant la fin de l'époque julio-claudienne, ce pavement compte, par conséquent, parmi les exemples les plus anciens de mosaïque polychrome à sujet bachique connus en Gaule tempérée et dans les provinces occidentales de l'Empire.

La fin de cet état est liée aux traces d'un violent incendie survenu entre la fin du règne de Néron et le tout début de la période flavienne (60-70 apr. J.-C.), dont témoignent de nombreuses traces de feu observées sur les sols maçonnés et les remblais de démolition calcinés qui les recouvrent. Cet événement semble avoir entraîné la destruction d'une large partie, sinon de la totalité, de la *villa*, suivie du comblement des bassins et des canalisations. Reconstituée rapidement, cette dernière perd tout ou partie de son caractère résidentiel. Ses aménagements de confort et d'ornement

(bassin, mosaïque, colonnade stucquée) sont définitivement condamnés pour faire place à des constructions plus sobres et plus fonctionnelles.

La diversité du matériel amphorique (huile d'olive et sauce de poisson de Bétique, vin d'Italie, d'Espagne, de Gaule méridionale ou de Méditerranée orientale) témoigne de la multiplicité des lieux d'approvisionnement et de l'insertion de Saint-Laurent-d'Agny dans des circuits commerciaux à petite et grande échelle. Le rôle des grands centres urbains situés à proximité du site est manifeste et plus particulièrement celui de la colonie de Vienne, qui semble avoir été un centre d'approvisionnement privilégié dès l'installation de la *villa* à la fin du I^{er} s. av. J.-C.

Cette phase de reconstruction (état 4) intervient au plus tard à la fin du I^{er} s. ou au début du II^e s. Elle semble s'accompagner d'un changement d'affectation de certaines parties du bâtiment. Si son aile ouest demeure dotée de sols maçonnés, qui attestent peut-être la perdurance de sa vocation résidentielle (*pars urbana*), les ailes nord et est sont occupées par des installations à vocation agricole et artisanale (*pars rustica*). Plusieurs espaces de travail et de stockage sont caractérisés par leur surface importante, de puissantes maçonneries dotées de contreforts et des sols en terre battue. Dans son état le plus récent, daté au plus tôt de la fin du II^e s., l'angle nord-ouest de la *villa* abrite de nouveaux aménagements caractéristiques d'une activité vinicole, qui feront plus loin l'objet d'une description détaillée.

Des vestiges de construction discontinus, matérialisés par des solins de pierre sèche installés sur les maçonneries antiques et à leur périphérie, prouvent que l'occupation de la *villa* a perduré bien au-delà de la fin du III^e s. apr. J.-C., sous la forme d'un habitat plus restreint concentré dans son angle nord-est. Les mobiliers recueillis dans ce secteur, en fouille comme en prospection, montrent que cette occupation couvre toute l'Antiquité tardive, entre le IV^e s. et la fin du V^e s. apr. J.-C. Un petit édifice balnéaire, construit ou reconstruit durant la même période, juxte l'habitat. Reconverti au début du Moyen Âge en édifice de culte (*oratorium*), il sera associé à une nécropole d'une vingtaine d'inhumations datées de l'époque mérovingienne (VII^e-VIII^e s.). Des vestiges d'habitations légères sur poteaux plantés, associés à un silo comblé de céramiques datées du IX^e-XI^e s., constituent le dernier indice d'une occupation pérenne du site à l'époque médiévale. Ils peuvent être mis en relation avec la *villa Gofiacus*, désignée dans deux chartes du cartulaire de Savigny datant de 908 et 955, et identifiée au chef-lieu de l'*ager Gofiacensis*, qui couvre tout le tiers sud du Plateau lyonnais (fig. 5) (Vachez, 1868 ; Poux, Silvino, à paraître).



Fig. 14 – Vue aérienne de la zone de jardins et du vignoble en cours de fouille (cliché 2008 : P. Bernard).

UN VIGNOLE PRÉCOCE

Une surface de quelques centaines de mètres carrés, explorée en 2008 et en 2009 par une série de sondages ouverts au nord-est de la *villa*, est occupée par un réseau très dense de structures en creux, identifiées comme des tranchées et fosses de plantation (fig. 14 et 15). Constitué d'une roche très friable, le sol dans lequel elles sont implantées a conservé la trace d'irrégularités et d'empreintes longilignes, laissées par des racines végétales après pourrissement. Leur densité et l'absence de constructions permettent d'interpréter ce secteur comme une zone culturale attenante aux bâtiments.

DESCRIPTION

Les cultures sont implantées au sommet de la pente, en surplomb de la *villa*, sur un affleurement du substrat rocheux composé de gneiss à deux micas très altéré en surface. Ce secteur a livré des traces d'une occupation antérieure à l'époque romaine, sous la forme de plusieurs cavités de forme rectangulaire, dont une grande fosse aux parois rubéfiées comblée de quelques mobiliers laténiens (La Tène D1), vraisemblablement contemporaine de l'établissement indigène qui précède la *villa*.

Le reste du secteur est occupé par des vestiges de cultures d'époque romaine, qui se subdivisent en deux catégories : un réseau de canalisations construit à des fins

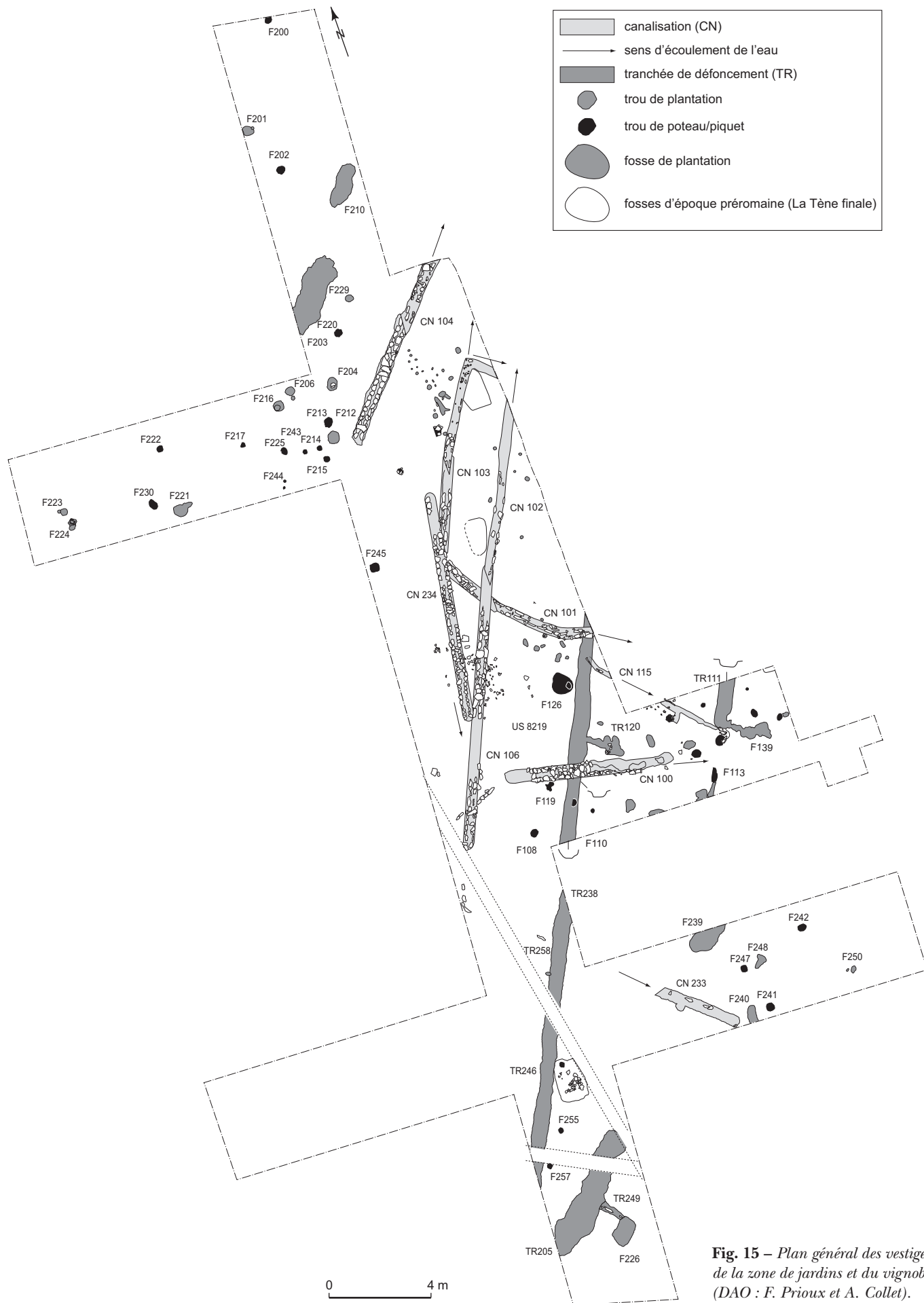


Fig. 15 – Plan général des vestiges de la zone de jardins et du vignoble (DAO : F. Prioux et A. Collet).



Fig. 16 – Tranchées de défoncement, trous de plantation et trous de poteau-tuteur en cours de fouille (cliché 2008 : M. Poux, Université Lyon-II).

de drainage et/ou d'irrigation, d'une part, des tranchées de défoncement et fosses de plantation associées à des poteaux-tuteurs et un niveau d'épandage, d'autre part (fig. 16).

Tranchées de défoncement

Une longue tranchée (TR 110/TR 238/TR 246), d'orientation sud-ouest/nord-est, a été recoupée dans toute la portion sud-ouest explorée par les tranchées de sondage ; elle se prolonge au-delà de leur emprise, tant au sud qu'à l'est. Large à l'ouverture de 55 cm à 60 cm, elle mesure 7,7 m de longueur et sa profondeur varie entre 10 cm et 25 cm à partir du sommet du paléosol. Creusée dans le substrat naturel, elle est comblée (US 8231) d'un remblai constitué de roche remaniée sablo-gravillonneuse

de couleur jaune-beige, mêlée à une terre plus sombre, ainsi qu'à de très rares inclusions de céramique, de *tegulae* et de charbons. Le faible apport d'éléments anthropiques et la ressemblance du sédiment avec l'encaissant semblent indiquer que la structure a été rebouchée avec les déblais d'excavation, immédiatement ou peu de temps après son creusement. Cette structure est recouverte sur la moitié de sa longueur par une couche d'épandage (US 8219) et par la canalisation C 100 (fig. 17, n° 1). Son remplissage a livré un col de cruche à lèvres pendante rainurée, caractéristique du tout début de l'époque augustéenne.

Au fond de la tranchée, dans sa portion méridionale (TR 246) fouillée en 2009, ont été repérés de petits creusements circulaires ou oblongs, disposés isolément ou groupés par trois (fig. 18). Ils sont comblés par le même sédiment que la tranchée dans laquelle ils sont installés. D'une profondeur variant de 4 cm à 13 cm, ces structures peuvent être regroupées en six ensembles, espacés par un intervalle relativement régulier variant de 1,35 m à 1,95 m.

Une fosse polylobée (F 120), creusée dans le substrat, a été fouillée en connexion avec la tranchée TR 110, à laquelle elle vient se greffer au nord du drai C 100 (fig. 17, n° 1). D'orientation parfaitement perpendiculaire nord-ouest/sud-est, cette structure mesure 1,5 m de longueur, 70 cm de largeur, pour une profondeur moyenne d'une dizaine de centimètres. Son comblement (US 8253), une couche sablo-gravillonneuse de couleur jaune-beige contenant des micro-inclusions de céramique, de *tegulae* et de charbons (moins de 1 mm), est en tous points identique à celui de la tranchée TR 110. Le paléosol rocheux a conservé l'empreinte de rigoles et nodosités imprimées au fond et sur les bords du creusement, laissées par des racines végétales de fort diamètre.

Une deuxième tranchée (TR 111) longe la première à une distance d'environ environ 5,8 m. Elle mesure 1,8 m de longueur et 55 cm de largeur, pour une profondeur moyenne de 20 cm (fig. 17, n° 2). Elle est similaire à la précédente de par ses dimensions, son orientation et la nature de son comblement. Elle se prolonge sous la limite nord-est du chantier, où elle est recouverte par une couche (US 8305) identique à la couche d'épandage (US 8219), qui atteste sa contemporanéité avec TR 110. Une fosse polylobée (F 139) vient se greffer sur son tracé, à peu près à la même hauteur que la précédente. Située à l'extrémité méridionale de la tranchée, elle forme en direction de l'est un diverticule perpendiculaire reconnu sur environ 1,7 m de longueur pour une profondeur variant entre 10 cm et 15 cm. Son fond présente les mêmes rigoles et nodosités dues à l'empreinte

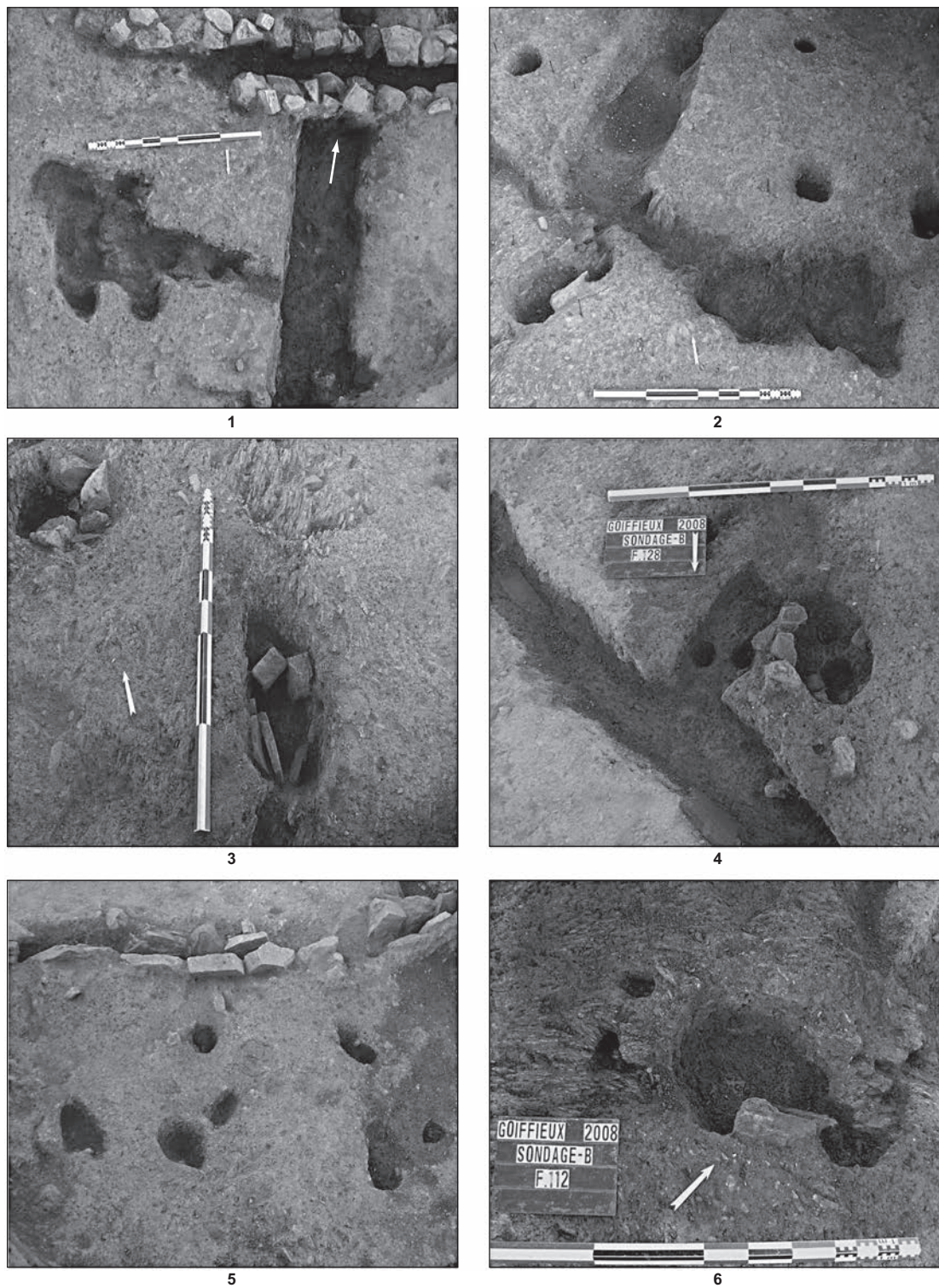


Fig. 17 – Photos de détail des tranchées de défoncement avec tranchées latérales de marcottage/provignage (1-2), trous de poteau-tuteur (3-4) et trous de plantation (5-6) (clichés 2008 : M. Poux, Université Lyon-II).

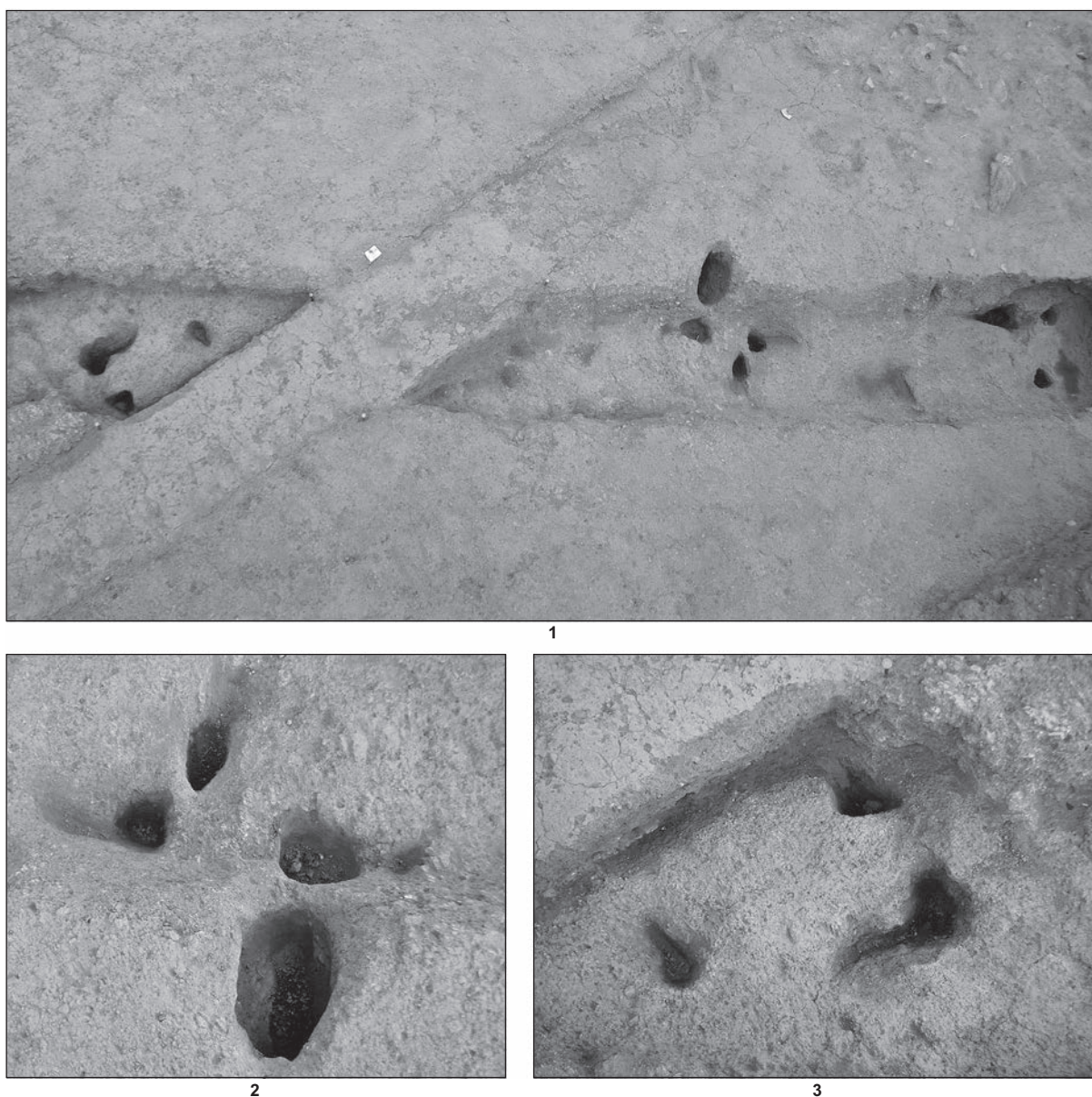


Fig. 18 – Tranchée de défoncement F 246 : détail des trous de plantation des cepes associés à un trou de poteau-tuteur (clichés 2009 : F. Prioux et A. Collet).

de racines et son comblement est identique à celui de la tranchée.

Une dernière tranchée (TR 205), d'orientation légèrement décalée par rapport aux deux précédentes, a été recoupée à l'extrémité sud de la tranchée de sondage. Reconnue sur 5 m de longueur, elle présente une largeur moyenne de 1 m et une profondeur de 20 cm. Son creusement, à profil en cuvette à parois évasées, est ponctué de nombreuses irrégularités et surcreusements. Il est recoupé

au sud par un trou de piquet à verticales et fond plat, qui pourrait correspondre à un négatif de piquet-tuteur. Cette tranchée est associée à l'est à un diverticule perpendiculaire (F 249), prolongé à angle droit par une fosse (F 226). Ces deux structures forment un diverticule latéral qui se développe sur environ 90 cm de longueur.

Un prélèvement de sédiment à des fins d'analyse palynologique a été effectué en fin de campagne, au cœur de la portion de la tranchée TR 110 scellée par les pierres du

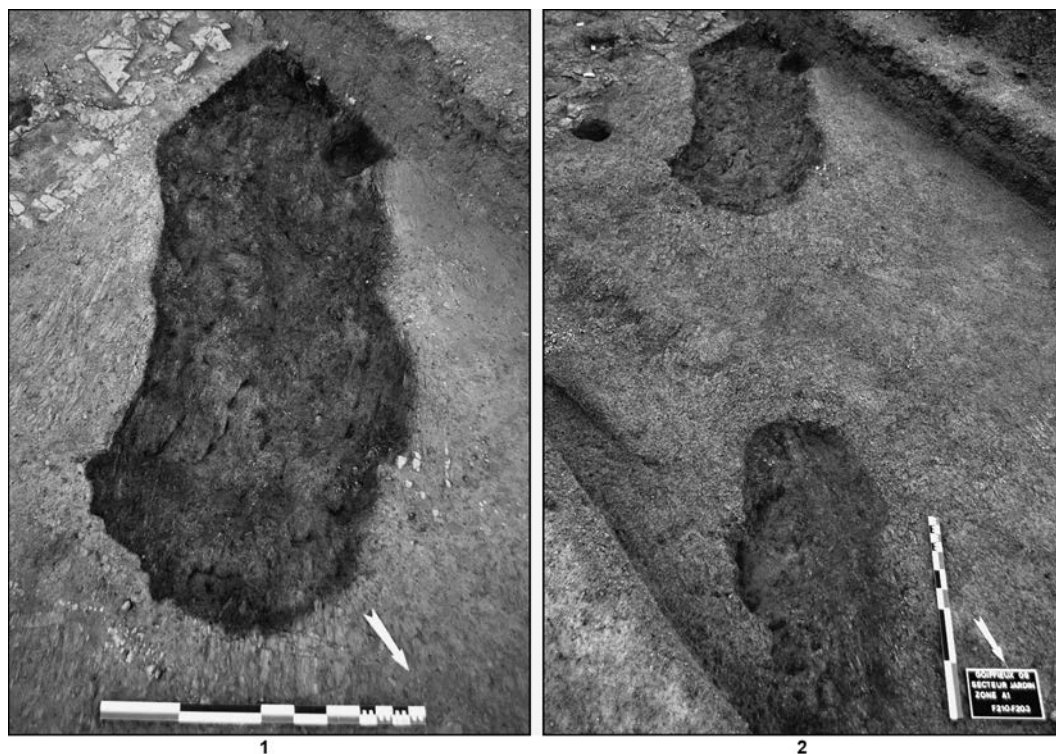


Fig. 19 – Fosses de plantation de grande taille (chablis ou scrobes ?) (clichés 2009 : F. Prioux et A. Collet).

drain C 100, à plus de 10 cm en arrière de la coupe. Cet échantillon a livré des pollens caractéristiques de la vigne cultivée (*Vitis vinifera*).

Autres fosses et trous de plantation

L'espace qui sépare ces deux tranchées et celui qui s'étend à l'ouest de ces dernières sont criblés de petites cavités creusées dans le substrat (fig. 17, n^{os} 5 et 6). Certaines d'entre elles forment parfois des alignements assez nets, dessinant des rangées ou des limites de cultures. Il est souvent difficile de les distinguer des négatifs de poteaux ou de piquets liés à l'implantation de tuteurs (fig. 17, n^{os} 3 et 4). Ces creusements s'en différencient toutefois par leur faible profondeur et l'irrégularité de leur creusement, de forme généralement polylobée ou étroite, parfois prolongée par des diverticules souterrains ou superficiels (fig. 17, n^o 6). La forme de ces diverticules est caractéristique de tunnels frayés par les racines végétales en recherche d'eau ou d'un meilleur ancrage dans le sol. La nature très friable de la couche de gneiss décomposé qui constitue le paléosol en a conservé la trace. Certaines cavités comportent deux à trois percements caractéristiques (TR 114, TR 116, TR 143) correspondant à

des reprises de pousse et résultant peut-être de pratiques de marcottage identiques à celles attestées pour les tranchées de défoncement décrites précédemment. Tous ces creusements présentent un même remplissage composé de terre sablo-gravillonneuse de couleur jaune-beige contenant des micro-inclusions de céramique, de *tegulae* et de charbon. La similitude qui unit la nature de leur comblement à celle de l'encaissant environnant et l'absence quasi systématique de mobiliers plaident pour un rebouchage rapide après creusement, caractéristique de ce type de structures.

Le fond de plusieurs fosses de grande taille et de forme allongée, ovale, circulaire ou polylobée, comporte des irrégularités et diverticules qui sont caractéristiques de tunnels frayés par des racines végétales en recherche d'eau ou d'un meilleur ancrage dans le sol (fig. 19). Elles ont théoriquement pu servir à la culture de la vigne, comme fosses d'implantation des ceps sur tuteurs bas (*scrobes*), mais cette fonction ne saurait être privilégiée compte tenu de leur variabilité et de l'irrégularité de leur disposition. Certaines ont pu accueillir d'autres espèces végétales qui ne peuvent être déterminées plus précisément, faute de macrorestes végétaux. Les plus grandes, caractérisées par leur forme évasée et un fond ponctué d'empreintes de racines

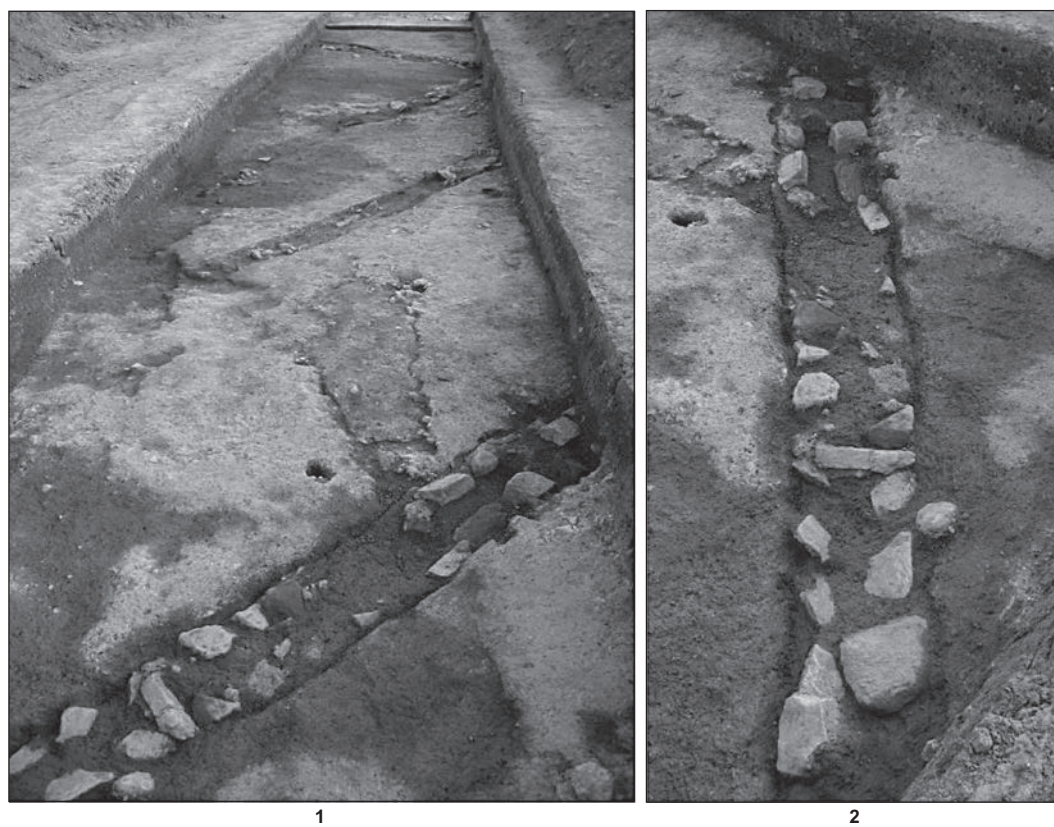


Fig. 20 – Canalisations et drains aménagés (clichés 2008 et 2009 : M. Poux, Université Lyon-II et F. Prioux).

(F 203, F 210 ou F 239), correspondent vraisemblablement à des chablis laissés par l'arrachage ou le pourrissement d'arbres et/ou d'arbustes. Les autres fosses isolées de plus petite taille sont peut-être liées à la plantation de légumes, légumineuses ou essences florales indéterminées.

Trous de tuteur

De nombreux trous de poteau et de piquet aménagés le long des deux tranchées de défoncement ou associés, de manière presque systématique, aux fosses de plantation, s'en distinguent par leur creusement beaucoup plus régulier et la présence de calages. De forme circulaire ou elliptique, ils présentent un profil cylindrique qui permettait l'implantation et le maintien de poteaux en bois, souvent renforcés par des calages de pierre ou de *tegulae* en remploi. Seuls les trous bien identifiés, d'un diamètre supérieur à 20 cm et d'une profondeur au moins équivalente, se rangent dans la catégorie des trous de poteau (TP 108, TP 112-113, TP 255, TP 256 et TP 257) ; les autres correspondent plutôt à des trous de piquet et se confondent parfois avec les trous de plantation.

Drains ou canalisations

Cette aire culturale est parcourue par un réseau de drains ou de canalisations destiné à l'écoulement de l'eau. Un premier groupe (CN 101-CN 106, CN 115) se concentre dans la partie médiane des sondages. D'orientation parallèle ou perpendiculaire, leur tracé a été suivi sur plusieurs mètres et se prolonge au-delà des limites du sondage (fig. 20). Leur largeur est comprise entre 35 cm et 40 cm, pour une quinzaine de centimètres de profondeur. Leur conduit est parementé à l'aide de blocs de gneiss implantés de chant ou contre les parois ou posés horizontalement, en guise de couverture. Leur comblement, absolument identique à celui des tranchées TR 110-TR 111, est constitué d'une couche sablo-gravillonneuse de couleur jaune-beige contenant des micro-inclusions de céramique, de *tegulae* et de charbon. Ces canalisations se croisent en plusieurs endroits, formant un réseau à peu près orthonormé, subdivisé en « parcelles » de quelques mètres de côté. De datation visiblement plus récente, les canalisations CN 100 et CN 234 recoupent ce premier ensemble et présentent une orientation fortement divergente.

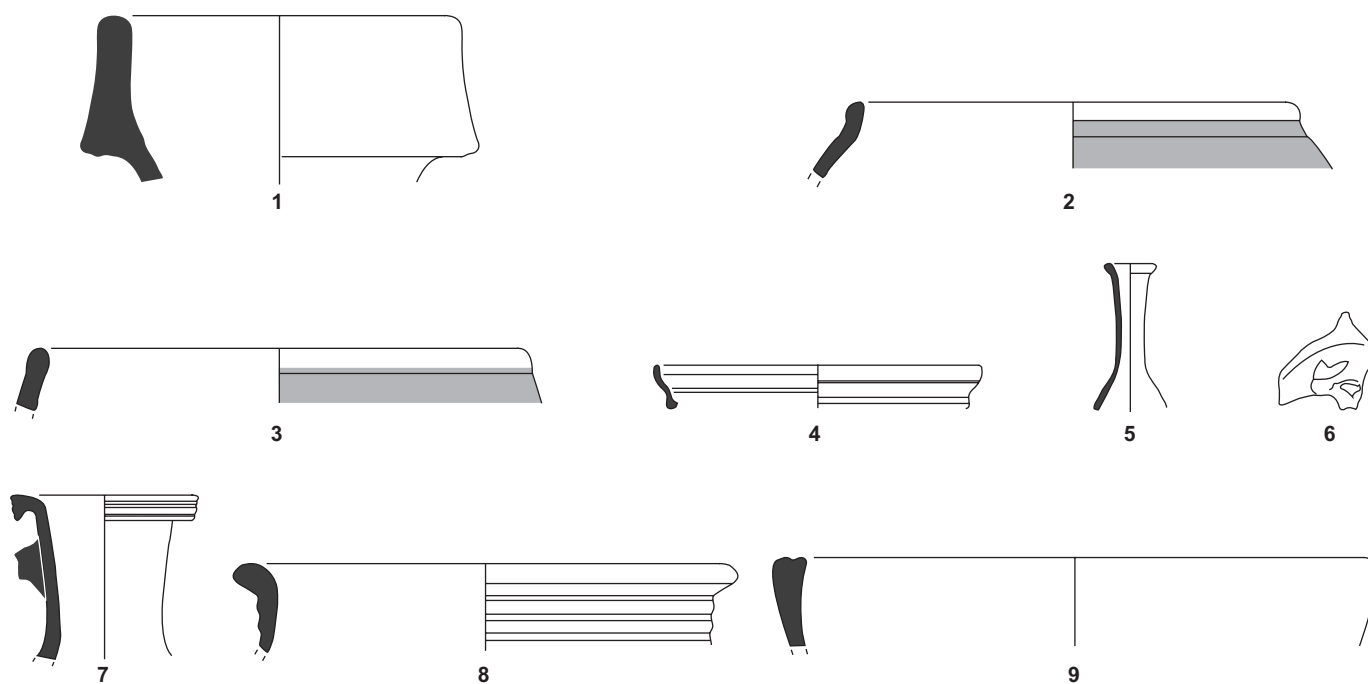


Fig. 21 – Sélection de mobiliers issus de la couche d'épandage US 8219. Échelle : 1/3 (DAO : L. Guillaud).

Couche d'épandage

Une grande partie des structures en creux situées au centre de la zone sondée sont recouvertes par une couche de limon très sableuse (US 8219) et charbonneuse de couleur marron sombre, qui s'étend sur au moins 20 m² et se poursuit à l'ouest sous la berme occidentale du chantier. Elle vient sceller le comblement de l'extrémité ouest du drain-canalisation CN 101, de la tranchée de défoncement TR 110 et de sa tranchée de marcottage TR 120, le trou de poteau TP 126 et les trous de plantation F 131-F 137. Ce niveau a livré un mobilier relativement abondant : céramique, clous et scories de fer, esquilles de faune et charbons de bois.

La connexion de cette couche avec les tranchées de défoncement et de plantation fouillées dans ce secteur, sa texture hétérogène et charbonneuse permettent d'avancer, à titre d'hypothèse, une interprétation comme niveau d'épandage de cultures incluant une part d'apports de mobiliers détritiques. Dans des contextes similaires de plantation de vigne documentés, notamment à Nîmes et dans le Tricastin, ce type d'épandage contenant esquilles d'os, charbons et tessons de céramique de petite taille est considéré comme caractéristique de fumaisons enrichies de déchets anthropiques (Monteil *et al.*, 1999).

DATATION

La chronologie des structures recouvre une séquence d'occupation caractéristique de l'époque julio-claudienne, subdivisée en deux états bien distincts qui correspondent, respectivement, aux niveaux d'implantation et d'exploitation des cultures. Leur datation repose sur l'étude de plusieurs ensembles céramiques recueillis dans les creusements et à la surface des cultures.

Première phase d'aménagement (dernier tiers du I^{er} s. av. J.-C.)

Un premier ensemble de structures caractérise les origines de la zone culturale. Il s'agit des tranchées de plantation de vignes (TR 110/TR 238/F 246) et de la tranchée parallèle (TR 111), associées aux drains-canalisation (CN 101-CN 104), qui partagent plus ou moins la même orientation (22-23° Est) et sont scellés par la couche d'épandage (US 8219).

La présence, dans le comblement de la canalisation CN 101, d'une lèvre d'amphore de type Dressel 1B (fig. 21, n° 1) associée à plusieurs fragments de cruche en pâte calcaire constitue un indice chronologique isolé mais très

Tabl. I – Répartition des catégories céramiques liées au premier état d'aménagement de la zone de jardins et du vignoble (état 2).

Famille	Catégorie	NR	% NR	NMI	% NMI
Céramique fine	sigillée italique/Lyon	8	2	1	5
	sigillée de Gaule du Sud	1	0	1	5
	peinte	12	3	4	20
	revêtement argileux	1	0	0	0
	parois fines	10	2	2	10
	lampe	4	1	1	5
Total céramique fine		36	8	9	45
Céramique commune	non tournée grise	173	39	4	20
	tournée grise	22	5	3	15
	non tournée rouge	11	2	1	5
	tournée rouge	30	7	0	0
	claire à pâte calcaire	130	29	3	15
	pâte fine	1	0	0	0
stockage	14	3	0	0	
Total céramique commune		381	85	11	55
Amphore	Italie	16	4	0	0
	Espagne	10	2	0	0
	indéterminée	6	1	0	0
Total amphore		32	7	0	0
Total		449	100	20	100

pertinent. Connus sur de nombreux sites avant la conquête, ce type d'amphore italique disparaît progressivement dans la seconde moitié du 1^{er} s. av. J.-C. et n'est plus guère exporté au début de l'époque augustéenne (Desbat, 1998 ; Poux, 2004, p. 196-200).

Les autres canalisations et les tranchées de plantation qu'elles recoupent sont recouvertes par la couche d'épannage (US 8219, US 8305 et US 9005), laquelle a livré un mobilier céramique relativement abondant comptant au total 449 restes pour 20 individus (tabl. I). Bien que faiblement représentée, la vaisselle de table fournit les indices de datation les plus pertinents. Les céramiques peintes sont les plus nombreuses (fig. 21, n° 2), avec un bol de « type Roanne » ou Périchon 16 ainsi que trois bols à col court et lèvre biseautée (Guichard *et al.*, 1991, forme 16 ; Périchon, 1980). Les céramiques à parois fines livrent plusieurs fragments de gobelets d'Aco, dont le revêtement argileux évoque les productions de Lyon et Vienne (Desbat, 1985 ; Genin *et al.*, 1996). Un bord de fiole à onguent en pâte calcaire est également à signaler (fig. 21, n° 5). Il renvoie à de nombreux exemplaires retrouvés notamment à Lyon sur le site du pseudo-sanctuaire de Cybèle (Mège, 2002, pl. 8, n° 8) et dans la montée de Loyasse (Genin, 1994, p. 336, fig. 17, n°s 184-189).

Le répertoire des céramiques sigillées est également illustré par des productions majoritairement issues d'ateliers italiens ou lyonnais. On compte ainsi un bord de

bol du service II, dont la lèvre moulurée est caractérisée par l'absence de guillochis (fig. 21, n° 4). Cette variante, rare sur les sites du *limes* rhénan, semble se rapprocher de nombreux exemplaires retrouvés à Lyon (Genin *et al.*, 1996, p. 123 n° 8). Un fond d'assiette ou de plat du service I porte en outre la marque de potier ARNI issue probablement de l'atelier d'ARINIUS dont peu d'exemplaires sont connus à l'heure actuelle et dont la localisation est incertaine (Comfort, Oxé, 1968). Un bord de coupe en sigillée de Gaule méridionale de type Drag. 29a est également à signaler. Un bord de bol tronconique en céramique à revêtement argileux, proche des productions de la vallée du Rhône (Desbat, Savay-Guerraz, 1986), ainsi qu'un fragment de lampe non identifié, viennent compléter ce corpus (fig. 21, n° 6).

Les céramiques communes, bien que majoritaires, apportent peu à la datation. On constate une prédominance des vases en céramique non tournée grise, parmi lesquels trois exemplaires de pots à col côtelé (fig. 21, n° 8), ainsi qu'une jatte à bord rentrant. Les récipients tournés cuits en mode B sont représentés par deux jattes, dont une à lèvre aplatie (fig. 21, n° 9). Parmi les céramiques claires à pâte calcaire, on dénombre deux bords de cruches à lèvre en bandeau strié (fig. 21, n° 7). Ces différents types de récipients sont communs à de nombreux sites de la région, que ce soit dans les territoires de la colonie de Lyon, de Vienne ou en Pays ségusiave (Batigne-Vallet dir., 2006).

Le petit lot d'amphores présent dans cette couche atteste l'importation de vin et saumure en provenance d'Italie et d'Espagne. Deux fragments d'anses peuvent être attribués à des amphores de type Pascual 1 et Haltern 70.

Le mobilier issu de ce niveau, qui a valeur de *terminus ante quem* pour les structures qu'il recouvre, se distingue par sa datation précoce. Les plats et le bol en sigillée arétine des services IB et II se rencontrent, à Lyon comme à Vienne, dès la fin du 1^{er} s. av. J.-C. (Goudineau, 1968 ; Ettliger *et al.*, 1990). Le bord de coupe de type Drag. 29a a sans doute un caractère intrusif, du fait de sa situation à l'interface de la couche de labours. En céramique commune, la cruche à lèvre en bandeau strié comme le pot à col côtelé font également partie du répertoire des premiers horizons des colonies de Lyon et de Vienne (Batigne-Vallet dir., 2006 ; Genin *et al.*, 2007 ; Leblanc, 2007). Les imitations viennoises de gobelets d'Aco, les céramiques peintes, le balsamaire et les amphores de type Dressel 20, Pascual 1 et Haltern 70, se rattachent au même horizon.

Ces éléments font remonter la constitution du vignoble dans le courant du règne d'Auguste, au plus tôt autour

des années 10 av. J.-C., mais avant 10 apr. J.-C. si l'on se fie à la rareté des sigillées du service II. La précocité de certains éléments (Dressel 1B, cruche, balsamaire) plaident même pour une datation légèrement antérieure, remontant peut-être au tout début de la période augustéenne, voire à la fin de la République. Ces structures se rattachent à l'état 2 de la *villa*, daté entre le troisième quart du I^{er} s. av. J.-C. et la fin du règne d'Auguste ; leur implantation semble plus précisément remonter au début de l'état 2, contemporain de la phase de fondation coloniale de *Lugdunum* (40-30/20-10 av. J.-C.). À cet horizon appartient peut-être l'alignement de fosses (F 222, F 230, F 217, F 244, F 215, F 214, F 243, F 225 et F 213), qui partage la même orientation.

Seconde phase d'aménagement (premier quart-fin du I^{er} s. apr. J.-C.)

Une seconde série de structures se distingue de la première par son orientation divergente (30/31° Nord) et sa morphologie différente. Il s'agit de la tranchée de plantation TR 205 et des canalisations perpendiculaires CN 100/CN 134, dont le tracé recoupe celui des structures liées à l'état précédent. Le mobilier recueilli dans leur comblement forme un lot de 1 013 restes pour 66 individus, qui témoigne d'un faciès plus évolué (tabl. II). Malgré la prédominance des bols de type « Roanne » et la présence anecdotique d'un bol en sigillée italique Haltern 13, la céramique fine se démarque par de nombreux vases en sigillée de Gaule du Sud, parmi lesquels deux bols Drag. 27b et trois coupes Drag. 35, Ritt. 9 et Drag. 33a, et plusieurs fragments de panses attribuables au type Drag. 38. Deux fragments sont probablement issus des ateliers du centre de la Gaule.

Les céramiques communes restent majoritaires. Parmi les productions à pâte claire calcaire, on dénombre une cruche à lèvre en bandeau strié de type Haltern 45, un pot Haltern 62, ainsi que deux mortiers, l'un à bord en bandeau de type Haltern 45, l'autre à bord en collerette. Les céramiques de cuisson et de stockage sont marquées par une prédominance des individus façonnés au tour et se répartissent principalement entre pots à col côtelé, à lèvre éversée et à épaule carénée. Ils sont associés à plusieurs exemplaires de jattes à bord rentrant.

Les amphores sont représentées par des productions italiques, gauloises et hispaniques, dont une lèvre d'amphore à profil en amande appartenant à une variante précoce du type Dressel 20(a).

Ces éléments témoignent d'une fréquentation continue de la zone durant tout le I^{er} s. apr. J.-C. Les formes sigillées

Tabl. II – Répartition des catégories céramiques liées au deuxième et au troisième état d'aménagement de la zone de jardins et du vignoble (état 3).

Famille	Catégorie	NR	% NR	NMI	% NMI
Céramique fine	sigillée de Gaule du Sud	24	2	5	8
	sigillée italique/Lyon	2	0	1	2
	sigillée de Gaule du Centre	2	0	0	0
	peinte	38	4	6	9
	revêtement argileux	2	0	2	3
	parois fines	10	1	1	2
Total céramique fine		78	8	15	23
Céramique commune	non tournée grise	103	10	4	6
	tournée grise	203	20	24	36
	tournée rouge	10	1	2	3
	non tournée rouge	48	5	8	12
	claire à pâte calcaire	430	42	6	9
	grise fine	64	6	6	9
Total céramique commune		858	85	50	76
Amphore	Italie	36	4	0	0
	Espagne	20	2	1	2
	Gaule	8	1	0	0
	indéterminé	13	1	0	0
Total amphore		77	8	1	2
Total		1 013	100	66	100

Ritt. 9 et Drag. 27b appartiennent au répertoire typique de cette période, attesté à la Graufesenque, à Lyon et à Vienne entre 10 et 100-110 (Genin, 2007, p. 327-328). Le comblement de la canalisation CN 100 a livré un fragment de bol Drag. 27a, qui marque l'origine de cet horizon. À l'inverse, le bol type Drag. 35 fournit un *terminus post quem* aux alentours des années 60-70 (*ibid.*, p. 329). En céramique commune, les pots à épaule carénée et à col côtelé en céramique tournée grise sont caractéristiques à *Lugdunum* comme à Vienne des contextes du I^{er} s. (Leblanc, 2007). Il en est de même pour le pot Haltern 62 et le mortier à lèvre en bandeau Haltern 59, qui apparaît en contexte viennois dès l'horizon 3 (*ibid.*), tandis que le mortier à collerette se développe à partir des années 50.

Cette datation est confortée par la découverte, à la surface des niveaux, d'un denier *subaeratus* de Nerva émis au terme de son troisième consulat en 97 apr. J.-C. (IMP. NERVA.CAES.AVG.PM.TRP.COSIII.PP/CONCORDIA EXERCITVVM). La fouille a également mis au jour une fibule à « queue de paon », type courant en contexte gallo-romain entre le règne d'Auguste et celui de Néron (Feugère, 1985, type 19a1).

Ce second ensemble de structures, alignées sur des axes parallèles ou perpendiculaires, semble procéder d'un réaménagement global du secteur à la fin du règne d'Auguste ou au début du règne de Tibère (fig. 22). On

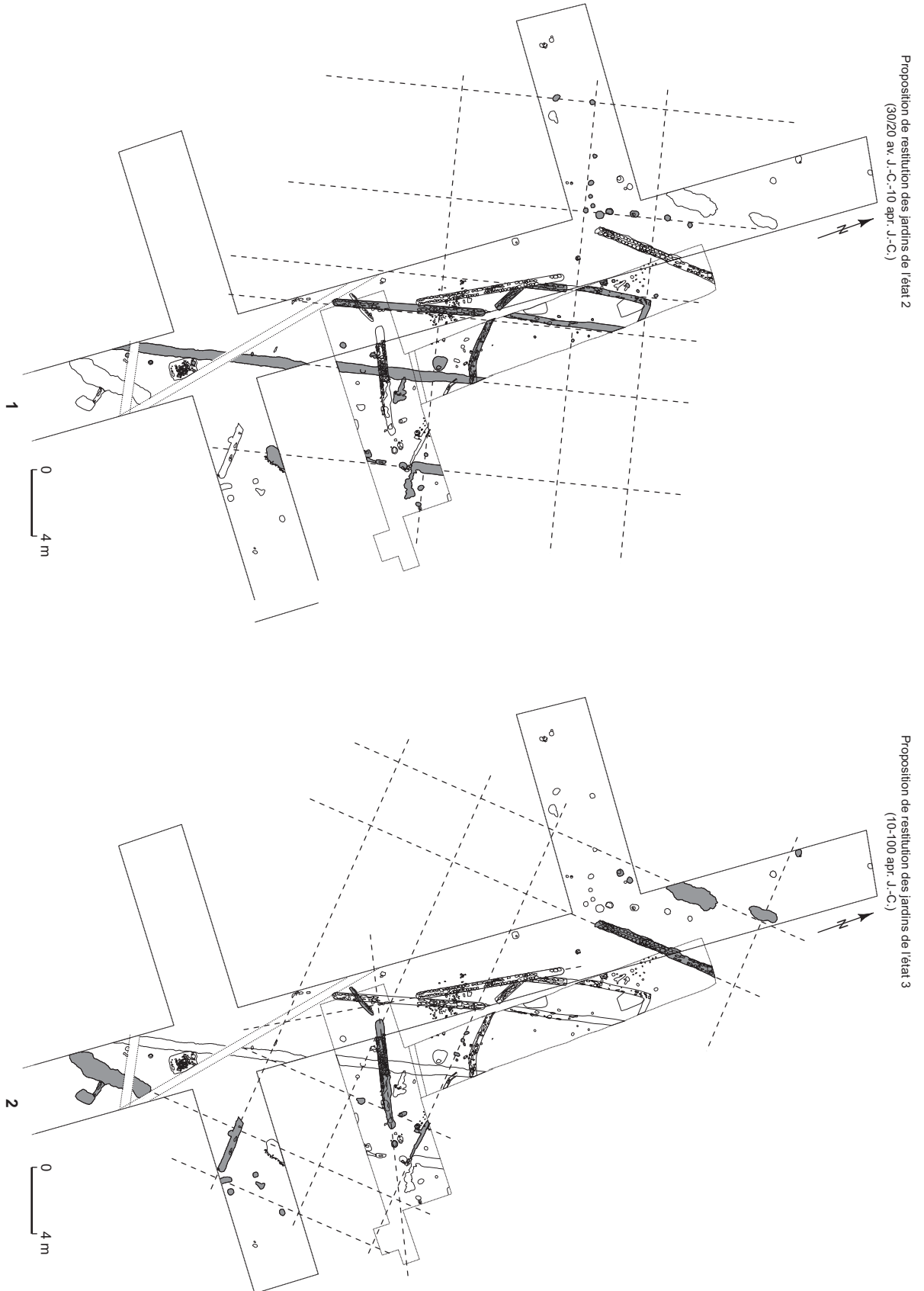


Fig. 22 – Proposition de phasage des aménagements successifs des jardins : 1, époque augustéenne ; 2, 1^{er} s. apr. J.-C. (DAO 2008 : A. Collet et M. Poux, Université Lyon-II).

peut le rattacher aux changements observés à la même époque dans la *villa*. Sa reconstruction au début du Haut-Empire donne naissance au bâtiment à péristyle de l'état 3, qui présente à peu près la même orientation (fig. 11). L'orientation divergente des deux tracés de canalisations et/ou de drains perpendiculaires témoigne peut-être de modifications ponctuelles, parallèles à celles mises en évidence dans la *villa*. La présence du denier de Nerva et de certains types céramiques d'époque flavienne témoigne d'une fréquentation continue de la zone culturelle jusqu'à la fin du I^{er} s., qui semble s'interrompre au siècle suivant, à en juger par l'absence de marqueurs caractéristiques de l'époque antonine ou sévérienne. La destruction des bâtiments de l'état 3 marque la fin du développement du vignoble, abandonné pour un autre secteur plus propice aux cultures ou plus proche de la *villa*.

INTERPRÉTATION

Les deux tranchées de défoncement parallèles TR 110/TR 238/TR 246 et TR 111 sont indubitablement liées à une activité de viticulture, puisqu'elles sont associées à des saignées latérales liées à une pratique de marcottage souterrain considérée comme spécifique à la culture de la vigne (Monteil *et al.*, 1999 ; Boissinot, 2001 ; Brun, 2004). L'extrémité quadrilobée de ces diverticules, qui leur confère la forme d'un trèfle à quatre feuilles relié à la tranchée principale par une étroite rigole au fond sinueux, vient appuyer cette interprétation : ce type d'aménagement est caractéristique des pratiques de marcottage, ou plus précisément de provignage, attestée uniquement pour la culture de la vigne sur de nombreux sites de Gaule méridionale et d'Italie. L'hypothèse d'un creusement simultané des tranchées de défoncement et de marcottage n'est pas à exclure, car attesté par ailleurs dans le cadre de pratiques de provignage concomitantes de la création du vignoble et visant à augmenter d'emblée son rendement.

Cette hypothèse est corroborée par la présence de pollens de *Vitis vinifera* dans un échantillon palynologique prélevé au cœur de la tranchée TR 110, dans un tronçon de son tracé scellé par l'aménagement empierré CN 100, de datation tibérienne. Caractérisés par un faible rayon de propagation, ces pollens constituent un solide argument en faveur d'une culture de la vigne dans ou à proximité immédiate des tranchées (Gauthier, 2001).

La datation antique des tranchées est bien assurée, du fait de leur recouvrement par la couche d'épandage (US 2819) et la canalisation CN 100. Leur orientation diverge

complètement de celle du parcellaire actuel, fixé dès la fin du XVIII^e s. d'après le cadastre napoléonien.

Ces trois critères appuient l'identification d'un vignoble romain implanté selon la technique de plantations en tranchées (*sulci*), bien attestée en Gaule méridionale, notamment à Nîmes, à Saint-Jean-du-Désert près de Marseille, à Béziers ou à Vareilles dans l'Hérault (Monteil *et al.*, 1999 ; Boissinot, 2001 ; Mauné, 2003). Prescrit par de nombreux agronomes latins (Columelle, Pline l'Ancien, Vitruve), le défoncement en tranchées linéaires creusées à la houe permettait la culture de la vigne dans des sols rocheux peu favorables. L'intervalle de 1,35 m à 1,95 m, qui sépare les trous de plantation relevés à la base de la tranchée TR 110, correspond à un espacement de quatre à sept pieds, conforme à celui prescrit par les agronomes latins pour la plantation des cepes sur un même rang de vigne (Columelle, Pline) et confirmé par les fouilles de vignobles menées dans le sud de la France. Des traces identiques, implantées selon le même intervalle, ont notamment été mises en évidence au Florian à Nîmes ou à Saint-Jean-du-Désert (Monteil *et al.*, 1999). Elles sont liées à une méthode de plantation visant à favoriser le racinage des jeunes pieds de vigne, certains creusements correspondant à l'empreinte des racines et d'autres au négatif de piquets-tuteurs. La disposition des piquets par paire ou par trois, servant au maintien d'une gaine en matériaux périssables (bois, tissu, paille), rappelle une technique de protection des pieds encore utilisée de nos jours, dans le cadre de la viticulture traditionnelle.

Le recoupement des tranchées par des aménagements hydrauliques n'est pas surprenant, dans un terrain métamorphique gorgé d'eau et régulièrement soumis aux remontées de la nappe phréatique sous-jacente. La similitude des parements en pierre sèche, leur organisation et leurs orientations à peu près cohérentes autorisent à supposer qu'il s'agit d'aménagements contemporains à l'exception de CN 100/CN 234, d'orientation divergente et de datation plus tardive. Des réseaux comparables de fossés parallèles destinés au drainage de l'eau sont documentés à Eswars et Villeneuve-d'Asq dans le Nord ou Noyelles-Godault dans le Pas-de-Calais (Ferdrière, 1988, p. 45-46) et sur le plan régional sur plusieurs sites de l'ouest lyonnais, notamment dans la plaine de Vaise, en marge de la nécropole de la rue Charcot (Le Mer, Chomer, 2007, p. 696, fig. 704) ou de l'aqueduc du Gier à Saint-Joseph dans la Loire (renseignement oral G. Maza, Archeodunum SAS), où ils forment un réseau plus ou moins orthonormé.

Le problème se pose de savoir si ces canaux visaient à drainer ce surplus d'eau ou, au contraire, à la canaliser

plus efficacement en direction des cultures aménagées dans cette zone. Leur plan régulier et le soin apporté à leur construction, à l'aide de pierres de parement et de couverture, les distinguent des tranchées de drainage attestées sur le site, au creusement plus irrégulier, comblé d'un simple blocage de pierres. En outre, les mesures d'altitude effectuées au fond des tranchées indiquent un net pendage en direction de l'est, qui peut atteindre jusqu'à 7 cm sur les 3 m de tracé reconnus dans l'emprise de la fouille. Ce pendage s'oppose à la pente naturelle du terrain, mesurée par la méthode de prospection électrique ARP et confirmée par les mesures d'altitude prises sur le paléosol rocheux atteint au fond des sondages. Cette observation plaide plutôt pour des canaux d'irrigation, destinés à retenir l'eau et à la canaliser à contre-pente³⁰.

La question se pose également de savoir si ces traces correspondent aux vestiges d'un vaste vignoble à vocation commerciale, ou à ceux d'une plantation plus restreinte destinée à la consommation familiale, à la culture de raisin de table ou à un simple aménagement décoratif lié à un jardin d'agrément. La configuration des vestiges, concentrés dans un rectangle de quelques dizaines de mètres de côté, tranche plutôt en faveur de la seconde hypothèse. Dans leur premier état, ces deux rangées de vignoble intégrées à une large pergola semblent constituer l'épine dorsale d'une zone de jardins aménagée à des fins vivrières, dont les produits n'étaient sans doute pas destinés à la vente mais à l'alimentation ou à l'agrément des occupants de la *villa*.

Une comparaison plus approfondie des vestiges de Goiffieux avec ceux qui ont été fouillés dans le midi de la Gaule est tout à fait probante : les vignobles du Florian à Nîmes ou de Saint-Jean-du-Désert près de Marseille présentent un même réseau de tranchées couplées à des tranchées de provignage perpendiculaires ; plusieurs d'entre elles témoignent de reprises multiples, signalées par une extrémité de forme tri- ou quadrilobée, identique à celle de la tranchée TR 110 (Monteil *et al.*, 1999, p. 78, fig. 20-21). Ces tranchées présentent la particularité d'avoir été comblées en cours de creusement avec les déblais d'excavation (*ibid.*, p. 106), ce qui semble également le cas ici au vu de leur comblement, pratiquement stérile et identique à

l'encaissant. Ce dernier est scellé par une couche d'épannage chargée en mobiliers céramiques et osseux de petite taille mêlés à des charbons (US 8219), qui présente de fortes ressemblances avec les niveaux de fumure identifiés à la surface des vignobles du Midi et dédiés à l'apport d'engrais organique (*ibid.*, p. 110). Outre les trous de plantation groupés, signalés à la base des *sulci* du Florian ou de Saint-Jean-du-Désert, la base des creusements présente des irrégularités et des renforcements dus à la pousse des ceps au fond des tranchées, identiques à ceux mis en évidence sur le site d'Alleins (Bouches-du-Rhône). Ces caractéristiques se retrouvent, à une échelle plus vaste, dans le vignoble fouillé par W. F. Jashemski à Pompéi (Jashemski, 1973) : bien qu'il soit implanté selon la technique plus récente de défoncement en fosses (*scrobes*), ces dernières se distinguent également par leur forme polylobée, leur fond irrégulier et leur association avec des trous de tuteur piriforme, identiques à certains trous de piquet qui bordent les tranchées.

Le parallèle le plus proche réside dans les vignobles implantés en marge de la ville de Nîmes, sous l'immeuble du Florian, dans un contexte colonial analogue à celui qui détermine l'interprétation des découvertes de Goiffieux (Monteil *et al.*, 1999). Leur analyse a permis de distinguer un certain nombre de constantes qui régissent l'évolution des techniques de défoncement du sol et l'élevage de la vigne à l'époque romaine. Il est établi depuis longtemps que le défoncement en fosses (*scrobes*) succède chronologiquement à celui en tranchées (*sulci*), surtout caractéristique de la fin de la République et du début de l'Empire, ce que confirme la chronologie précoce des exemples connus à ce jour, datés pour la plupart de la période grecque, tardo-républicaine ou augustéenne : le Florian à Nîmes et Vareilles à Paulhan.

Les traités agronomiques préconisent le creusement manuel de tranchées jusqu'à 3 pieds (0,90 m) de profondeur, autant de largeur et jusqu'à 6 m d'intervalle (Columelle, *De l'agriculture*, III, 13, 5 ; Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XVII, 35). Ce critère est déterminant pour la caractérisation des cultures mises au jour à Goiffieux. Des études métrologiques réalisées par M. Monteil dans la région de Nîmes, il ressort en effet que les rangées de vigne de Gaule méridionale sont séparées par un même intervalle, compris entre 1 m et 2,5 m au maximum, tandis que leur largeur n'excède guère 30 cm à 40 cm (Monteil *et al.*, 1999, p. 113 fig. 37). Cette fourchette est bien inférieure à celle mesurée sur les deux tranchées de Goiffieux, larges de 60 cm à 70 cm, espacées de 5,6 m de bord à bord et de 5,9 m d'axe en axe (fig. 23).

30. Cette hypothèse s'est vue confirmée après rédaction de cet article par la découverte, en 2011, d'un puits parementé contemporain de la phase d'aménagement des cultures dans la seconde moitié du I^{er} s. av. J.-C. : situé en haut de la pente à moins d'une cinquantaine de mètres, dans l'angle sud-ouest de la zone de cultures, il en assurait sans doute l'irrigation, jusqu'à la construction de l'aqueduc destiné à alimenter les thermes et les bassins d'agrément de la *villa* d'époque tibéro-claudienne, qui a entraîné la fermeture du puits devenu inutile.

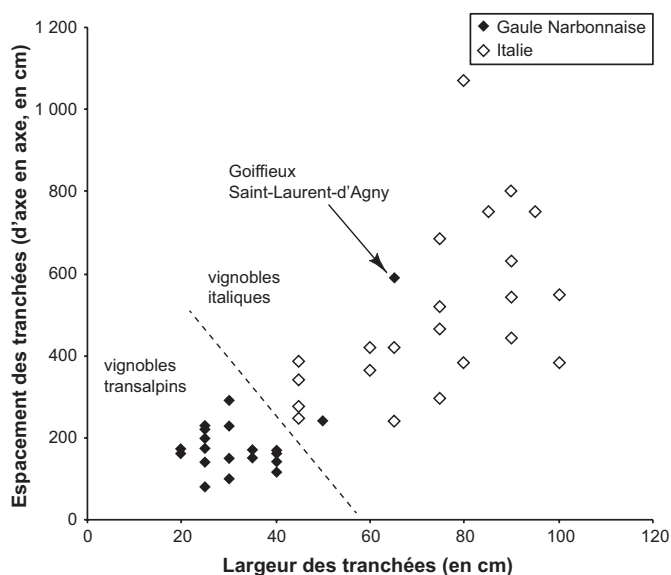


Fig. 23 – Diagramme de confrontation des mesures de largeur et d'écartement des tranchées de défoncement répertoriées en Gaule Narbonnaise et en Italie.

Leurs mensurations se rapprochent, en revanche, d'une série de mesures comparatives issues d'une enquête bibliographique portant sur plusieurs vignobles récemment fouillés en Italie. À la différence de ceux découverts en Gaule méridionale, ces derniers atteignent fréquemment les valeurs préconisées par les agronomes : entre 6,6 m et 7,5 m à Viterbe-Musarna, 5,4 m et 6,3 m à Viterbe-Asinello, 3,5 m et 7,2 m au monte Spavento, 9,8 m et 10,7 m à Macchia del Conte, plus de 5 m à Acqua Acetosa ou à Via Casal Bianco, pour des largeurs oscillant entre 65 cm et 90 cm (*ibid.*, p. 113, fig. 38). Ces chiffres n'ont rien de surprenant, si l'on se réfère à ce passage bien connu de Pline l'Ancien :

« Dans un sol médiocre, on laisse entre deux ceps cinq pieds ; dans un sol fertile on n'en pourra pas laisser moins de quatre, et dans un sol maigre on n'aura pas besoin d'en laisser plus de huit. Les Ombriens et les Marses laissent des intervalles qui vont jusqu'à vingt pieds, afin de cultiver l'entre-deux, qu'ils nomment *porculetum*. Dans une localité pluvieuse et brumeuse, il faut planter plus écarté. » (Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XVII, 35).

Le naturaliste confirme ainsi que dans certaines régions d'Italie centrale et septentrionale, l'intervalle entre chaque rangée de ceps peut atteindre jusqu'à 20 pieds, soit environ 5,9 m, afin de ménager dans l'espace intermédiaire un espace de cultures adventices appelé *porculetum*. Il précise aussi que l'écartement est fonction de la richesse du sol et des conditions climatiques : il sera d'autant plus important

que le climat est pluvieux et brumeux. L'observation de cette règle, qui assurait au raisin un maximum d'ensoleillement dans les régions d'Italie les moins favorisées par le climat, vaut *a fortiori* pour la moyenne vallée du Rhône, où le raisin « mûrit à la gelée » (Pline, *H. N.*, XIV, 26).

Cette description correspond idéalement à la description des tranchées de Goiffieux, qui présentent un espacement de 20 pieds (5,9 m), occupé par des fosses de plantation vraisemblablement liées à des cultures intermédiaires (céréales, légumineuses). La différence qui les oppose aux vignobles de Gaule méridionale est liée à une technique viticole bien spécifique. À savoir la conduite des ceps sur palissages ou tuteurs hauts, reliés par des barres horizontales formant des jougs (*iugum*), voire de véritables pergolas reliées par des entrails transversaux (*compluvium*). Ces deux techniques viticoles n'ont plus cours aujourd'hui qu'en Italie, de la vallée d'Aoste à la Basilicate. À Goiffieux, leur mise en œuvre est corroborée par la présence de trous de poteau et/ou de palissage aménagés aux abords immédiats des tranchées. Les trous de poteau TP 108, TP 119 et TP 126 implantés le long de la limite ouest de la tranchée TR 110 n'ont guère pu répondre à un autre usage. Le mieux conservé des trois (TP 108) présente un creusement cylindrique, un diamètre non négligeable de 35 cm, pour une profondeur d'au moins 30 cm, hors pertes liées à l'arasement des sols. Selon le *ratio* appliqué aux constructions sur poteaux porteurs et entrails d'époque protohistorique (Buchenschutz, Mordant dir., 2005, p. 65-67), ces mensurations permettent de restituer un poteau d'au moins 1,50 m à 2 m pour une vingtaine de centimètres de diamètre. Ces chiffres s'accordent avec les restitutions de *Vitis compluviata* proposées à ce jour (fig. 24), sans exclure pour autant un dispositif de palissage plus simple, constitutif d'une seule travée (*Vitis iugata*). Même si leur distribution irrégulière ne permet pas de l'affirmer, les autres trous de poteau attestés à la périphérie de la seconde tranchée TR 111 ont pu s'intégrer au même dispositif.

Les exemples archéologiques documentés, en Italie même, au travers des rares publications disponibles, viennent étayer cette comparaison (Broise, Jolivet, 1995 ; Calci, Sorella, 1995) : tous se caractérisent par de larges tranchées de défoncement de section carrée, creusées avec un large intervalle dans un substrat rocheux, liées à un mode de conduite sur palissages hauts qui n'exclut pas pour autant la pratique du provignage. Deux d'entre eux, repérés dans l'*ager Ficulensis* au sud de Rome, présentent d'étroites similitudes avec les vestiges recoupés dans le sondage B (fig. 25). Les onze tranchées de vigne du site de Via Casal Bianco, creusées dans le socle de pouzzolane, espacées de



Fig. 24 – Reconstitution de vignes hautes sur pergola de type *Vitis compluviata* au Mas des Tourelles à Beaucaire (Gard) (cliché 2008 : M. Poux, Université Lyon-II).



Fig. 25 – Tranchées de défoncement, canalisations d'irrigation et de drainage mises au jour dans l'ager Ficulensis (Monte dello Spavento, Latium, Italie) (d'après Calci, Sorella, 1995).

5,9 m d'axe en axe et larges de 90 cm, sont reliées à une longue canalisation perpendiculaire remplie de blocs de tuf, destinée au drainage du terrain (Calci, Sorella, 1995, p. 122-123). Le vignoble du monte Spavento présente une configuration analogue : trois tranchées de défoncement

de largeur identique, creusées dans le tuf à 3,5-7,2 m d'intervalle, sont traversées par des canalisations de drainage remplies de blocs plus ou moins agencés (*ibid.*, p. 120-121). Elles sont associées à des cavités quadrangulaires interprétées comme des fosses de plantation d'arbres qui ne sont pas

sans évoquer, de par leur forme et leur connexion avec les tranchées, les grandes cavités mises en évidence aux abords des tranchées. Quant aux trous de plantation de taille plus réduite qui occupent l'intervalle des deux rangs de vigne, ils correspondent aux cultures complémentaires de céréales, légumineuses ou d'arbres fruitiers, désignées par Pline sous le terme de *porculetum*.

À notre connaissance, la conduite de vignes hautes palissées sur jous ou pergola n'est pas attestée sur le sol gaulois. Quelques travées du site du Florian évoquent un dispositif similaire, qui n'a pas été mis en évidence de façon certaine (Monteil *et al.*, 1999, p. 114). Découvert postérieurement à celui de Goiffieux, le vignoble palissé de Gevrey-Chambertin s'en rapproche davantage (voir la contribution de J.-P. Garcia, *infra*, p. 93-110). Il diffère néanmoins sur de nombreux points du modèle canonique décrit par Pline, tant par l'inclinaison des palissages que par la nature des rangées de plantation de vigne (fosses oblongues de type *alvei*) ou encore, leur écartement nettement inférieur. En revanche, c'est précisément ce mode d'élevage sur pergola qui est illustré, trois siècles plus tard, sur la mosaïque aux Travaux découverte sur le site de Saint-Romain-en-Gal, à moins de 20 km du site de Goiffieux (fig. 6). Rappelons enfin que jusqu'aux arrachages consécutifs à la crise du phylloxera, la culture en hautains était encore largement pratiquée dans la région Rhône-Alpes (Isère, Savoie et Haute-Savoie).

En l'état actuel des données, cet ensemble viticole constitue un *unicum* archéologique qu'il est tentant de mettre en relation avec l'implantation précoce de la *villa* et sa situation au cœur du territoire colonial de Lyon. Il constitue un autre témoignage du lien étroit qu'entretenaient les premiers propriétaires des lieux avec le monde méditerranéen, caractérisé à la fois par la mise en œuvre de techniques de construction italique, un faciès numismatique très particulier et la présence d'objets exogènes importés d'Orient. L'importation, dans les années 40-20 av. J.-C., de techniques viticoles spécifiques à l'Italie, dans une région considérée comme peu propice à la culture de la vigne (voir le témoignage de Strabon, *supra*, p. 16), procède d'une phase expérimentale qui explique leur particularisme. L'adaptation au climat rigoureux de la moyenne vallée du Rhône imposait naturellement, selon les prescriptions de Pline, la construction de palissages élevés, différents de ceux mis en œuvre quelques décennies plus tôt en Gaule Narbonnaise. Leur écartement important permettait d'aérer les vignes et de les isoler de l'humidité du sol, tout en ménageant un large espace pour des cultures intermédiaires, protégées du vent et du soleil par leur feuillage.

L'INSTALLATION VINICOLE DU I^{er} S.

L'existence d'une production vinicole associée à ce vignoble a été corroborée en 2010 par la découverte d'une probable installation de pressurage localisée dans un secteur de la *villa* qui jouxte la zone culturale. Les données de fouille, corrélées aux éléments de datation recueillis en connexion stratigraphique avec ses niveaux d'installation et de fonctionnement, permettent de l'attribuer au même horizon chronologique.

DESCRIPTION

Cette installation se situe dans une grande pièce rectangulaire de 70 m² (8,89 m par 7,9 m), localisée dans l'angle nord-est de la *villa* palatiale d'époque julio-claudienne (fig. 26, état 3, espace K1). Les structures qui la constituent se concentrent dans le tiers sud de la pièce. Reconnues sur une longueur totale de 8 m pour 3 m de large, elles se composent d'un ensemble maçonné à l'ouest, comprenant un bassin (BS 1303) associé à une base de fondation rectangulaire (F 1302), d'une grande fosse (F 1304) environnée par un réseau de structures en creux à l'est, correspondant aux négatifs d'ancrage de poutres et poteaux en bois (fig. 27 et 28).

Stratigraphie

Une coupe stratigraphique est-ouest a été réalisée afin de recouper ces différentes structures et de mieux appréhender leur évolution chronologique (fig. 29). Le premier niveau (US 10410) repéré dans l'ensemble de l'espace K1 s'installe directement sur le sol géologique et scelle les trous de poteau liés à la première ferme coloniale (début de l'état 2, troisième quart du I^{er} s. av. J.-C.). Il correspond à une couche de terre limono-graveleuse, de couleur noire, chargée de charbons de bois et interprétée comme un niveau de remblai et/ou de circulation. Il vient s'appuyer, dans la partie nord de la pièce, contre le solin du mur M 1460 et reçoit, dans la partie sud, un foyer (FY 1634) constitué d'une *tegula* (type C1 de B. Clément, 2009, daté du début du règne d'Auguste) posée à l'envers, à plat et encadrée par une série de pierres plates présentant des traces de rubéfaction. Un niveau très cendreux (US 11344) est présent autour de cette structure et correspond sans doute à des rejets de foyer.

Ces structures sont scellées par une couche de démolition d'architecture en terre (US 10409) d'une épaisseur de

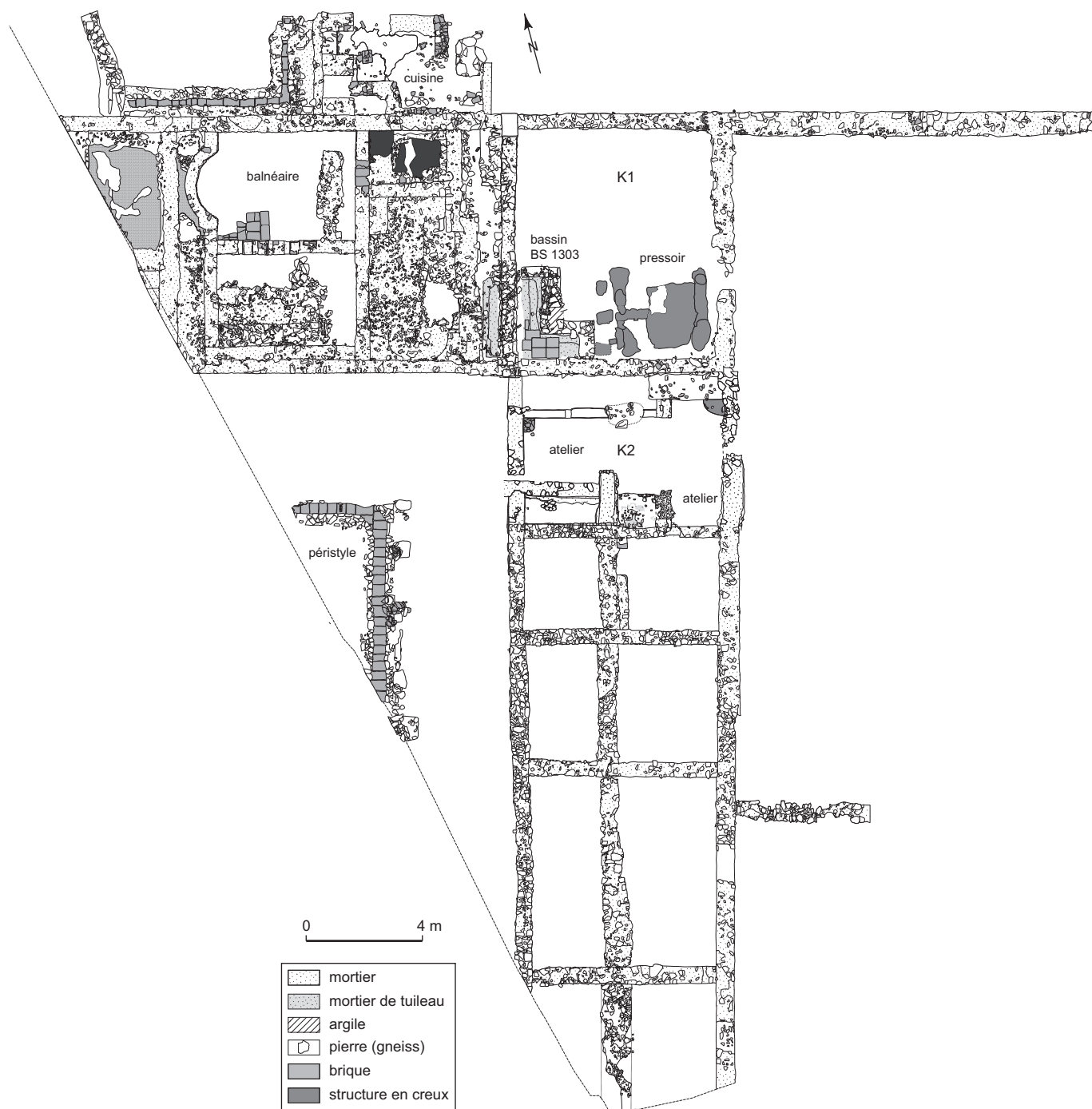


Fig. 26 – Angle nord-est de la villa : plan pierre à pierre et localisation de l'installation vinicole d'époque julio-claudienne (DAO : A. Courtot et M. Poux, Université Lyon-II).



Fig. 27 – Négatifs (poutres calcinées) des structures en creux constitutives du pressoir d'époque julio-claudienne (cliché : M. Poux, Université Lyon-II).

15 cm, caractérisée par de petits graviers et des charbons de bois pris dans une matrice argileuse de couleur jaune. Cette couche est vierge de mobilier archéologique et présente en surface des poches d'argile jaune plus pure, correspondant probablement aux vestiges de briques d'adobe.

Ce niveau de démolition (US 10410) est perforé par une série de négatifs d'implantation d'une structure en bois et en maçonnerie qui occupe toute la largeur de la pièce : sablières (SB 1305-1306/1327), trous de poteau (TP 1299-

TP1301), grande fosse boisée (F 1304) et bassin maçonné (BS 1303), dont le creusement perce l'ensemble des couches précédemment décrites (US 10409 et US 10410, foyer FY 1634), dans le but d'asseoir les fondations à même le substrat rocheux. En raison de l'arasement des vestiges dans cette partie du site, les sols contemporains de l'aménagement et du fonctionnement des structures ne sont conservés que par endroits, principalement en bordure méridionale de la pièce K1, au sud du mur plus tardif M 1213 qui les recoupe.

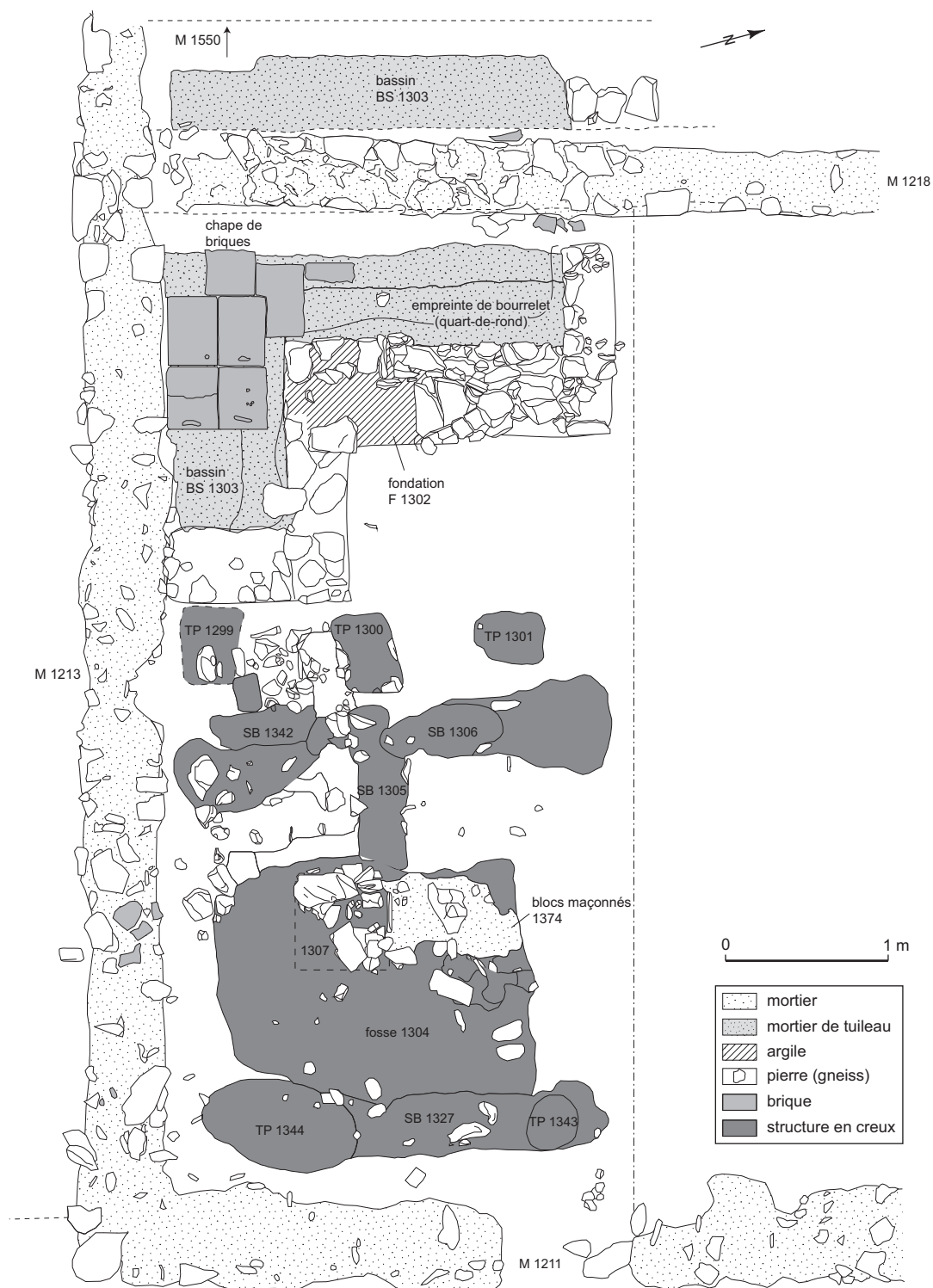


Fig. 28 – Relevé de détail des structures du pressoir d'époque julio-claudienne : BS, bassin ; F, fosse ; M, mur ; SB, sablière ; TP, trou de poteau (DAO : A. Courtot et M. Poux, Université Lyon-II).

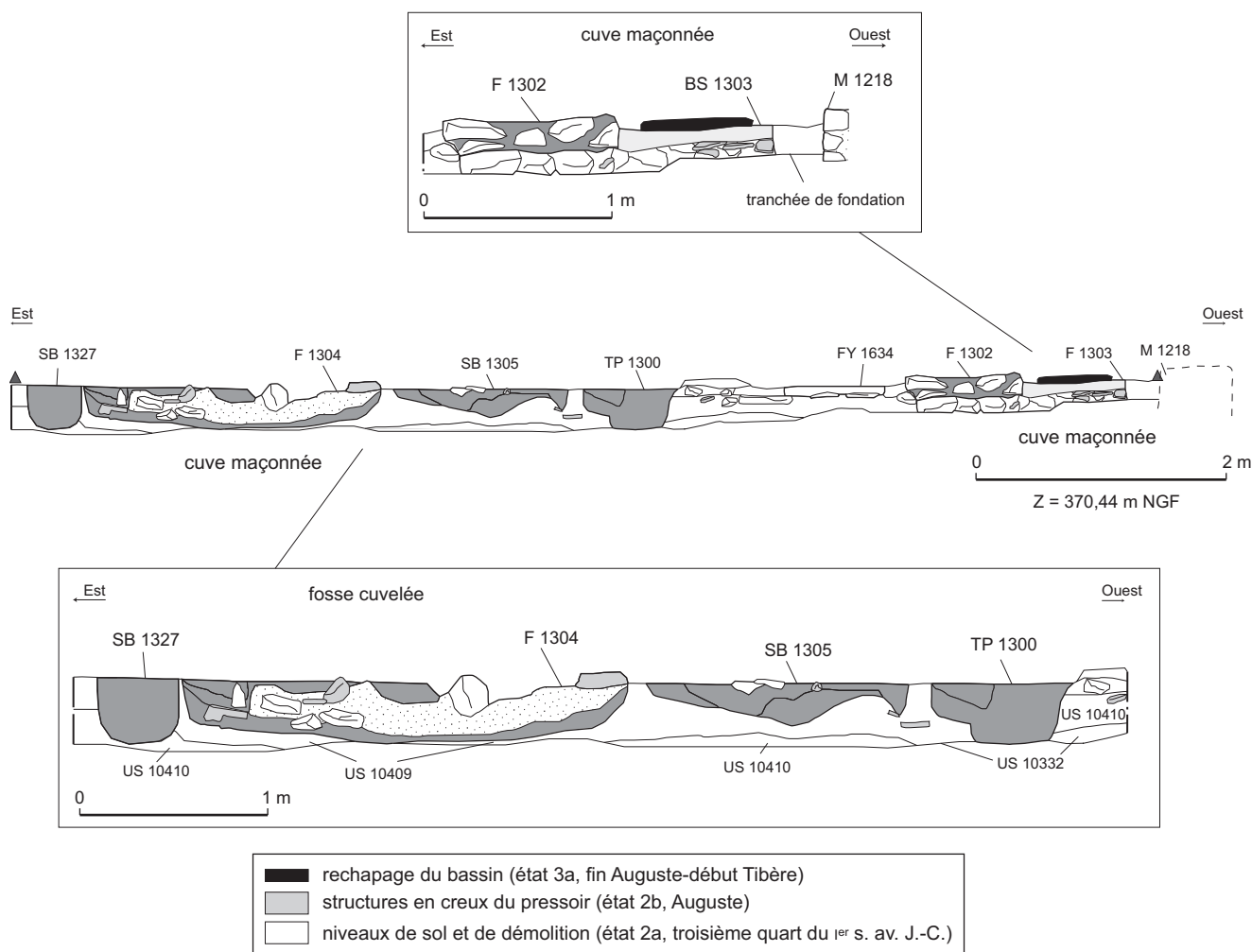


Fig. 29 – Coupe stratigraphique est-ouest relevée au centre de la pièce K1, illustrant l'implantation des structures du pressoir dans les couches d'occupation contemporaines de la première villa : BS, bassin ; F, fosse ; FY, foyer ; M, mur ; SB, sablière ; TP, trou de poteau (DAO : B. Clément et T. Debize).

Le bassin BS 1303 est l'objet, dans un second temps, de réfections qui caractérisent un second état d'aménagement, contemporain de la reconstruction de la villa à la fin du règne d'Auguste ou au tout début du règne de Tibère (état 3). Le sol de la cuve reçoit une chape de briques en terre cuite, conservée sur un tiers de sa surface (US 10623). Ce rechapage s'accompagne d'une destruction des parois occidentale et méridionale du bassin, désormais délimité par les murs M 1550 à l'ouest et M 1208 au sud. Ces deux murs massifs, qui délimitent la pièce K1 durant cet état, font également office de piédroits.

La fin de la séquence est caractérisée par l'implantation du mur (M 1218) qui recoupe le bassin en son milieu. Lié à la reconstruction de l'ensemble de la villa au début de

l'époque flavienne (état 4), il s'accompagne de la construction du mur (M 1213), non visible sur cette coupe, qui perce également la paroi méridionale du bassin. Ce dernier ne fonctionne plus, en tant que structure étanche, et est vraisemblablement abandonné au cours de la même période.

Plan

Le bassin BS 1303 se présente sous la forme d'une cuve en forme de « L », construite dans l'angle sud-ouest de la pièce (fig. 30). La branche ouest mesure 1,80 m sur 2,34 m de longueur. Il s'agit là d'une longueur minimale, car sa paroi méridionale a été détruite par la construction du mur postérieur M 1213. Sa surface a conservé l'empreinte d'un



Fig. 30 – Détail de la cuve maçonnée BS 1303 aménagée à l'extrémité occidentale du pressoir (cliché 2010 : M. Poux, Université Lyon-II).

bourrelet d'étanchéité en mortier de tuileau accolé à la paroi orientale, large d'une trentaine de centimètres. Disposée perpendiculairement, la branche sud mesure 3 m de long pour une largeur minimale de 0,75 m. Elle est recoupée à l'ouest, au sud et au centre par les murs M 1213, M 1218 et M 1550 de l'état postérieur (état 4), qui ne permettent pas d'appréhender ses dimensions exactes. Le fond du bassin est constitué d'une couche de mortier hydraulique à fragments de tuileau, disposée sur un lit de blocs hétérogènes de blocs de gneiss et de fragments de *tegulae*. Il a fait l'objet d'un rechapage à l'aide de briques en terre cuite *sesquipedales* de 45 cm par 30 cm, partiellement conservé dans la partie sud du bassin. La cuve est encadrée par des parois maçonnées larges de 40 cm en moyenne, arasées au niveau du sol en tuileau. La paroi sud n'a pas pu être reconnue, en raison de sa destruction par les murs postérieurs M 1550 (état 3) et M 1213 (état 4). Le mur oriental se présente sous la forme d'une base non maçonnée (F 1302) conservée sur environ

1 m de longueur et 10 cm de hauteur, formée de dalles de gneiss local de grandes dimensions liées à l'argile jaune. Elle correspond sans doute à la fondation du mur et en matérialise peut-être même un état antérieur. Son mode de construction est en effet identique à celui des solins de la *villa* en terre et bois construite au début de la période augustéenne (début de l'état 2). Le bourrelet d'étanchéité qui longe cette paroi était probablement destiné à éviter les infiltrations de liquides susceptibles d'en saper les fondations. Il n'a pas été reconnu le long des autres parois, détruites par la construction des murs postérieurs, mais devait entourer à l'origine tout le fond du bassin. Par ailleurs, il semble avoir été détruit lors de la mise en place du rechapage de tuiles qui en recouvre partiellement l'empreinte.

Le second groupe de vestiges se développe à l'est de la cuve. Il s'agit pour l'essentiel de négatifs de structures en creux, signalés à la fouille par des empreintes charbonneuses de couleur noir anthracite dont le tracé se dessine

très bien à la surface du sol d'argile jaune dans lequel elles ont été implantées (fig. 27).

Au contact de la cuve figurent trois trous de poteau, alignés sur un axe nord-sud. Les deux trous de poteau extérieurs TP 1299 et TP 1301, de forme rectangulaire, mesurent 30 cm par 20 cm de côté, pour une profondeur de 20 cm en moyenne. Le poteau central TP 1300, de forme rectangulaire, est nettement plus grand, long de 50 cm pour une largeur de 30 cm et une profondeur sensiblement identique de 20 cm. Le comblement de ces trois structures en creux est constitué d'un épais conglomérat de charbon de bois calciné, caractéristique de poteaux brûlés en place.

Plus à l'est, deux sablières transversales (SB 1306 et SB 1342) sont orientées et alignées selon un axe nord-sud. Elles sont reliées par une troisième tranchée longitudinale (TR 1305), d'orientation est-ouest. Ces sablières, constitutives d'un même dispositif en forme de « T », présentent des dimensions et un profil similaires. Leur longueur est de 95 cm, pour une largeur extérieure variant entre 40 cm et 20 cm, qui décroît légèrement à l'intersection des poutres, vers le centre du pressoir. L'extrémité extérieure des deux poutres transversales est renforcée par de puissants calages réalisés avec des blocs de gneiss (40 cm de diamètre), associés à des surcreusements qui trahissent l'existence de poteaux verticaux. La tranchée TR 1305 présente une forme plus fuselée, longue de 90 cm pour une largeur de 30 cm et une profondeur légèrement moindre de 15 cm. Elle est disposée sur l'axe central du pressoir, dans le prolongement de la base rectangulaire adossée à la cuve. Ces trois structures livrent un comblement très charbonneux, qui correspond également aux vestiges de poutres ou de poteaux calcinés en place.

Ce dispositif est complété par une grande fosse (F 1304) inscrite à l'extrémité est de la sablière longitudinale. Son creusement présente une forme rectangulaire, d'une longueur de 2 m pour une largeur de 1,5 m, et un profil en cuvette conservé sur 30 cm de profondeur. L'angle nord-ouest de la fosse est occupé par une cavité bien distincte du creusement principal, apparue au décapage des structures (fig. 27 et 28, F 1307). De forme approximativement carrée, elle est délimitée par quelques dalles de gneiss disposées de chant en guise de coffrage. Elle est associée, au nord, à un aménagement maçonné assez dégradé, constitué de quelques tuiles et dalles de gneiss disposées à plat et liées au mortier. Il pourrait s'agir d'un fond de bassin ou d'un blocage de maçonnerie tenant lieu de fondation pour une base en pierre. Les parois de la grande fosse F 1304 sont soulignées par une ligne charbonneuse discontinue, d'une

épaisseur de 3 cm environ. On peut les interpréter comme les vestiges d'un cuvelage ou d'un coffrage en bois brûlé en place, à l'instar des autres structures du pressoir. Le comblement de la fosse a livré deux exemplaires bien conservés de pots en céramique commune et quelques fragments de tuile appartenant au type **C1 de B. Clément (2009)**, caractéristique du début de la période augustéenne.

À l'est de la fosse vient s'accoler une dernière sablière d'orientation nord-sud (SB 1327). Longue de 2,50 m pour une largeur de 50 cm et une profondeur moyenne de 25 cm, elle présente à ses deux extrémités un léger surcreusement circulaire d'un diamètre de 35 cm, trahissant la présence de deux trous de poteau latéraux (TP 1343 et TP 1344). Comme celui des autres structures, son comblement livre une grande quantité de cendres et de charbons concentrés aux extrémités et sur les bords de la sablière.

PHASAGE ET DATATIONS

Quoique très arasés, ces vestiges laissent entrevoir en coupe l'existence d'au moins deux phases d'aménagement et de fonctionnement successives, antérieures à la destruction à la fin de l'époque julio-claudienne ou au début de l'époque flavienne (état 4). La datation de ces deux phases s'appuie, d'une part, sur l'étude des céramiques qui comblent la fosse cuvelée F 1304 et viennent sceller le premier état d'aménagement, d'autre part, sur les quelques éléments recueillis à la surface des sols en terre battue ou niveaux de démolition conservés dans la partie sud de la pièce K1 et liés au fonctionnement du second état (fig. 31). Ces deux lots réunis forment un ensemble peu abondant et très fragmenté d'une douzaine d'individus, représentés par 194 fragments (tabl. III).

Le comblement des structures liées au premier dispositif (fosse F 1304 et sablières connexes) comporte peu d'indices chronologiques. Quelques fragments se rapportent à des productions à parois fines à engobe argileux brun et de céramique peinte. On compte, par ailleurs, un fond de plat à engobe interne (VRP) de fabrication probablement locale, d'après sa pâte claire et l'absence d'inclusions volcaniques caractéristiques des productions campaniennes. La majeure partie des tessons qui comblent ces structures en creux appartiennent à des vases non tournés cuits en mode B. On compte, entre autre, une jatte à lèvres en sillon d'aspect assez grossier, forme connue dès le début du I^{er} s. av. J.-C. (Leblanc, 2007, p. 184-185). Trois bords de pots à col côtelé d'aspect très proche ont été recueillis (fig. 31, n^{os} 7-8), dont la diffusion est datée entre le milieu du I^{er} s. av. J.-C.

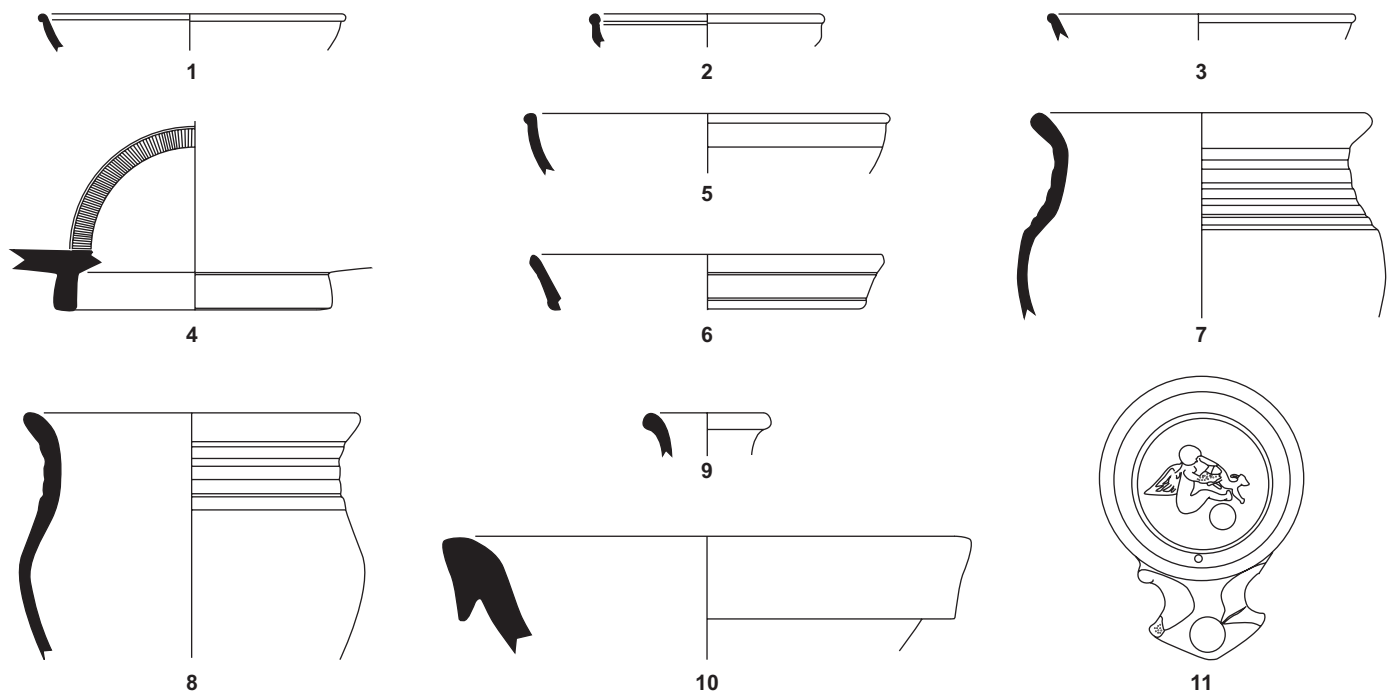


Fig. 31 – Sélection de mobiliers recueillis dans les structures et sur les sols du pressoir d'époque julio-claudienne. Échelle : 1/3 (DAO : A. Gilles).

et le début du I^{er} s. apr. J.-C. Ils sont majoritaires dans les trois premiers horizons de la Maison des dieux Océans à Saint-Romain-en-Gal (Rhône), qui s'échelonnent entre les années 50 av. J.-C. et 25 apr. J.-C. (Desbat *et al.*, 1994). Le recours au tour pour la confection de ces céramiques ne s'impose réellement que durant l'horizon 4, daté autour du milieu du I^{er} s. apr. J.-C. (Leblanc, 2007, p. 166-169).

Le bon état de conservation de ces vases tranche avec celui des autres productions retrouvées dans les couches associées. Parmi ces dernières figure un fragment de mortier en bandeau Haltern 59, dont la datation s'inscrit également entre le milieu du I^{er} s. av. J.-C. et le milieu du siècle suivant (Leblanc, 2007, p. 161), ainsi qu'un élément de couvercle peu pertinent en termes de chronologie.

Le second état, matérialisé par le rechapage du fond du bassin et la réfection de ses piédroits, n'a livré aucun élément céramique en contexte clos, en raison de l'arasement important des structures dans cette partie du site. L'analyse se concentre donc sur les rares éléments recueillis à la surface des niveaux de sol et de démolition contemporains de son fonctionnement. Ils livrent un bord de plat de type Drag. 18B (fig. 31, n° 3) produit à partir de 20-30 apr. J.-C. et jusqu'au début du II^e s. (Genin, 2007, p. 323). D'autres formes provenant des ateliers de Gaule du

Sud sont recensées. Le bol bilobé de type Drag. 27 est attesté aussi bien sur le sol de la pièce que dans le niveau de démolition qui la recouvre. Le premier exemplaire présente une lèvre arrondie et une gorge peu marquée, caractéristiques du type Drag. 27B (fig. 31, n° 1), diffusé entre les années 15 et 100-110 (*ibid.*, p. 322, pl. 50 n° 9 et pl. 95 n° 17) ; le second présente une gorge interne très marquée qui le rapproche de la variante Drag. 27C (fig. 31, n° 2), attestée entre la fin du I^{er} et le II^e s. La distinction entre ces deux variantes reste néanmoins difficile en l'absence d'exemplaires complets (*ibid.*, p. 322 et pl. 105 n° 1). Un bord dénué de gorge interne, renvoyant au type Drag. 27B est également présent (fig. 31, n° 5). Cette même couche a fourni un fond de plat en sigillée (fig. 31, n° 4) proche du type Drag. 18B-C (*ibid.*, pl. 97 n° 13 et pl. 116), qui peut également correspondre à une variante du type Drag. 15/17 (*ibid.*, pl. 219) à en juger par la hauteur du pied.

Le niveau de démolition qui recouvre les sols recèle un plat à bord droit en céramique tournée grise, dont l'usage est attesté dès le début du I^{er} s. mais apparaît plus répandu à partir du milieu de ce siècle (Leblanc, 2007, p. 185). Une cruche à lèvre en bourrelet (fig. 31, n° 9) renvoie à des exemplaires attestés à partir du milieu du I^{er} s. à Saint-Romain-en-Gal, qui ne deviennent prépondérants que

Tabl. III – Répartition des catégories céramiques liées au pressoir de l'état 2 et 3.

Famille	Catégorie	NR	NMI
Céramique fine	sigillée de Gaule du Sud	7	5
	sigillée de Gaule du Centre	6	1
	peinte	11	–
	parois fines	9	–
	revêtement argileux (CRA)	2	–
	sigillée italique	1	–
	campanienne C	1	–
Total céramique fine		36	6
Céramique commune	non tournée grise	94	6
	claire calcaire	32	1
	tournée grise	27	1
	tournée rouge	7	–
	non tournée rouge	7	–
	engobe rouge pompéien (VRP)	1	–
Total céramique commune		168	8
Amphore	Gauloise	7	–
	Italique	5	–
	Tarraconaise	1	–
	Bétique	2	1
	indéterminée	2	–
Total amphore		16	1
Total		220	15

durant les II^e s. et III^e s. apr. J.-C. (*ibid.*, p. 155). Le niveau de démolition décapé dans la pièce voisine K2, contemporain du précédent, livre d'autres éléments de datation. On y dénombre un fragment de Drag. 30 et un plat Drag. 15/17 issu des ateliers du centre de la Gaule (fig. 31, n° 6). Sa pâte siliceuse claire à revêtement argileux non grésé correspond aux premières phases techniques de ces officines (Bet *et al.*, 1989). Cet assemblage est complété par un bord d'amphore à saumure et sauces de poisson de Bétique de type Dressel 7/11 (fig. 31, n° 10) (Étienne, Mayet, 2002), ainsi que par une lampe intacte de type Lœschke IB (fig. 31, n° 11) dont le médaillon représente Éros jouant avec un animal et dont la circulation est attestée à partir du règne de Tibère (Leibundgut, 1977).

Il semble, en conclusion, que cette installation ait connu une période de fonctionnement relativement courte, qui se subdivise en deux phases bien distinctes du point de vue stratigraphique et céramologique.

Le petit lot de matériel prélevé dans le comblement de la fosse F 1304 montre que la réfection du premier dispositif est intervenue au plus tard dans le courant du règne d'Auguste ou au début du règne de Tibère, si l'on prend en considération les quelques fragments de parois fines

associés aux céramiques communes. Ce *terminus ante quem* plaide pour une construction dès la période augustéenne, probablement vers la fin de l'état 2 de la *villa*, qui marque l'apparition des premiers solins et sols maçonnés dans les années 10-5 av. J.-C. Cette datation précoce est corroborée par l'utilisation exclusive, pour la mise en œuvre du bassin BS 1303, de blocs en gneiss bleu liés par un mortier blanc-gris, fin et riche en chaux. La combinaison des deux matériaux est caractéristique de cet état de construction, bien observé dans la partie résidentielle de la *villa* localisée dans sa branche sud. De plus, les structures en creux et le bassin constitutifs de cet état viennent directement s'implanter dans un niveau de démolition (US 10409), qui scelle les vestiges liés à l'occupation antérieure : solin de blocs liés à l'argile (M 1460), trous de poteau, foyer (FY 1634) et couche de circulation (US 10410) contemporains de la première *villa* coloniale mise en place dans les années 40-30 av. J.-C. et détruite par un incendie avant la dernière décennie du I^{er} s. av. J.-C. (début de l'état 2). Ils ont livré quelques mobiliers, parmi lesquels un fragment d'amphore tardo-républicaine Dressel 1B et une *tegula* utilisée comme calage, appartenant au type B de la typologie de B. Clément (2009). On peut déduire de ces observations que le dispositif est implanté au milieu du Principat d'Auguste, autour du changement d'ère et au plus tôt dans les années 10 av. J.-C. ; il est détruit au plus tard à la fin de son règne, dans les années 10 apr. J.-C.

Cette dernière date coïncide avec la mise en place du second état d'aménagement, caractérisé par la construction de nouveaux murs (M 1208 et M 1550), un élargissement du bassin et son rechapage à l'aide de briques. Du point de vue architectural, ces changements s'intègrent au programme de reconstruction de la *villa* mis en œuvre à la transition entre le règne d'Auguste et de Tibère (état 3, vers 15-20 apr. J.-C.). Le dispositif y est incorporé sous sa forme initiale, sans modification majeure du plan. La position particulière de la pièce K1, située à cheval entre les ailes nord et est de la *villa*, peut s'expliquer par la volonté de conserver le bassin BS 1303 au même emplacement, à proximité immédiate de l'installation balnéaire. La morphologie des briques *sesquipedales* utilisées pour le rechapage du bassin, identique à celle des briques qui constituent le revêtement des fonds d'hypocauste du *caldarium*, conforte ce lien architectural. De datation sensiblement plus récente, le mobilier recueilli sur les niveaux de sol associés permet de préciser sa période d'utilisation, comprise entre les années 15-20 apr. J.-C. et le début de l'époque flavienne, au vu des éléments les plus récents livrés par la couche d'abandon.

INTERPRÉTATION ET HYPOTHÈSES DE RESTITUTION

Ce dispositif particulier s'inscrit à l'interface des parties résidentielle – *pars urbana*, branche nord, caractérisée par des salles de réception dotées de sols maçonnés et décorés – respectivement, agricole et artisanale de la *villa* – *pars rustica*, branche est, dotée de sols en terre battue qui reçoivent des installations de forge. Il se rattache sans équivoque à la seconde. La cuve en béton étanche qui en marque l'extrémité occidentale n'entretient aucun lien architectural ou fonctionnel avec l'installation balnéaire qui jouxte la pièce à l'ouest, dont elle est séparée par un mur particulièrement massif (M 1208).

L'étroitesse de la cuve et sa forme particulière plaident pour une fonction artisanale liée à la manipulation et la transformation de liquides, dont la nature est indiquée par la structure en bois qui prolonge le dispositif à l'est. Cette dernière s'appuie sur plus de six points d'ancrage, concentrés sur un espace de 3 m de longueur, accueillant des montants en bois massifs reliés entre eux par des poutres horizontales. Le dispositif a manifestement été conçu pour résister à de fortes pressions verticales et latérales. L'altitude du fond de la cuve maçonnée, inférieure de 40 cm à celle des sols conservés dans la branche nord de la *villa* et de près de 1 m à celle restituée pour la *suspensura* des thermes adjacents, trahit le fort degré d'arasement des structures. Ce phénomène explique la profondeur relativement faible des trous de poteau par rapport au diamètre des montants, dont la base reposait à même le substrat rocheux et assurait la stabilité du dispositif sans qu'il soit nécessaire de procéder à des creusements plus importants.

La nature et la configuration des vestiges suffisent néanmoins à caractériser l'architecture d'un pressoir à levier central, dont le principe de fonctionnement a été restitué depuis longtemps dans les *villae* de Narbonnaise, d'Aquitaine et, plus récemment, de Lyonnaise. Considérée dans sa globalité, sa forme générale prête à de multiples comparaisons : les pressoirs de Peyre-Plantade à Clermont-l'Hérault (Hérault), du Lagarel à Saint-André-de-Sangonis (Hérault), de Parville (Eure), de Piriac-sur-Mer (Loire-Atlantique) et de Luzarches (Val-d'Oise) partagent une même structure en forme de « T » ou de « H », déterminée par la présence d'une ou plusieurs paires de montants jumelles disposées de part et d'autre de l'arbre central (voir fig. 125 dans la contribution de M.-L. Hervé-Monteil *et al.*, *infra*, p. 193, avec références bibliographiques). L'intervalle qui sépare ces dernières, qui oscille ici entre 1,80 m et 2 m selon la largeur restituée des poteaux,

correspond presque exactement à celui mesuré à Luzarches ou à Parville.

L'état de conservation de ce pressoir ne permet pas la mise en œuvre de restitutions absolument fiables, ni d'une étude mécanique aussi approfondie que pour d'autres dispositifs présentés dans ce volume. L'étude des structures et de leurs caractéristiques propres, corrélées à celles de certains pressoirs recensés en Italie et en Gaule, permet néanmoins d'avancer plusieurs propositions³¹.

La superstructure du pressoir est documentée, malgré son degré d'arasement, par les empreintes de poutres calcinées constitutives de la machinerie en bois supportant le levier. Leur disposition permet de restituer un dispositif à poutre horizontale (*praelum*, mouton), dont le levage était assuré par un système de vis ou de treuil. La disposition longitudinale des aménagements, dans la mesure où ils sont bien contemporains, évoque la forme d'un pressoir à levier correspondant au type classique décrit par Caton l'ancien dans son traité d'agriculture. Les dimensions du levier, telles qu'elles peuvent être restituées sur la base de leur plan au sol, s'accordent avec les prescriptions de l'agronome. Le gros poteau-reposoir central pouvait accueillir un tronc, une poutre ou un assemblage de madriers d'un diamètre supérieur ou égal à 40 cm. Du rebord ouest de la cuve maçonnée BS 1303 à la sablière extérieure SB 1327, il a pu se développer sur une longueur de 6,60 m, jusqu'à plus de 7 m, si l'on suppose que la taille du *praelum* outrepassait celle de son embase au sol, comme c'est souvent le cas. Il n'est pas possible de déterminer s'il était uniquement supporté par les montants verticaux plantés dans le sol de la pièce (type C3 de J.-P. Brun, 1986) ou engagé dans les murs est-ouest de la salle de manœuvre (type A3), dont l'écartement porterait ses dimensions à plus de 7,50 m. Dans tous les cas de figure, ces dimensions théoriques se rapprochent des 7,40 m de longueur préconisés par Caton (*De l'agriculture*, III, 18-19).

L'agencement et la forme quadrangulaire des trous de poteau, disposés symétriquement et garnis pour certains par des calages en pierre, marquent l'emplacement des montants en bois qui soutenaient le dispositif. Les trous de poteaux latéraux (TP 1299, TP 1301, TP 1343, TP 1344) en renforçaient la stabilité et facilitaient le guidage du levier. Le gros trou de poteau central (TP 1300) correspond au négatif quadrangulaire d'un puissant madrier ou billot de bois, qui a pu servir de reposoir pour le levier. Large

31. Étude réalisée par Thibaut Debize, dans le cadre d'un mémoire de Master 1 consacré à l'architecture et au fonctionnement des pressoirs en Gaule Lyonnaise.

d'environ 50 cm, il permet d'attribuer à ce dernier une épaisseur au moins équivalente.

Les empreintes de poutres horizontales ou sablières basses qui relient ces creusements dessinent un socle cruciforme ou en forme de « T » ou de « H », caractéristique de certaines fondations de pressoirs en bois repérés en Aquitaine ou en Lyonnaise. Outre de servir de contreforts aux montants, soumis à de fortes poussées latérales, elles ont pu supporter un plancher tenant lieu de plate-forme de travail, voire à un bac de recueil en bois identique à celui proposé dans la restitution du pressoir de Piriac-sur-Mer (voir fig. 126 dans la contribution de M.-L. Hervé-Monteil *et al.*, *infra*, p. 194).

La grande fosse carrée F 1304, cuvelée à l'origine, a pu répondre à cet usage. L'existence d'un habillage en bois est en effet signalée, au niveau des parois, par des traces de charbons et quelques dalles de gneiss disposées de chant, en guise de calage ou de coffrage. Elle présente, sur le côté nord, un bec de déversement grossièrement construit à l'aide de blocs de pierre et de fragments de tuiles liés au mortier de tuileau. Ce dispositif a aussi bien pu assurer l'écoulement d'une partie des jus de pressurage, respectivement, des jus de vidange et/ou de nettoyage de l'installation après fonctionnement. Ses parois s'évasent dans leur partie supérieure, suggérant une forme en entonnoir destinée à en canaliser le flux. Des cuves en bois de forme et de taille similaires sont intégrées au bâti des pressoirs de Luzarches et de Piriac-sur-Mer (Couturier *et al.*, 2003, p. 80 et contribution de M.-L. Hervé-Monteil, *infra*, p. 195). Malgré sa position légèrement excentrée et sa faible profondeur, cette fosse a théoriquement pu servir de logement pour un contrepoids de treuil en pierre. On peut aussi supposer qu'elle a accueilli l'axe central d'un pressoir à vis. Cette hypothèse est suggérée par la forme du châssis de bois, caractéristique des pressoirs à vis centrale³². Il est à noter que les deux hypothèses ne sont pas incompatibles, puisque l'existence de dispositifs mixtes, comportant un levier actionné à la fois par une vis et un contrepoids, est bien attestée en Gaule. Selon les restitutions proposées par J.-P. Brun, cette vis pouvait être rattachée au levier par une corde ou un étrier mobile, ou le traverser par un orifice ménagé à son extrémité (Brun, 1986, p. 110-111, type 4).

Situé à la tête du dispositif, au niveau de l'extrémité ouest du *praelum*, le bassin en forme de « L » (BS 1303) peut

être interprété comme une cuve de recueil du moût issu des opérations de pressurage ou comme une cuve de foulage indépendante du pressoir. On notera qu'à la différence des autres bassins de ce type attestés en contexte vinicole, son fond ne comporte pas la moindre dépression susceptible d'être interprétée comme une cuvette de vidange. Systématiquement présent dans les cuves de recueil de Gaule Narbonnaise ou d'Aquitaine, cet aménagement est particulier et ne manque pas à l'appel dans celles attestées pour les états postérieurs de la *villa* (voir *infra*). On peut néanmoins supposer qu'il a été détruit par le mur M 1218 qui recoupe la branche ouest du bassin. En revanche, l'empreinte laissée par l'arrachage du joint d'étanchéité adossé au piédroit oriental de la cuve présente une largeur équivalente à celle des bourrelets d'étanchéité en quart-de-rond qui garnissent le bassin de foulage des installations postérieures de la *villa* du II^e s. (voir *infra*).

La juxtaposition de l'ensemble de structures en bois et de la cuve maçonnée BS 1303 a conduit à envisager, dans un premier temps, la coexistence ou la superposition de deux types de pressoir distincts. Il apparaît, au terme d'une analyse plus poussée, que ces deux aménagements n'appartiennent pas directement au même dispositif. La cuve de récupération et/ou de foulage aménagée dans l'angle sud-ouest de la pièce, d'une part, la machinerie en bois qui occupe son angle sud-est, d'autre part, doivent être examinées indépendamment l'une de l'autre, même si leur fonction est évidemment complémentaire. On peut néanmoins s'interroger sur la proximité des structures et leur concentration dans le tiers sud d'une pièce assez vaste pour permettre leur espacement et faciliter la manœuvre des pressoirs.

Partant des observations de terrain, il est possible d'envisager deux hypothèses de restitution, alternatives ou complémentaires, du système de pressurage en bois construit dans l'angle sud-est de la pièce. La première s'efforce de faire correspondre les vestiges au type le plus courant de pressoir à jumelles de type « catonien », largement attesté en Italie et en Gaule romaine ; la seconde privilégie l'image d'un pressoir à montant central de type « pompéien », plus spécifiquement développé dans la péninsule Italique.

Pressoir à montants latéraux de type « catonien » (C20)

La première hypothèse suppose que l'ensemble des structures en creux sont contemporaines et s'intègrent à un seul et même dispositif, dont la forme n'a pas évolué au fil du temps en dépit des réfections et rechapages attestés

32. Voir à titre d'exemple les négatifs de sablières de la *villa* de Bapteste à Moncrabeau dans le Gers (Brun, 2005, p. 116) et, dans ce volume, la restitution proposée pour le pressoir de Parville (M.-L. Hervé-Monteil *et al.*, fig. 110, p. 176).

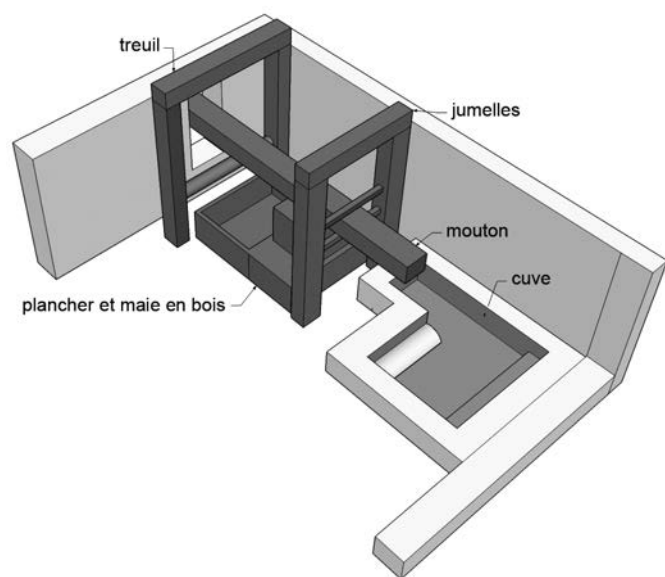


Fig. 32 – Essai de restitution du pressoir d'époque julio-claudienne : variante de type C20 à montant unique (DAO : T. Debize).

par la fouille (fig. 32). Ce dispositif a pu correspondre dès l'origine à un pressoir à arbres latéraux, correspondant au C20 de la typologie de J.-P. Brun (1986).

Les deux poteaux TP 1299 et TP 1301, qui ferment l'installation à l'arrière du bassin maçonné, ont pu servir de jumelles ; le troisième poteau central TP 1300, de soutien inférieur au mouton, est destiné à alléger son poids en position de repos et la tension qu'il fait supporter aux *fibulae*. Ce support pourrait s'expliquer par la trop grande distance entre les jumelles, qui excède de loin la largeur du mouton (1 pied) préconisée par Caton. Parmi les pressoirs recensés en Gaule Lyonnaise, Narbonnaise ou en Aquitaine, aucun en effet ne présente un tel écartement. Dans l'hypothèse où il a été compensé par l'ajout d'un poteau central, le *praelum* ne peut correspondre qu'à un tronc entier, dépourvu de rétrécissement central (*lingula*). Ces contraintes de stabilité permettent aussi d'envisager un rattachement des montants à la charpente du bâtiment, afin d'utiliser le poids de la couverture de tuiles comme contrepoids. Sa hauteur, estimée à environ 3 m d'après la métrologie des colonnes du portique, reste proche des 3,25 m que préconise Caton. Dans cette restitution, la fondation de pierres liées à l'argile (F 1302) ne sert à rien. Elle correspond peut-être à un support architectural indépendant du pressoir, destiné à soutenir la charpente du bâtiment.

Les trois sablières Ouest (SB 1342, SB 1306 et SB 1305), en revanche, sont liées au dispositif et ont pu former un

plancher surélevé destiné à presser le raisin. Le moût était sans doute recueilli dans la grande fosse boisée F 1304. Dans cette configuration, le treuil se placerait au niveau de la sablière terminale SB 1327. Sa largeur d'environ 2,50 m serait conforme à celle des treuils conservés dans les *villae* viticoles italiennes, notamment dans celle de la Regina à Boscoreale (De Caro, 1994). L'orientation est-ouest du dispositif et le fait que le treuil soit accolé à la paroi orientale impliquent presque forcément une ouverture dans le mur de la *villa*, afin d'actionner ce dernier par l'intermédiaire des *vectes*. Ce système de manœuvre à partir de l'extérieur du corps de bâtiment se retrouve sur différents sites de Narbonnaise (*villa* Saint-Michel à La Garde, Var, et ferme A de l'Ormeau à Taradeau, Var) ou en Italie, dans la *villa* de Settefinestre (Brun, 2004 et 2005).

Ce dispositif pourrait théoriquement être prolongé en direction de l'ouest et être mis en relation avec le bassin maçonné (BS 1303). La paroi orientale de la cuve, qui se distingue par son embase très large (F 1302), a elle-même pu servir de fondation d'assise pour les jumelles. Ses dimensions sont en effet compatibles avec celles d'un gros bloc de grès taillé et mortaisé, découvert en 2009 dans la maçonnerie du mur de façade nord du dernier état de l'aile septentrionale de la *villa* (fig. 33), qui peut être interprété comme un support d'assise de jumelles³³. Il n'est pas exclu, dans cette hypothèse, qu'il s'agisse plutôt d'un pressoir de type A3, implanté dans le mur occidental de la pièce qui la sépare des thermes. L'existence d'un contrepoids en pierre posé au sol est envisageable, bien que difficile à prouver compte tenu du fort degré d'arasement des vestiges. Cette restitution peut s'appuyer sur l'exemple de la *villa* de Cascais à Freiria au Portugal, qui a livré un pressoir de type A3 avec des jumelles guides et un treuil dont le contrepoids était posé à même le sol (Brun, 2004).

Bien que conforme aux variantes de pressoir les plus communément attestées en Gaule, cette restitution est assez peu canonique. En outre, elle ne prend pas en compte l'existence des états successifs d'aménagement et/ou de réfection indiqués par la stratigraphie et l'étude des

33. Bien que lacunaire, sa forme caractéristique et ses dimensions importantes permettent de l'interpréter comme un fragment de bloc d'assise de jumelles, par comparaison avec les exemples connus en Gaule Narbonnaise. Récupéré après l'incendie de la *villa* et déplacé en vu de son emploi dans l'assise de fondation du mur, il a théoriquement pu prendre place sur cette fondation. Cette hypothèse s'appuie sur la certitude que le pressoir dont il est issu ne se situait pas dans ce secteur de la *villa*, où il n'aurait pas manqué d'être repéré, même à l'état de traces ou de substructions arasées. Il est établi, par ailleurs, que l'aile nord a accueilli des pièces d'habitation résidentielles au moins jusqu'à la fin de l'époque julio-claudienne (état 3).



Fig. 33 – Bloc d'assise de jumelles en grès taillé et mortaisé, réutilisé dans la construction des maçonneries de la villa du II^e s. apr. J.-C. (cliché 2009 : M. Poux, Université Lyon-II).

céramiques, pas plus que l'ancienneté du dispositif, qui compte parmi les plus anciennement attestés en dehors de l'Italie.

Pressoir à montant central de type « pompéien » (B20)

La mise en évidence de deux états de construction du pressoir permet d'envisager une solution légèrement différente (fig. 34). Le principal problème posé par la restitution précédente réside dans le trou central TP 1300, absent des pressoirs à jumelles connus en Italie comme en Gaule. Son diamètre, bien supérieur (0,50 m x 0,30 m de côté) à celui des montants latéraux (0,30 m x 0,20 m), laisse supposer qu'il constitue le montant unique ou principal d'un autre dispositif, documenté surtout en Italie : à savoir, un pressoir à arbre central de type B20, dont on connaît de nombreux exemples à Pompéi et en Campanie durant tout le I^{er} s. apr. J.-C. (Brun, 1986 et 2004).

Les *villae* de la Pisanella et de la Regina à Boscoreale ou encore, la *villa* des Mystères, livrent des parallèles bien conservés. La *villa* de la Pisanella a livré un pressoir de

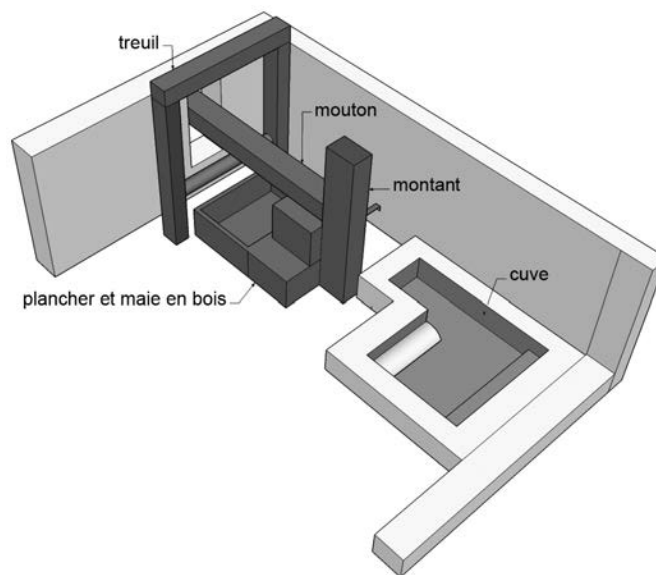


Fig. 34 – Essai de restitution du pressoir d'époque julio-claudienne : variante de type B20 à montant unique (DAO : T. Debize).

6,10 m de longueur, doté d'un montant unique (Brun, 2004). La *villa* de la Regina possédait également un pressoir à montant unique, long de 5 m (De Caro, 1994). L'éruption de 79 y a permis la conservation d'un morceau du *praelum*, dont le moulage révèle la forme d'un tronc à peine écharri de 0,33 m de diamètre (Brun, 2005). La *villa* des Mystères présente le même genre d'installation. Son pressoir, long de 5,20 m, s'appuie sur un montant unique caractérisé par une section carrée supérieure ou égale à 0,40 m de côté. Il est ancré dans un bloc de pierre perforé, de 0,73 m par 0,62 m de côté. Le même dispositif de calage se retrouve dans la *villa* de la Regina, percé au centre d'un trou de 0,30 m par 0,30 m qui indique la dimension du montant (De Caro, 1994). Dans les trois cas, les montants sont chevillés au sol dans de grands creux maçonnés, auxquels on accède par des tunnels latéraux.

On a longtemps supposé que la diffusion de ce type de pressoir se limitait à l'Italie d'époque tardo-républicaine ou du début de l'Empire ; or, les fouilles menées à Lagarel (Saint-André-de-Sangonis, Hérault), sur le tracé de l'autoroute A750 reliant Clermont-l'Hérault à Montpellier, ont livré les traces d'un dispositif analogue, intégré à trois unités de travail entourant une cour centrale. Daté de la seconde moitié du I^{er} s. apr. J.-C., il se compose de grandes fosses longilignes de 2 m à 3 m de longueur, correspondant aux treuils, associées à un creusement central d'environ 1,30 m de diamètre, interprété comme l'empreinte d'un montant central calé à l'aide de gros blocs de pierre

(Pomarède *et al.*, 2008). Aucun système d'ancrage similaire à celui livré par les pressoirs pompéiens (bloc perforé, fosse maçonnée reliée à par des galeries latérales) n'est présent, mais il est sans doute rendu superflu par la profondeur de la fosse, creusée jusqu'à 1,30 m de profondeur.

À Saint-Laurent-d'Agny, la fosse d'ancrage est beaucoup moins importante puisque le poteau central (TP 1300) ne s'implante dans le rocher qu'à 0,20 m de profondeur. Le niveau de fonctionnement du dispositif se situait, d'après l'altitude du seuil qui sépare la pièce K1 du portique, au moins 0,20 m plus haut. Comme pour le pressoir précédemment décrit, il a vraisemblablement été rehaussé par un plancher en bois reposant sur les sablières SB 1305, SB 1306, SB 1327 et SB 1342, qui a également pu assurer le calage du montant. En tenant compte de ces paramètres, la profondeur totale de la fosse d'ancrage se situerait entre 0,40 cm et 0,80 cm. Il est possible que l'extrémité supérieure de ce montant unique ait été intégrée à la charpente pour en renforcer la stabilité. L'existence d'une superstructure maçonnée faisant office de contrepoids, préconisée par Caton, est également envisageable. La présence de blocs liés au mortier, effondrés dans le comblement de la fosse F 1304, pourrait indiquer un tel dispositif. Sa restitution n'est nullement obligatoire, dans la mesure où les montants uniques attestés à Pompéi n'atteignent pas la charpente et restent à hauteur d'homme.

À l'instar du type précédent, ce pressoir est axé ouest-est et implique, de par sa position accolée aux murs de la pièce, un système de manœuvre du treuil à partir de l'extérieur de la *villa*, à travers une ouverture ménagée dans sa façade orientale. Ce treuil prendrait également place au niveau de la sablière SB 1327. La distance entre les deux poteaux qui le bordent de part et d'autre est conforme à l'agencement des treuils découverts en Italie en Campanie, séparés par une distance moyenne de 2,40-2,50 m. Les jus de pressurage s'écoulaient probablement dans la cuve de bois F 1304, située sous la moitié orientale du *praelum* au plus près du treuil.

Ces différentes variantes de pressoir trouvent toutes, d'un point de vue strictement théorique, leur place dans la configuration des vestiges mis au jour par la fouille. Il n'est pas exclu qu'elles y aient pris place successivement, puisque l'existence de deux états d'aménagement distincts, l'un daté de la période augustéenne, le second du début du règne de Tibère, est clairement établie par la stratigraphie et l'étude des céramiques. Confortée par les recoupements observés au niveau de certaines sablières (SB 1342) et trous de poteau (TP 1299), qui ne témoignent pas forcément de

réfections ponctuelles, elle expliquerait aussi la redondance des montants verticaux, dont le nombre s'élève à trois paires pour une longueur d'installation inférieure à 8 m.

Partant de ces observations, il est tentant de chercher à concilier les deux hypothèses de restitution : à un premier pressoir « pompéien » à montant unique de type B20 aurait naturellement succédé un pressoir à montants latéraux de type C20, qui en reprendrait l'emplacement, voire la substructure (plancher, cuve de recueil). De cette évolution témoignent peut-être les deux trous de poteau latéraux TP 1299 et TP 1301. Superflus dans l'hypothèse d'un pressoir à montant central – sauf à les interpréter comme des renforts destinés à renforcer la stabilité du dispositif ou à faciliter le guidage du *praelum* –, ils matérialisent peut-être les montants latéraux d'un pressoir à jumelles de type C20 ou A3.

Ce schéma évolutif reste toutefois très hypothétique, car il ne semble pas que l'abandon partiel du premier dispositif d'époque augustéenne se soit accompagné d'une modification radicale de son plan et de son principe de levage. Le rechapage du bassin BS 1303, le comblement et/ou le recreusement de la grande fosse F 1304, le remplacement et/ou l'ajout éventuel d'un ou plusieurs montants constituent les seules évolutions perceptibles. Elles témoignent de réfections ponctuelles, plutôt que d'une restructuration ou d'une reconstruction intégrale du dispositif.

BASSIN ET AMÉNAGEMENTS CONNEXES

Comme déjà signalé plus haut, le bassin BS 1303 correspond vraisemblablement à un aménagement indépendant du dispositif de manœuvre, quelle que soit la restitution retenue. Même dans l'hypothèse d'un second état du pressoir dont le mouton s'étendrait jusqu'au mur ouest de la pièce K1 (type A3), il est en effet peu probable qu'il ait servi de logement pour les cages de presse en bois – sa position est nettement décalée par rapport à l'axe du pressoir et les briques utilisées pour son rechapage n'étant pas suffisamment solides pour résister à la pression du mouton. Si l'on admet que la longueur du *praelum* n'excédait pas le milieu de la pièce, il peut être interprété comme un fouloir ou une cuve de récupération secondaire (*lacus*), voire les deux à la fois. Sa forme en « L », très atypique en regard des bassins connus dans d'autres installations vinicoles contemporaines, ménageait un espace pour les fouteurs dans la branche sud du bassin, à l'écart du mouton du pressoir qui reste très dangereux si la corde qui sert à l'utiliser se rompt. Une fonction comme *lacus* est moins évidente.

Habituellement, ce type de bassin se place en contrebas des machines de bois afin d'utiliser au mieux cette différence de niveau pour évacuer le liquide foulé ou pressé. Ici, le fond du bassin est presque au même niveau que les niveaux de sol alentours, ce qui ne permet pas de restituer un écoulement par l'intermédiaire d'un tuyau ou dans un *dolium* enterré, dont l'empreinte n'aurait pas manqué d'être repérée aux abords de la cuve. On pourrait aussi imaginer que le moût était transvasé à l'aide de seaux ou d'une pompe ³⁴.

L'espace conservé dans le reste de la pièce K1 n'apporte que peu d'indications relatives aux opérations consécutives de recueil du moût et de vinification. La moitié nord de la salle de manœuvre est revêtue d'un sol en terre battue qui ne comporte pas la moindre trace d'un cloisonnement ou d'un aménagement de l'espace, à l'exception d'un petits foyer adossé à son mur septentrional. Ce dernier aurait parfaitement sa place dans un contexte d'installation vinicole, puisqu'il a théoriquement pu servir aux opérations de chauffage des produits de pressurage, visant à accélérer la fermentation ou à produire du moût concentré (*defrutum*). Attestée sous une forme plus explicite dans l'état postérieur de la *villa*, l'existence d'un dispositif de type *defrutarium* ne peut s'appuyer, en l'occurrence, sur aucun indice concret.

L'absence sur le site de rangées de *dolia* comme on peut en trouver en Italie ou en Narbonnaise pousse à penser à une vinification en vaisseaux de bois, ce qui semble possible étant donné la précocité de la production des tonneaux dans la région de Lyon (Marlière, 2002).

Vide de tout aménagement interne, le vaste espace ménagé dans la moitié de la pièce était de nature à faciliter la manœuvre du pressoir, le stockage du raisin et/ou du moût en attente de vinification, conservé dans des seaux ou vaisseaux de bois qui n'ont pas laissé de trace. Son mur septentrional se distingue par l'aménagement d'un seuil large de 2 m. Théoriquement adapté au passage de larges conteneurs de type *dolia* ou foudres en bois, roulés au sol ou transportés sur une charrette, il a pu permettre l'approvisionnement du pressoir en raisin provenant directement des jardins aménagés au nord de la *villa*.

Ces opérations vinicoles ont également pu prendre place dans les différents espaces situés au sud de la salle de manœuvre, également dotés de simples sols en terre battue et caractérisés par l'absence de structures internes, à l'exception de la pièce K2 qui jouxte le pressoir. Cette

dernière se distingue également par la présence d'un large seuil, ménageant une ouverture supérieure à 3 m. Cette pièce a néanmoins livré différents indices qui plaident plutôt pour un espace dédié à la métallurgie (petits bacs de recueil en mortier de tuileau et à cuvelage de bois, associés à des fonds d'amphores ou de vases de stockage utilisés comme cendriers, ainsi qu'à quelques scories et fragments d'objets en fer). Il n'est pas possible de déterminer s'ils témoignent de sa fonction première ou d'une réaffectation de la pièce.

L'INSTALLATION VINICOLE DES II^e ET III^e S.

Cette seconde installation a été découverte dans le cadre de la campagne de fouille conduite en 2009 sur l'aile occidentale de la *villa*. Elle s'inscrit dans une phase de reconstruction des bâtiments (état 4) après leur destruction totale, suite à l'incendie responsable de la destruction du premier pressoir dans la seconde moitié du I^{er} s. Son implantation intervient bien après la mise en place des maçonneries, caractérisée par un premier état de construction bien individualisé. La construction des maçonneries est précédée de travaux d'arasement des murs préexistants jusqu'au niveau des fondations, de remblaiement et d'exhaussement des sols de l'état antérieur. Une partie des structures est conservée et réutilisée soit en élévation, soit en tant que fondation pour de nouvelles constructions.

Le plan des bâtiments, qui conserve sa structure formée de quatre ailes encadrant un portique et une cour centrale, est profondément remanié et élargi de plusieurs dizaines de mètres en direction du sud (fig. 12). La cour est traversée par des aménagements hydrauliques semi-enterrés, qui ne se rattachent à aucun dispositif de bassin susceptible d'attester la perdurance d'un espace de jardin d'agrément. Un large collecteur (CN 300) traverse la cour du nord au sud et semble lié à la récupération et l'évacuation des eaux usées provenant des activités de production abritées par l'aile nord de la *villa*. Le portique, entièrement reconstruit et élargi vers le sud, perd également son caractère ornemental. La mise en œuvre très soignée des fondations, leur profondeur et la mise en évidence d'au moins une assise d'élévation en *opus vittatum* dans la partie nord, invitent à restituer un mur de façade fermé ou partiellement ouvert sur la cour. L'existence d'ouvertures à claire-voie ou de grandes fenêtres surmontées d'arches est envisageable ³⁵, mais n'a

34. Les exemples de pompes en bois retrouvés à ce jour ne sont pas antérieurs au II^e s. apr. J.-C. Seules les systèmes en bronze sont connus avant cette date (Vitruve, *De l'architecture*, X, 7, 1-5). L'utilisation de seaux paraît plus vraisemblable (Stein, 2004).

35. Le même système de portique partiellement fermé semble prévaloir, par exemple, dans les grandes *villae* viticoles de Vareilles à Paulhan ou des Toulons à Rians (Brun, 2005).

pas été confirmée par la fouille (éléments d'encadrement, de linteau ou de voûte, par exemple). La profondeur des fondations, la largeur des maçonneries et l'identification de deux petites cages d'escalier (C2 et C12) dans l'aile ouest permettent d'envisager la présence d'un étage surmontant les ailes de bâtiments et le portique, dédié à l'habitation ou au stockage. Certaines pièces sont cloisonnées par des solins en pierres sèches liées à l'argile, qui supportaient les sablières basses d'une élévation légère à pans de bois.

Cette extension de la *villa* va paradoxalement de pair avec un appauvrissement de sa parure architecturale et de son système décoratif. Les sols sont réalisés en terre battue et la trace d'enduits de propreté blancs sur certains murs internes et externes constitue le seul décor apparent. Ces caractéristiques plaident pour un espace artisanal constitutif de la *pars rustica* de cet état. Cette fonction est corroborée par la mise au jour, dans l'espace C5, d'une poche chargée de charbons, de scories et de parois de four qui trahit la présence d'un petit atelier lié au travail du métal. Probablement dédié à la fabrication ou à la réparation d'outils, à la production de clous et de crampons en fer, cet atelier peut être mis en relation aussi bien avec les activités courantes de la *villa* qu'avec l'ultime phase de travaux de construction qui caractérise cet horizon (état 4).

Cette phase est principalement attestée dans l'aile nord, où se concentre désormais la totalité des vestiges liés à la transformation du raisin (fig. 35 et 36). Elle se caractérise par la mise en œuvre d'importants travaux de consolidation et la construction de nouvelles cloisons, qui modifient sensiblement le plan et la distribution des espaces. Certains murs porteurs sont dédoublés et sont pourvus de contreforts, afin de recevoir les lourdes structures maçonnées liées à l'activité vinicole (bases de pressoirs ou de treuils de levage, bassins et canalisations)³⁶. Ces dernières se signalent par leur revêtement étanche en mortier de tuileau. Leur facture solide et grossière exclut d'emblée l'hypothèse d'équipements de confort de type fontaine, bassin d'agrément ou hypocauste, pour celle d'installations liées à la manipulation ou à la transformation de liquides. Bien que parfaitement identifiables, ces structures ont été totalement arasées par les travaux agricoles. Il n'en subsiste que les fondations des murs ou leurs tranchées de récupération, les fonds de cuves et les substructions de pressoirs, entaillés par la lame des charrues.

36. À l'exception du doublage du mur septentrional de la *villa*, le plus exposé aux vents du nord, qui évoque plutôt un dispositif de vide sanitaire attesté, par exemple, dans la Maison aux Xénia à Lyon (Delaval *et al.*, 1995).

DESCRIPTION

Pressoir Sud

Un premier dispositif de pressurage est localisé dans l'angle nord-ouest de la *villa*, à la jonction de ses ailes occidentale et septentrionale (fig. 37, espace D1-D4), qui comprend trois cuves maçonnées contiguës, adossées à un épais radier de fondation enterré, interprétable comme une substruction d'assise de pressoir.

Ces aménagements s'inscrivent dans un espace allongé d'environ 10 m par 8 m, scindé longitudinalement en deux pièces de taille sensiblement égale. La moitié sud a conservé, dans son angle nord-ouest, une trace du revêtement en mortier de tuileau qui recouvrait à l'origine le sol et les parois de la pièce, renforcé aux jointures par des boudins d'étanchéité. Le mur qui sépare les deux espaces est lié à une banquette maçonnée d'orientation est-ouest, composée de gros blocs de pierre disposés en hérisson et noyés dans une masse de mortier jaune, mesurant 8,27 m de longueur pour une largeur de 1,74 m.

Cette banquette supporte trois cuves contiguës (BS 352, BS 454 et BS 455), construites en béton hydraulique chargé de gros morceaux de tuileau (fig. 36). Encadrées et séparées par quatre petits murets d'une vingtaine de centimètres de largeur, presque totalement arasés, les trois cuves sont construites de manière analogue. Leur forme rectangulaire aux angles arrondis, de 1,70 m x 1,10 m, est soulignée par des boudins d'étanchéité marquant le départ de bords verticaux qui ne sont pas conservés. Le bassin central comporte en son centre une cuvette de vidange plus réduite (0,44 m x 0,37 m) de forme rectangulaire, désaxée côté sud, dont les bords sont également étanchéifiés à l'aide de petits bourrelets en quart-de-rond. Le bord sud du bassin occidental est interrompu, au sud, par une « marche » rectangulaire d'environ 40 cm de largeur. La dégradation de sa maçonnerie ne permet pas d'établir si elle correspond à l'empreinte laissée par l'arrachage d'un bloc ou à un dispositif d'écoulement. L'observation de deux couches de mortier superposées au fond des bassins témoigne d'une réfection. Le béton utilisé pour l'aménagement initial des cuves, lissé et de composition uniforme, est différent de celui employé pour la rechape des bassins, dont le fond irrégulier est constitué de fragments de terres cuites architecturales pris dans un mortier de tuileau plus grossier. Le mur septentrional de la banquette maçonnée qui supporte les bassins a également conservé quelques traces d'une superstructure en béton de tuileau qui venait s'appuyer sur son côté nord.

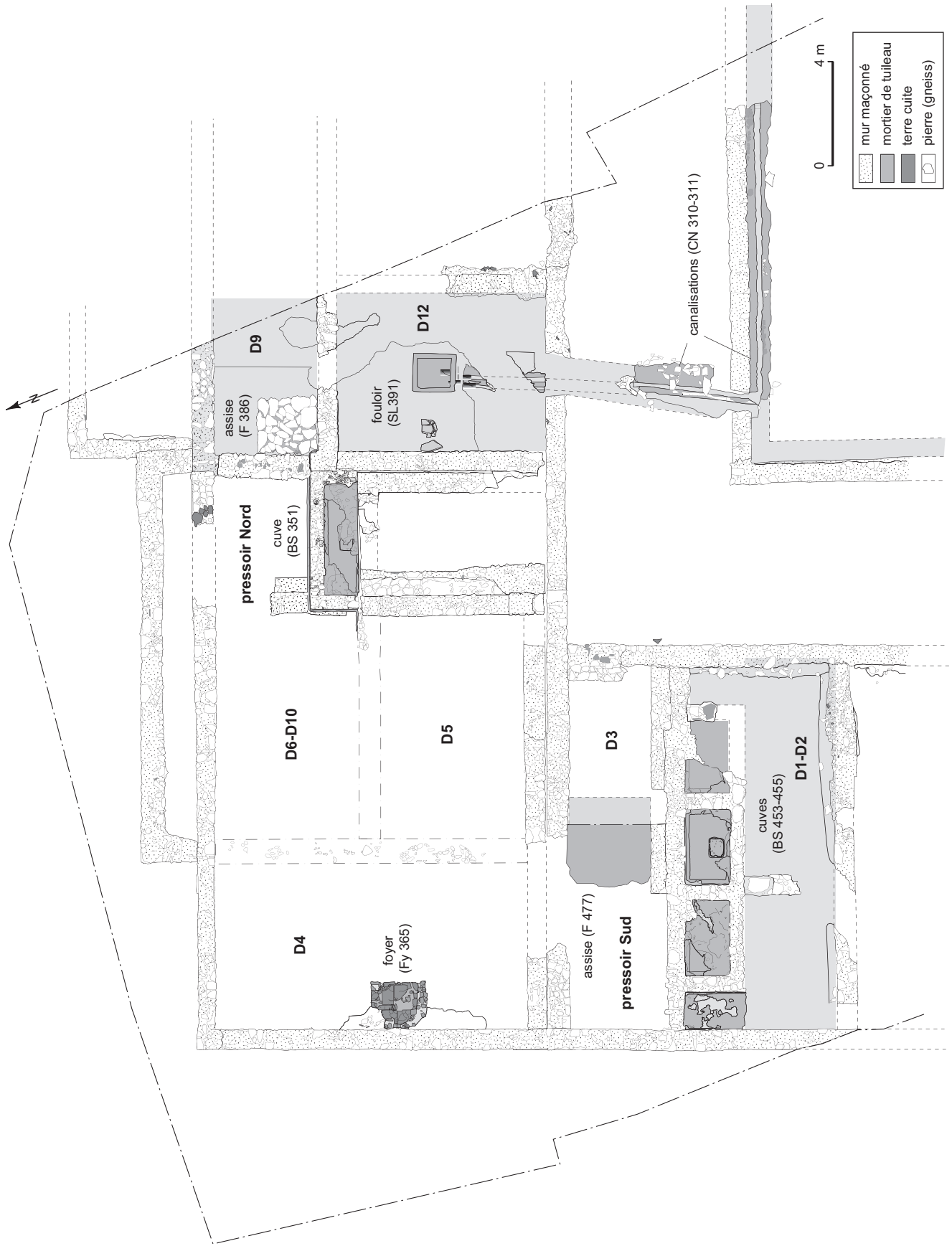


Fig. 35 – Angle nord-ouest de la villa : plan pierre à pierre et localisation de l'installation vinicole des I^{er} et III^e s. (DAO : B. Clément et A. Courtot).



Fig. 36 – Angle nord-ouest de la villa, installation vinicole des I^{er} et III^{es} s. : pressoir Sud (cuves de recueil au premier plan) (cliché 2009 : M. Poux, Université Lyon-II).

La pièce D3 située au-delà des cuves, au nord de la première, est délimitée par des maçonneries particulièrement massives. Construits dès le début de l'état 4, ses murs sud, nord et ouest ont reçu un doublage qui laisse à penser qu'ils ont servi de support à un aménagement particulièrement lourd. Les deux épaisseurs de mur réunies forment, en effet, une assise large de 1 m à 1,10 m, qui a pu supporter de fortes pressions et accueillir de larges montants en bois. Aucun niveau de sol n'a été observé dans cet espace, plus arasé du fait de la différence de niveau qui le distingue du précédent. Cependant, la présence de nombreux fragments de tuileau dans la couche de décapage mécanique invite à lui restituer un sol en béton hydraulique, intégralement arraché par les labours.

Le centre de cet espace est occupé par une grande fosse (F 447) comblée de plusieurs radiers de pierre superposés (fig. 37 et 38). Le radier inférieur est constitué de gros blocs de gneiss liés à de l'argile, dont l'épaisseur oscille entre 20 cm et 50 cm. Le radier supérieur comporte deux rangées de moellons de taille irrégulière, liés par un sédiment brun limoneux, épais de 13 cm à 33 cm. Ces radiers sont séparés par deux recharges intermédiaires en terre battue. Une couche de terre compactée recouvre la fosse, surmontée par un dernier radier de moellons quadrangulaires mêlés à de nombreux fragments de *tubuli*, qui se développe sur 0,05 m à 0,20 m d'épaisseur.

Pressoir Nord

Ce second pressoir est identifié, à l'instar du précédent, par la présence d'une fondation de blocs d'assise associée à une cuve de recueil du moût, localisés dans les espaces D9 et D6-D10 (fig. 39 et 40).

La première s'inscrit dans un espace réduit (D9) de 3,5 m x 2,4 m, doté d'un sol en béton de tuileau, vraisemblablement aménagé dès le début de l'état 4. L'angle sud-ouest de la pièce est occupé par un aménagement en pierre sèche (F 386) construit à l'aide de gros blocs de gneiss soigneusement sélectionnés et agencés, formant un carré de 1,30 m de côté. Il peut être interprété comme un radier de fondation, destiné à accueillir un aménagement particulièrement pondéreux.

Son pendant réside peut-être dans l'une des grandes fosses mises en évidence dans la pièce adjacente (D6-D10), qui semblent liées à l'installation et/ou à l'arrachage de structures du même type. De forme à peu près quadrangulaire, ces cavités atteignent plus de 1 m de profondeur. Elles perforent le sol en terrazzo de l'état 3 et ont conservé quelques traces d'un épais radier de fondation composé de gros blocs de pierre et de gravats de construction issus du même état. L'une d'elles (F 546) a livré des quantités assez importantes de pépins de raisin carbonisés, prélevés pour analyse (fig. 41).

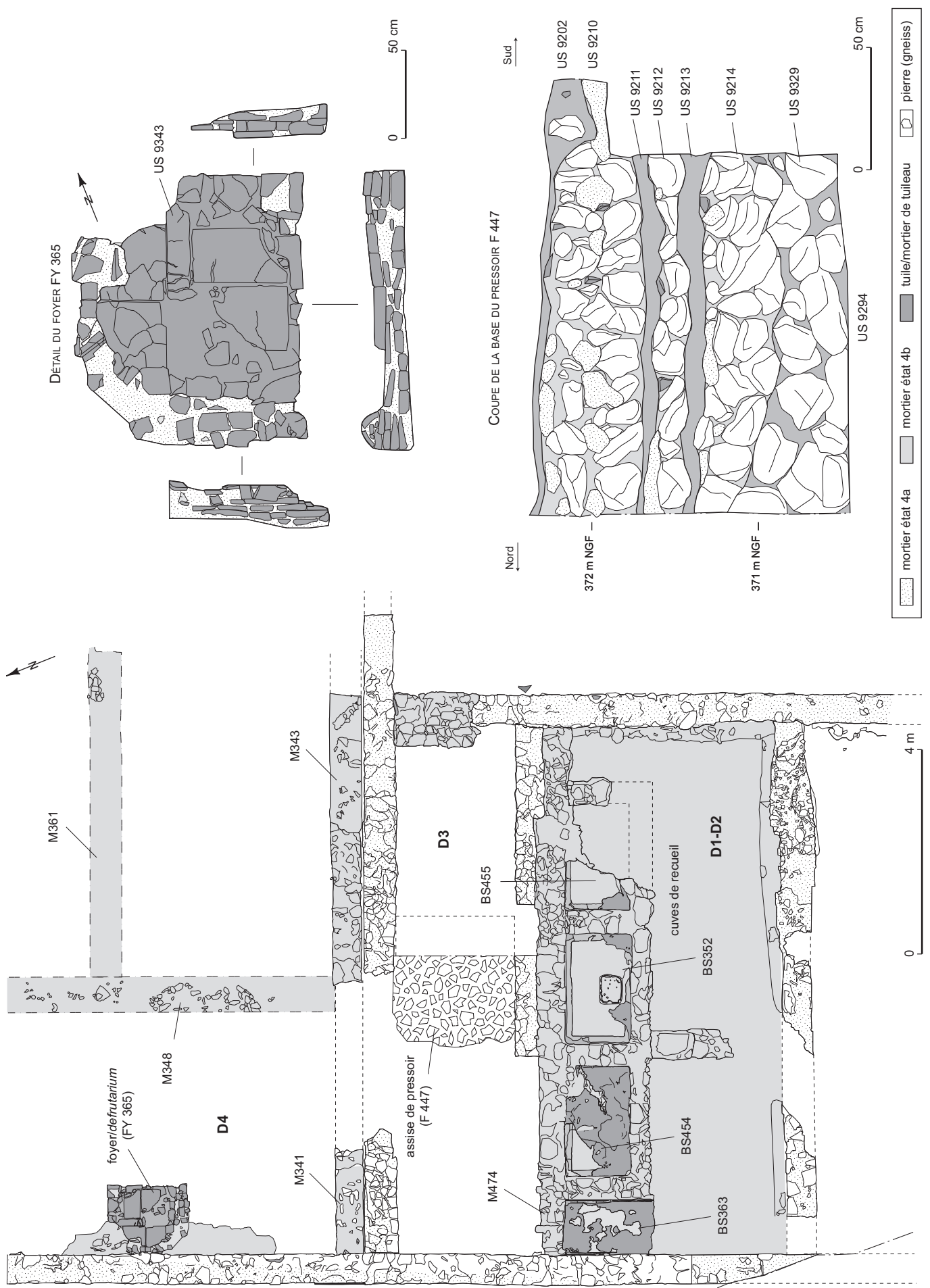


Fig. 37 – Installation vinicole des I^{er} et III^{es}, pressoir Sud : BS, bassin ; F, fosse ; M, mur (DAO : A. Courtot et B. Clément).



1



2



3

Fig. 38 – Photos de détail du pressoir Sud : 1, cuves de recueil ; 2, fondation de pressoir ; 3, foyer (clichés : M. Poux, Université Lyon-II et E. Hoffmann, SAVL, Lyon).



Fig. 39 – Vue générale des vestiges du pressoir Nord avec fondation d'assise de pressoir ou de treuil et cuve de recueil au premier plan, fouloir à l'arrière plan en haut à gauche (cliché : M. Poux, Université Lyon-II).

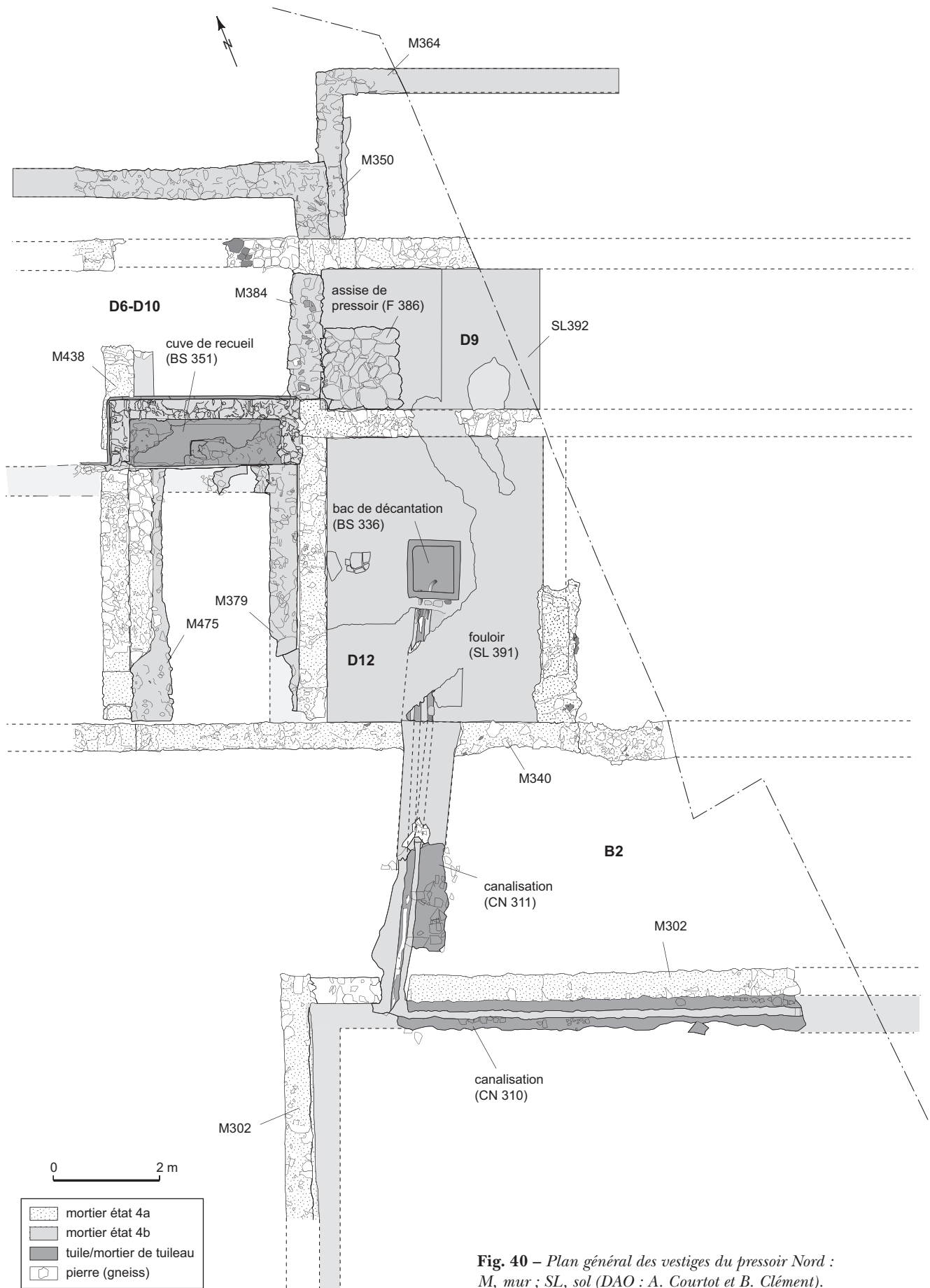


Fig. 40 – Plan général des vestiges du pressoir Nord :
M, mur ; *SL*, sol (DAO : A. Courtot et B. Clément).



Fig. 41 – Pépins de raisin carbonisés recueillis dans la fosse F 546 (cliché : M. Poux, Université Lyon-II).

Un grand bassin (BS 351) en mortier de tuileau, de forme rectangulaire, occupe l'angle sud-est de cette seconde pièce. Arasé jusqu'à sa base, il mesure 2,87 m de longueur pour 0,87 m de largeur. Des parois ne subsistent que quelques lambeaux de bourrelets d'étanchéité. Ce bassin présente un mode de construction analogue à celui des trois bassins accolés au pressoir sud. Une banquette maçonnée large de 1,20 m par 3,10 m, construite avec des blocs de pierre disposés en hérisson pris dans un blocage de mortier jaune, en constitue le support. À l'instar des bassins accolés au pressoir sud, son fond a été rechapé grossièrement, à l'aide d'un béton irrégulier constitué de gros fragments de terres cuites architecturales. Il présente, dans sa moitié sud, une cuvette de vidange de 0,58 m x 0,33 m.

Ce massif maçonné est installé sur un mur appartenant à l'état précédent de la *villa*. Il est bordé, au nord et à l'ouest, par une plaque d'enduit en béton de tuileau soigneusement lissé, qui devait recouvrir à l'origine l'ensemble de la pièce, comme en témoignent les vestiges d'enduit retrouvés en place contre le bord de la tranchée de récupération de son mur sud. Il ne semble pas, en revanche, qu'elle ait été dotée d'un sol en dur. La plaque d'enduit qui borde la cuvette présente un bourrelet dans sa partie basse, qui ne constitue pas un départ de sol. Un épais remblai d'argile jaune en recouvre la partie inférieure, qui peut être interprété comme un niveau de sol en terre battue assurant l'étanchéité de la pièce.

Fouloir

Au sud-ouest de ces aménagements s'étend un espace (D12) de forme presque carrée de 4,8 m x 4,2 m. Il est comblé par plusieurs couches de sédiment successives, qui se distinguent à la fouille par leurs teintes vives, rougeâtres à violacées, dont une partie a été prélevée à des fins d'analyse (en cours). Une épaisse chape en béton de tuileau soigneusement lissé en constitue le sol, lié aux murs par des bourrelets d'étanchéité, conservés à l'état de traces encore bien visibles le long des maçonneries. Une bande de sol piquetée pour faciliter l'accrochage court le long des parois, sur une largeur de 30 cm environ. Des traces de mortier de tuileau adhèrent encore aux maçonneries, sur une hauteur de 20 cm équivalente à la largeur de l'empreinte conservée en bordure du sol. Ces traces en négatif témoignent de quarts-de-rond particulièrement massifs, caractérisés par un profil en quart-de-rond d'une trentaine de centimètres de rayon. Le centre de ce grand bassin est occupé par un bac (F 336) de forme carrée mesurant 90 cm de côté, intégré au sol en mortier de tuileau. Son profil carré présente en partie supérieure une margelle destinée à accueillir un dispositif de couverture en pierre ou en bois.

Ce bac est relié à trois tuyaux en plomb insérés à des hauteurs différentes, qui assureraient à la fois l'arrivée de liquides et leur évacuation (fig. 42). De section circulaire, obtenue par enroulement et soudure d'une seule feuille de plomb, ces tuyaux présentent toutes les caractéristiques des *fistulae* découvertes à Lyon et à Vienne. L'un d'entre eux possède un collier d'attache non perforé, qui suggère son raccordement à un autre tuyau aujourd'hui disparu. L'autre extrémité a conservé une estampille bien lisible, développée sur ses deux faces : *T(itus) DOM(itius) MANSVETVS V(iennae) F(ecit)*, qui atteste leur production par un *plumbarius* de Vienne mentionné sur une fistule de la cuve d'Irigny, évoquée dans un précédent chapitre (voir *supra*, p. 23). Réalisées en atelier, ces fistules ont vraisemblablement acquis leur forme définitive au moment de la construction de la cuve, ce qui implique l'intervention d'un artisan plombier venu sur place. Déposées dans les ouvertures prévues à cet effet dans la paroi sud du bassin, elles ont été noyées dans la masse de mortier.

Deux de ces ouvertures sont situées au niveau de son fond et la troisième à son sommet, quasiment au niveau de la margelle. La première s'inscrit dans son angle sud-ouest et aboutit par un tuyau de plomb dans une petite canalisation maçonnée (CN 311), qui se prolonge en direction du sud. La seconde se trouve au centre de son côté sud-ouest et permet



Fig. 42 – Photos de détail du pressoir Nord : 1, cuve de foulage et son bac de décantation ; 2, tuyaux d'évacuation en plomb ; 3, coude de décantation (clichés : M. Poux, Université Lyon-II et A. Tripiier).



Fig. 43 – *Canalisations maçonnées CN 310 et CN 311 servant à acheminer le moult issu de la cuve de foulage en direction des chais (?) (clichés : B. Clément).*

le passage d'un tuyau en plomb qui débouche lui aussi dans une petite canalisation maçonnée (CN 310), de même orientation. La fistule estampillée se poursuit jusqu'au centre de la cuve, où elle est coudée à angle droit vers le haut. Son ouverture présente un orifice très réduit d'environ 1,5 cm. La dernière ouverture se situe quasiment au sommet de la cuve, à l'aplomb de celle située dans son angle et comporte également un tuyau de plomb. Au niveau de la margelle de la cuve, ce tuyau forme un coude vers le bas et suggère qu'il devait emprunter la même canalisation maçonnée (CN 311) que celui situé dans l'angle inférieur de la cuve.

Coupé par une canalisation et un fossé d'époque moderne, le tracé des deux canalisations sortant de la cuve se prolongeait en direction du portique et de la cour (fig. 43). Il se retrouve 3 m plus au sud, au niveau du mur

de délimitation de la cour et du portique de l'aile nord qu'il traversait à l'origine. Après franchissement du mur, l'une d'elles (CN 310) oblique en direction de l'est pour se prolonger, le long de ses maçonneries, sur une longueur de 6,85 m. Les deux canalisations présentent un conduit de section carrée de 8 cm de côté, réalisé en mortier de tuileau. À l'instar des tronçons de canalisation auxquels il se rattachait au niveau de l'aile nord, il a pu accueillir un tuyau en plomb ou en bois, comme le laisse supposer le collier d'attache du fragment de fistule conservé dans la maçonnerie du bassin BS 336. Vraisemblablement arrachée lors de la récupération des tuyaux, leur couverture est réalisée à l'aide de petites dalles de gneiss liées au mortier.

La forme de l'embout de la fistule situé à la sortie de la cuve, doté d'un collier de raccord non perforé, indique

qu'elle était raccordée à un tuyau en bois ou directement reliée à la canalisation en mortier de tuileau. Des tuyaux en plomb associés à un réseau de canalisations en mortier de tuileau sont attestés dans la Maison des dieux Océans à Saint-Romain-en-Gal, dans sa phase tardive de la fin du II^e s. ou du début du III^e s. (Desbat *et al.*, 1994).

Defrutarium (?)

Située dans la partie opposée de l'aile nord, la pièce D4 se démarque par la présence d'un foyer (FY 365) adossé au mur de façade ouest. Reconstitué à au moins une reprise, il se caractérise dans son état le plus récent par sa forme en fer à cheval, typique d'une cheminée ou d'un support de chaudière (fig. 37 et 38). Sa sole est constituée de briques fortement rubéfiées de forme quadrangulaire et semi-circulaire, ses parois, de plusieurs couches d'*imbrices* empilées.

La pièce a conservé un niveau de sol en terre battue fortement rubéfiée, recouvert de dépôts charbonneux liés à l'utilisation des deux foyers successifs. Une pierre de contrepoids de crémaillère, découverte dans ce remblai, a vraisemblablement été utilisée dans le même contexte. La situation du foyer à équidistance des deux pressoirs permet de supposer qu'il a joué un rôle dans le processus de transformation du moût de raisin.

DATATION

L'attribution des installations vinicoles aux différents horizons chronologiques reconnus pour l'état 4 n'est pas aisée, compte tenu de la rareté du matériel qu'ils ont livré. En chronologie relative, leur appartenance à la dernière phase de reconstruction de la *villa* est établie par le fait que les constructions constitutives de la *cella vinaria* viennent doubler ou recouper toutes les maçonneries antérieures. La limite haute des deux horizons est donnée par la phase d'abandon et de reconstruction qui succède à l'incendie des installations d'époque julio-claudienne (état 3), survenu dans les années 60-70 apr. J.-C. Le fait que le plan initial soit repris au mètre près semble, par ailleurs, exclure l'existence d'un hiatus important entre ces deux événements. Le recouvrement direct des niveaux de sol constitutifs des deux horizons, observés aussi bien dans la cour, dans les branches du portique que dans l'aile nord, vient appuyer ce constat.

Le fait que l'implantation des cuves et des pressoirs n'intervienne que dans un second temps, bien établi par les recouvrements de maçonneries, induit toutefois un

décalage par rapport à ce *terminus post quem*. Il faut en effet tenir compte de la durée d'installation et d'utilisation des pièces constitutives de la reconstruction de la *villa* (état 4), dont les niveaux de sol et de démolition sont perforés par les substructions et cuves de pressoirs. Ces pièces à vocation fonctionnelle et artisanale comprenaient peut-être une première *cella vinaria* dont ne subsiste aucune trace. Il est également envisageable qu'elle se situe dans un secteur de la *villa* non exploré à ce jour.

Les dates précises d'installation et d'abandon des structures vinicoles ne sont guère faciles à cerner, du fait de leur situation à fleur de terrain, ce qui a entraîné la disparition de la plupart des sols de circulation et de fonctionnement.

Présentation des mobiliers

La datation des pressoirs et des cuves ne peut s'appuyer, à défaut d'ensembles clos bien individualisés, que sur l'analyse du rare mobilier céramique issu des remblais de sol et d'abandon des installations (fig. 44 et 45). Ces deux types de remblais n'ont pas pu être distingués à la fouille, car constitués d'une même matrice d'argile beige, correspondant à des niveaux de sols en terre battue et/ou d'effondrement de parois en terre. Au même horizon se rattache le comblement de quatre fosses, dont le mobilier retrouvé est identique à celui des remblais. L'ensemble des éléments recueillis forme un lot de 363 restes, correspondant à un minimum de 60 individus (tabl. IV). Hormis la présence d'un fragment de céramique vernissée d'époque moderne et d'un pot en céramique tournée grise médiévale, qui relève d'intrusions ponctuelles, ce mobilier semble lié au fonctionnement de l'état vinicole à l'époque antique. À l'inverse, la part de mobiliers résiduels apparaît relativement importante dans les ensembles étudiés. La sigillée du sud de la Gaule est encore représentée par de nombreuses formes : notamment, par des bols de type Drag. 27, Drag. 33 et Drag. 35 avec décor de feuilles d'eau à la barbotine et Drag. 35/36 en sigillée marbrée (fig. 44, n^{os} 1-3), par quelques fragments de bols Drag. 15/17 et de Drag. 24/25, dont deux fonds estampillés « CALVI » (fig. 44, n^o 4) et « AIT ? » (fig. 44, n^o 5). La marque de « CALVI » est connue sur Drag. 24/25 dans l'atelier de la Graufesenque, entre les années 15 et 50, dans l'ensemble de Fronto et la fosse de Cirratus (Genin, 2007, p. 186).

De datation plus tardive, la céramique sigillée moulée sud gauloise est représentée par un Drag. 37, dont le décor peu soigné présente une organisation en panneau avec un lapin tourné vers la droite et un personnage tourné vers la gauche surmonté d'une rangée d'oves (fig. 44, n^o 9).

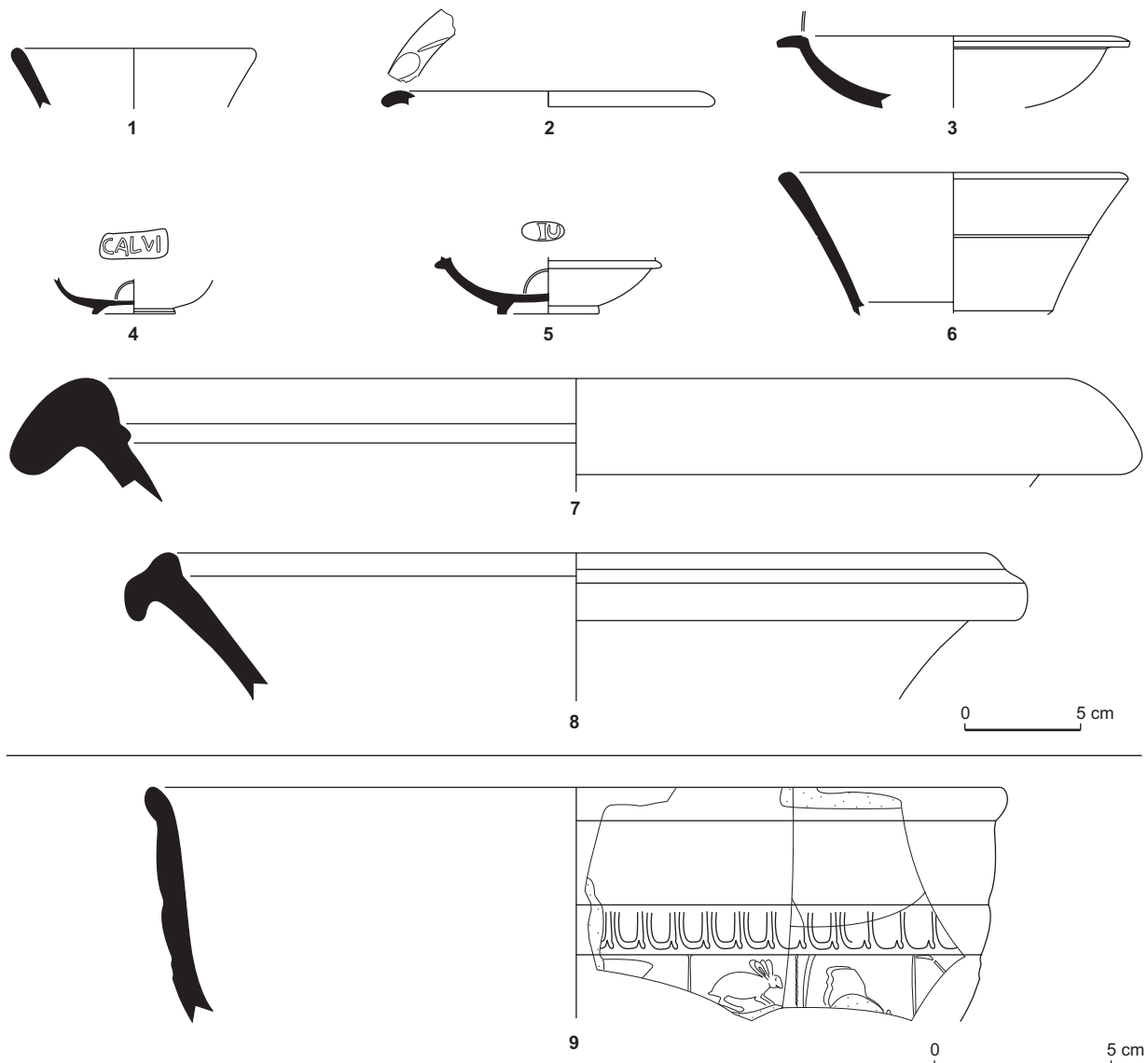


Fig. 44 – Sélection de mobiliers liés aux installations viticoles des II^e et III^e s. Céramiques fines : 1-5, 9, sigillée de Gaule du Sud ; 6, sigillée de Gaule du Centre. Céramiques communes : 7, 8, céramique claire calcaire (DAO : A. Tripier).

La sigillée du centre de la Gaule est représentée par un bol Drag. 33 (fig. 44, n^o 6) et un Drag. 37, décoré d'une ligne d'oves.

La céramique sigillée claire B de la vallée du Rhône est également représentée, dont un bol de type Desbat 14. Ce type correspondant à une évolution du Drag. 37, caractéristique des niveaux d'abandon de la rue des Farges à Lyon (Navarre, 1995), est daté de la première moitié du III^e s., entre les années 200 et 250.

La céramique peinte a livré cinq bols de Roanne de production viennoise. Au sein de la *terra nigra*, figure un plat

dont le type s'inspire des récipients du service Ic en sigillée italique, caractéristique des productions du centre de la Gaule. Ces deux catégories apparaissent comme résiduelles au sein du mobilier du II^e s.

Au sein des céramiques communes, la céramique tournée grise est majoritaire. Les pots à lèvre arrondie, à lèvre éversée et à épaule carénée sont les plus représentés avec huit individus (fig. 45, n^{os} 1-2). Les jattes sont également au nombre de huit et se répartissent entre les types tronconiques à bord rentrant et lèvre arrondie (quatre individus), les jattes à collerettes, une jatte à lèvre moulurée et une jatte

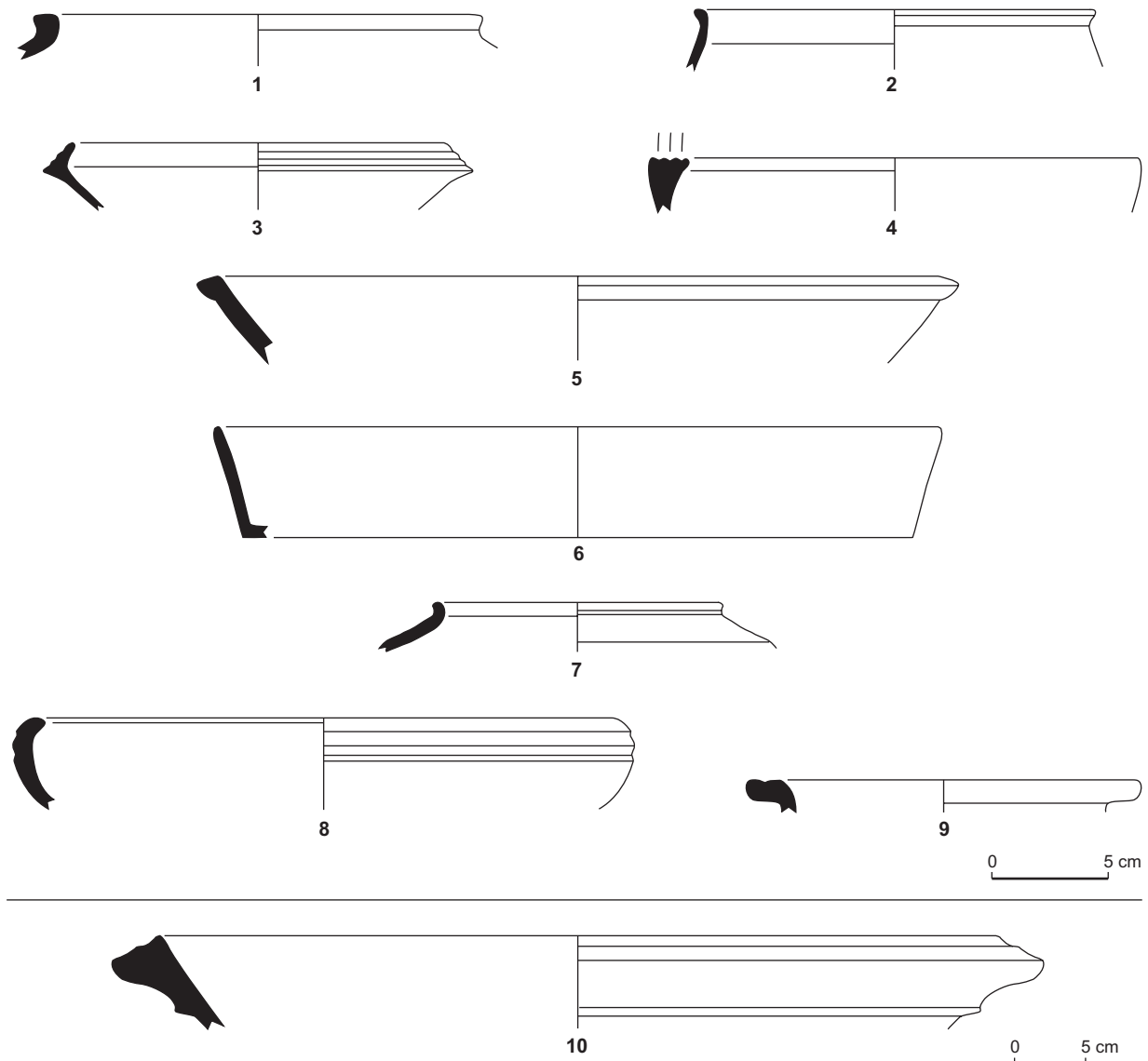


Fig. 45 – Sélection de mobiliers liés aux installations vinicoles des II^e et III^e s. Céramiques communes : 1-6, céramique tournée grise ; 7, céramique grise fine ; 8-10, céramique tournée rouge (DAO : A. Tripier).

avec départ d'anse à poucier (fig. 45, n^{os} 3-4). Les six plats présents adoptent un bord droit et une lèvre arrondie ou aplatie pour un exemplaire (fig. 45, n^{os} 5-6). On compte aussi deux couvercles et deux marmites à lèvre en marli ou à lèvre débordante aplatie. Les plats à bord droit apparaissent au début du I^{er} s. à Saint-Romain-en-Gal pour devenir le type usuel de la fin du I^{er} s. au III^e s. Le plat tripode s'inscrit, quant à lui, dans les horizons roannais de la fin du II^e s. et du III^e s. (Genin, Lavendhomme, 1997, p. 110-111).

La céramique claire calcaire, représentée par quatre individus, comporte deux mortiers (fig. 44, n^{os} 7-8) dont

un exemplaire à lèvre pendante et un bord en bourrelet, et un exemplaire à lèvre pendante anguleuse, caractéristique de la période couvrant la seconde moitié du II^e s. et le III^e s. (Leblanc, 2007, p. 161-165). On observe aussi une cruche à lèvre en bandeau lisse et un pot à lèvre débordante horizontale moulurée. Le mortier à lèvre pendante est caractéristique des contextes de l'horizon 8 de Saint-Romain-en-Gal et apparaît au plus tôt à la fin du II^e s. ou dans la première moitié du III^e s. (*ibid.*, p. 165).

La céramique tournée rouge présente quatre individus, appartenant tous à une forme différente. On compte un

Tabl. IV – Répartition des catégories céramiques liées aux installations vinicoles des II^e s. et III^e s. (état 4).

Famille	Catégorie	NR	% NR	NMI	% NMI
Céramique fine	sigillée de Gaule du Sud	28	8	6	10
	peinte	9	2	5	8
	sigillée de Gaule du Centre	8	2	4	7
	<i>terra nigra</i>	1	0	1	2
	claire B	1	0	1	2
	imitation sigillée/campanienne	7	2	0	0
	métallescente	5	1	0	0
	lampe	4	1	0	0
	parois fines	1	0	0	0
	non identifiée	1	0	0	0
vernissée	–	0	0	0	
Total céramique fine		64	18	16	27
Céramique commune	ournée grise	130	36	27	45
	claire calcaire	72	20	4	7
	ournée rouge	18	5	4	7
	non tournée grise	5	1	3	5
	grise fine	24	7	2	3
	non tournée rouge	1	0	1	2
	ournée grise micacée	1	0	1	2
	ournée grise médiévale	1	0	1	2
	kaolinique	2	1	0	0
	claire micacée	1	0	0	0
pâte fine	1	0	0	0	
Total céramique commune		256	71	43	72
Amphore	Bétique	8	2	1	2
	Gauloise	16	4	0	0
	non identifiée	10	3	0	0
	Italique	9	2	0	0
Total amphore		43	12	1	2
Total		363	100	60	100

couvercle à lèvre arrondie, un fragment de *dolium* (fig. 45, n° 10), un plat tripode à bord en bandeau mouluré (fig. 45, n° 8), ainsi qu'un pot à lèvre débordante horizontale (fig. 45, n° 9). Le plat tripode à bord en bandeau mouluré est assez proche de ceux inventoriés dans la Loire dans l'horizon 12 de Roanne, daté de la fin du II^e-III^e s. (Genin, Lavendhomme, 1997, pl. 120, n°s 11-12).

La céramique grise fine est composée d'une jatte tronconique à bord rentrant et lèvre arrondie et d'un pot à col lisse (fig. 45, n° 7). Deux pots et une jatte tronconique à bord rentrant composent la céramique non tournée grise. On compte enfin une jatte à lèvre débordante à marli en céramique rouge micacée et un couvercle en céramique non tournée rouge.

Signalons enfin, au sein du mobilier amphorique fragmentaire livré par cet horizon, la présence d'une lèvre d'amphore à saumure, à sauces de poisson ou à vin de type Dressel 7/11 de Bétique, ainsi qu'une anse d'amphore à

huile de Bétique Dressel 20. Pour ce qui est des fragments de panse, l'examen des pâtes révèle différentes provenances, avec une forte proportion de productions gauloises, suivies de productions de Bétique.

Deux monnaies ont été retrouvées dans une fosse d'implantation (F 405) des blocs d'assise de l'espace D6-D10. La première correspond à un *dupondius* de Tibère à effigie d'Auguste frappé à Rome en 22 apr. J.-C. (*RIC*, I, 79 ; *BMC*, 143) ; la seconde, à un sesterce de Commode frappé à Rome en 177 apr. J.-C.

Proposition chronologique

Quoique beaucoup moins abondant que celui de l'état précédent, le mobilier retrouvé dans les couches de remblai et les fosses contemporaines des aménagements vinicoles de l'aile nord couvre une large période, comprise entre le début du I^{er} s. et le III^e s. apr. J.-C. (sigillée de Gaule du Sud et du Centre, claire B, mortiers à lèvre pendante). Il comporte une part importante d'éléments résiduels provenant des niveaux de l'état 3 d'époque julio-claudienne, remaniés lors de la reconstruction des bâtiments.

Les autres mobiliers dessinent en pointillés une longue période de fonctionnement, échelonnée entre la fin du I^{er} s. ou le début du II^e s. et le milieu ou la fin du III^e s. La datation tardive des structures de pressurage et de foulage est assurée par le mobilier issu des remblais dans lesquels elles s'implantent, postérieurs à la première phase de construction de l'état 4. Bien documenté au niveau de l'aile ouest, de la cour et du portique, ce mobilier comprend déjà quelques tessons de sigillée claire B, un tesson de céramique métallescente produite au II^e s. dans les ateliers du centre de la Gaule (Desbat, 2003), un fond estampillé de pot allobroge attesté à Saint-Romain-de-Jalionas dans un contexte de la fin du II^e s.-début du III^e s., un fragment de pot à décor de godron caractéristique des productions fines d'Aoste, connu à Saint-Romain-en-Gal entre le milieu du I^{er} s. et le II^e s., ainsi qu'une lèvre de mortier appartenant à la variante C des mortiers à lèvre pendante de Saint-Romain-en-Gal (Leblanc, 2007). Cet horizon a également livré deux lampes de Firme (*Firmalampen*, type Lœschcke X à canal ouvert), datées entre les années 90 et 175 apr. J.-C.

Ces remblais assignent à cette installation un *terminus post quem* qui ne peut être antérieur à la fin du II^e s. apr. J.-C. Ils sont recoupés, dans l'aile nord, par la plupart des structures vinicoles et au niveau du portique, par les canalisations (CN 310 et CN 311) reliées à la cuve de foulage de l'espace D12. Leur comblement livre quelques fragments

de céramique commune et fine (claire B, métallescente, mortier à lèvres pendante) qui situent l'abandon des deux structures au plus tôt à la fin du II^e s. ou au début du III^e s.

Les éléments les plus récents retrouvés dans cet horizon situent sa limite basse autour du milieu du III^e s. : prédominance des sigillées de Gaule du Centre (formes évoluées de type Drag. 37, Drag. 33, Drag. 35/36), sigillée claire B, céramiques métallescentes, céramiques allobroges estampillées, mortiers tardifs à lèvres pendante, lampes de Firme de forme évoluée ou amphores de type Gauloise 4, sont autant de fossiles directeurs constitutifs d'un faciès bien ancré dans les II^e s. et III^e s. apr. J.-C. Le bol Desbat 14 en sigillée claire B rhodanienne conforte cette datation.

La monnaie de Commode retrouvée dans la fosse F 405, qui a également livré un mobilier datable entre le début du II^e s. et le milieu du III^e s. apr. J.-C., fournit un bon *terminus post quem* pour la construction de l'un des états du pressoir nord. Associée à une monnaie augustéenne frappée sous Tibère, elle peut provenir de couches antérieures perturbées par leur creusement. La fosse d'où elle est issue, interprétée comme un dispositif de substruction de bloc d'assise ou de calage de jumelles, témoigne d'une réfection ou d'une reconstruction du *torcular*, comme le suggèrent son aménagement relativement sommaire et sa promiscuité avec les autres creusements, qu'elle recoupe partiellement.

Insistons sur le fait que ces éléments ne datent ni l'installation ni l'abandon des structures vinicoles. L'arasement des sols par les travaux agricoles et la rareté du mobilier retrouvé ne permettent pas d'assigner une durée précise à leur fonctionnement. Il faut néanmoins rappeler que l'aménagement d'une *cella vinaria* représente un investissement important, dans la perspective d'une période d'utilisation relativement longue. Les fosses d'implantation des fondations d'assise de l'espace D6-D10 présentent des recouplements et tous les bassins ont fait l'objet d'au moins un rechapage, qui témoigne d'une ou plusieurs réfection(s).

Le secteur des pressoirs n'a livré aucun élément caractéristique du IV^e s., ni même de la fin du III^e s., alors que cet horizon est bien représenté parmi le mobilier de prospection recueilli de l'autre côté de la route (L. Guillaud, mémoire de Master 1 inédit). Les fouilles menées en 2010 dans ce secteur ont confirmé l'existence d'une occupation tardive de la moitié est de la *villa*, qui perdure au moins jusqu'au IV^e s., voire au début du V^e s. Il est possible que les niveaux constitutifs de cet horizon aient été entièrement emportés par les labours, ou que ce secteur de la *villa* ait fait l'objet d'un abandon plus précoce que son aile orientale. Quoi qu'il en soit, les structures vinicoles de l'état 4 sont

directement recoupées par une série d'aménagements d'époque moderne liés au réaménagement des parcelles dans le courant du XIX^e s.

INTERPRÉTATION ET HYPOTHÈSES DE RESTITUTION

L'aménagement de la seconde installation vinicole qui succède au pressoir du I^{er} s. s'inscrit dans l'état le plus récent de la *villa* conservé au niveau de son angle nord-ouest. Implantée sur les remblais d'une première occupation, elle est bien postérieure à sa reconstruction suite à l'incendie survenu à la fin du I^{er} s. Elle participe d'un réaménagement tardif de son aile nord, effectué au plus tôt au milieu, voire à la fin du II^e s., et d'une ultime réaffectation fonctionnelle de pièces dédiées, successivement à l'habitation, à l'artisanat et à la production du vin (fig. 46).

Cette dernière activité est matérialisée par plusieurs aménagements caractéristiques de la chaîne de traitement du raisin et du moût, en particulier par la présence de bassins en béton de tuileau pourvus d'une cuvette de vidange. Attesté sous différentes formes (ronde, ovale ou rectangulaire) dans la plupart des cuves vinicoles fouillées en Gaule méridionale, ce dispositif est principalement destiné à recueillir les résidus qui subsistent après foulage et/ou pressurage du raisin (rafle, pulpe et pépins) et se sédimentent par précipitation au fond des cuves. Hormis ce contexte précis, il ne se rencontre guère qu'en contexte d'huilerie, au fond de certaines cuves de recueil de l'huile d'olive associées à des pressoirs (Brun, Laubenheimer dir., 2001 ; Brun, 2005). En l'occurrence, cette possibilité peut être écartée d'emblée pour des raisons tenant à la fois au climat (l'exploitation de l'olivier à des fins oléicoles n'est guère attestée au nord de Valence) et à l'absence d'autres vestiges caractéristiques de cette activité (maie ou meule de type *trapetum*, par exemple).

Le bassin central de la pièce D1-D2 et le grand bassin d'angle de l'espace D6-D10 sont tous deux dotés d'une cuvette de vidange. Leur fonction est d'autant plus évidente que des pépins de raisin carbonisés ont été retrouvés dans l'environnement de ce dernier, piégés dans le remplissage d'une grande fosse interprétée comme une substruction de pressoir. La présence de ces macrorestes, brûlés lors de leur réutilisation comme combustible, est considérée comme le principal indicateur d'une activité viticole, même en l'absence de structures associées (Brun, 2005, p. 28).

Les trois petits bassins accolés contre le mur nord de l'espace D1-D2 correspondent, eux aussi, à une configuration attestée de manière quasi systématique dans les établis-

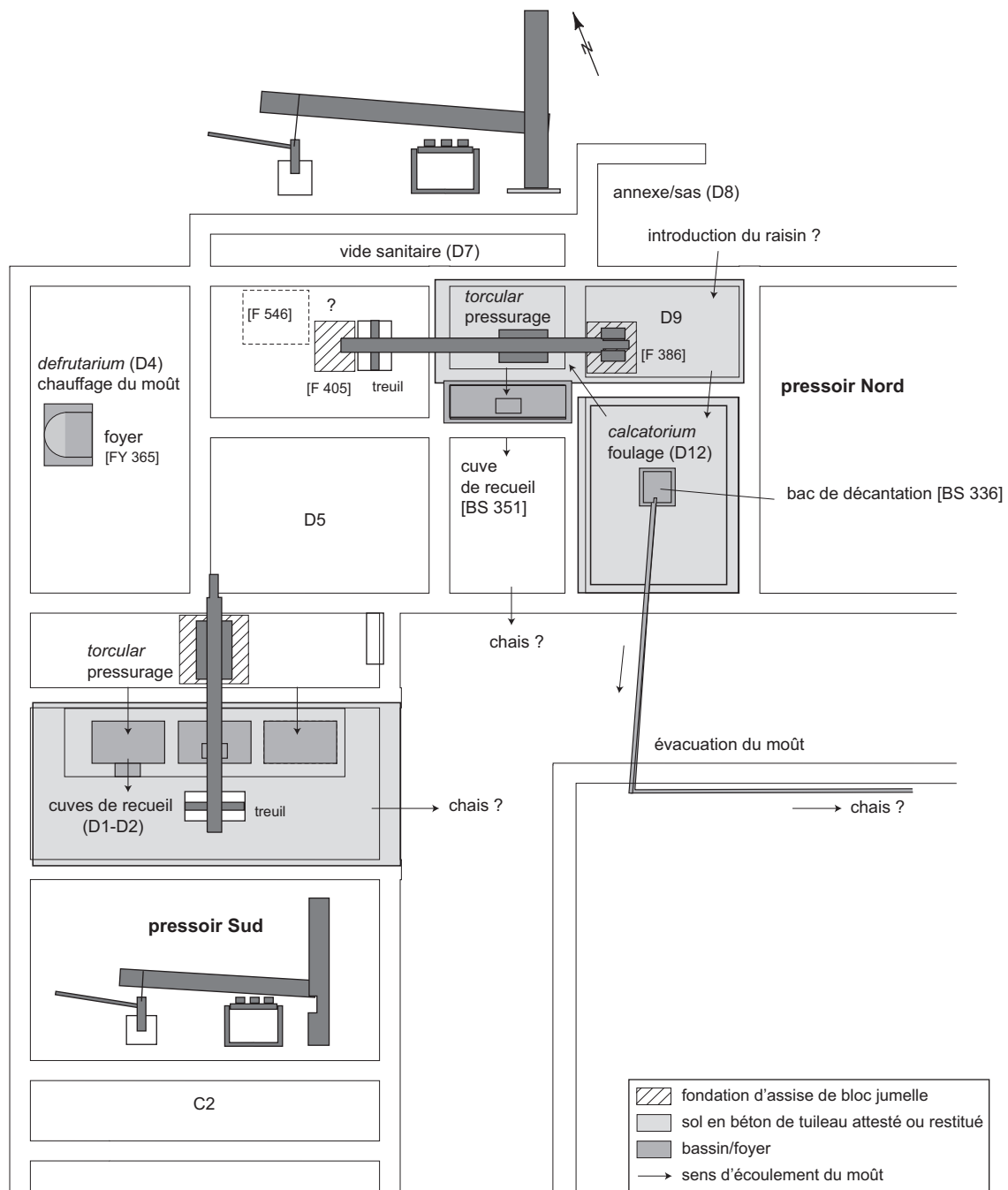


Fig. 46 – Schéma de fonctionnement des installations vinicoles des II^e et III^e s.
localisées dans l'angle nord-ouest de la villa (DAO : T. Debize et M. Poux, Université Lyon-II).

sements viticoles de Gaule méridionale, sous de nombreuses combinaisons : deux bassins accolés dans les *villae* du Grand Louu à La Roquebrussanne et de Pardigon 3 à Cavalaire-sur-Mer (Var) ; deux bassins accolés, encadrés par deux autres bassins non-jointifs dans la *villa* de Saint-Martin à Taradeau (Var) ; deux batteries de quatre, respectivement de trois

cuves accolées dans les *villae* des Toulons à Rians (Var) et du Molard à Donzère (Drôme) (Brun, 2004, p. 24, p. 28 et p. 59). Le mur méridional du bassin situé le plus à l'ouest comporte en son centre un négatif d'arrachage qui trahit l'existence d'un dispositif d'écoulement, malheureusement détruit par une canalisation moderne. La disparition des

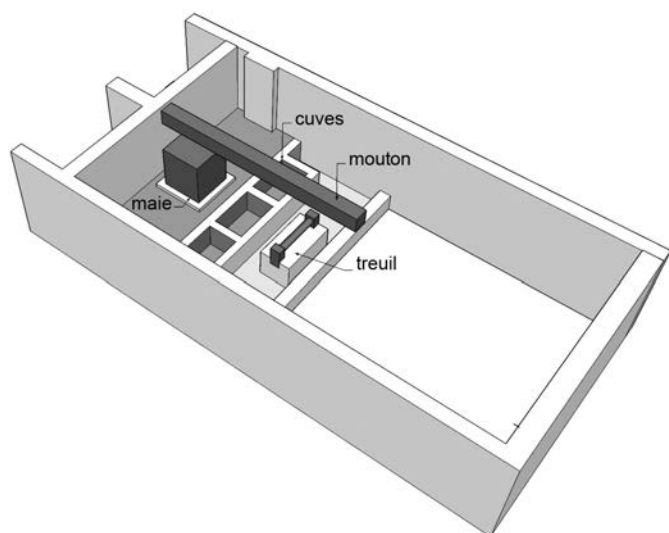


Fig. 47 – Essai de restitution du pressoir Sud
(DAO : T. Debize et M. Poux, Université Lyon-II).

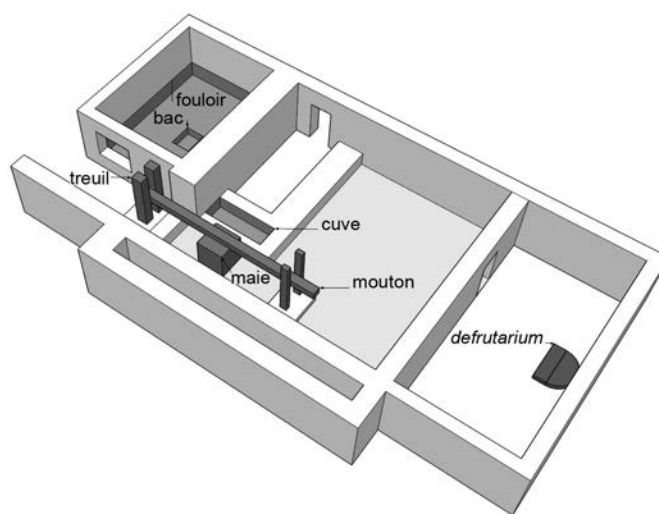


Fig. 48 – Essai de restitution du pressoir Nord
(DAO : T. Debize et M. Poux, Université Lyon-II).

élévations ne permet pas d'établir si ces bassins étaient reliés à leur sommet par un dispositif de surverse assurant le passage du jus d'une cuve à l'autre et favorisant ainsi la sédimentation des rafles et des pépins, comparable à celui qui est attesté dans la *villa* de Saint-Mézard dans le Gers (Brun, 2005, p. 22). Hormis le fait qu'elle permette de dissocier certains jus de presse, la multiplication des cuves répond à la nécessité d'augmenter la capacité de production, qui distingue les plus grandes exploitations vinicoles³⁷.

Dans la partie nord comme dans la partie sud de l'aile nord, ces bassins sont directement associés à des substructions massives, qui peuvent être interprétées comme des fondations de pressoirs.

Particulièrement caractéristique est la succession de radiers en pierre et de couches d'argiles qui constitue le comblement de la grande fosse quadrangulaire F 477 creusée au centre de l'espace D3, au contact des trois petits bassins en béton de tuileau de l'espace D1-D2. Réalisé en une seule opération, cet aménagement particulier est en tous points identique aux hérissons successifs qui servent de fondation d'assise aux blocs d'assise de jumelles attestés dans maintes installations vinicoles de Gaule méridionale : sur la *villa* des Toulons à Rians (Var), à Saint-Michel de La Garde (Var) ou

aux Jurières-Basses à Puissalicon (Hérault), ils constituent bien souvent le seul vestige conservé de leurs pressoirs arasés par les travaux agricoles (Mauné *et al.*, 1998, p. 82 ; Brun, Laubenheimer dir., 2001). Cet épais radier de pierre correspond, de par ses dimensions, à la description que fait Caton de la base du *forum* ou de la maie du pressoir, qui préconise une assise de pierre de 5 pieds de profondeur (1,48 m) pour une largeur de 6 pieds (1,78 m).

Cette assise a vraisemblablement accueilli la partie la plus pondéreuse d'un pressoir à levier dont le jus s'écoulait dans les trois cuves placées en contrebas. Deux hypothèses de restitution peuvent être envisagées pour ce dispositif, dont le mouton était disposé soit parallèlement, soit perpendiculairement à la banquette (fig. 47 et 48).

Une première hypothèse de restitution s'appuie sur l'existence d'un renfort du mur de façade orientale de l'aile occidentale donnant sur la branche B2 du portique, dont la face ouest est renforcée et le sommet soigneusement aplani à cet emplacement précis (fig. 47). Ce renfort pourrait suggérer l'existence d'un pressoir de type A3-A4, disposé parallèlement à la ligne de bassins. Cette première hypothèse de restitution fonctionne avec un levier inséré dans une niche placée dans le mur, actionné par un treuil ou une vis sur contrepoids qui prendrait place sur le radier de pierre comblant la fosse F 447.

Dans la seconde hypothèse de restitution, le mouton est disposé perpendiculairement aux trois cuves de récupération du moût, qu'il surmonte en s'étendant jusque dans la pièce voisine (fig. 48). Ce type de pressoir se retrouve

37. Les niveaux de démolition qui occupaient l'angle nord-ouest de l'espace D4 ont livré un gros fragment de fond de cuve en béton de tuileau avec boudin d'étanchéité, arraché à son emplacement d'origine. Il atteste l'existence d'un cinquième bassin destiné au pressurage et/ou foulage du raisin, situé à cet endroit ou dans un autre secteur proche de la *villa*.

principalement dans la vallée de la Moselle, dans les installations viticoles de Brauneberg ou d'Im Briesch à Piesport, également dotées de murs renforcés (Brun, 2005). Un tel dispositif permet de dégager l'espace de manœuvre qui entoure le treuil, disposé au niveau du radier. À chaque étape des opérations de pressurage correspond un bassin de récupération distinct, permettant ainsi une séparation des différents types de moût. Ce principe de dissociation des jus de pressurage et/ou de foulage est attesté principalement dans le royaume du Bosphore Cimmérien (Tchernia, Brun, 1999), où l'on retrouve souvent deux espaces de foulage encadrant un pressoir central, avec une cuve distincte en contrebas de chaque aménagement.

Une seconde assise de blocs bien agencés de façon à former un socle quadrangulaire est conservée plus au nord, dans la pièce D9, où elle repose directement sur le sol de mortier (SL 392). Elle correspond, de par sa forme et ses dimensions, aux deux fondations de blocs d'assise découvertes sur la *villa* du Grand Loou à Roquebrussanne : disposées au-dessus de deux cuves de récupération, leur mode de construction et leur taille sont pratiquement identiques : 1,30 m sur 1 m pour le premier ; 1,75 m sur 1,40 m pour le second (Brun, 1986 et 2005, p. 29). Son identification comme support de blocs d'assise de jumelles ou de montant de treuil est confortée par l'affaissement du petit mur (M 384) construit en blocage entre les murs M 380 et M 331. Il a subi une pression importante due à la présence, dans la pièce D9, d'un aménagement très pondéreux qui a nécessité des contreforts. Lui correspond sans doute, dans la grande pièce D6-D10 située plus à l'ouest, le radier de blocs aménagé dans la grande fosse quadrangulaire F 546. Quoique moins soigneusement agencés, les blocs de pierre qui en constituent le radier ont piégé de nombreux pépins de raisin carbonisés, qui autorisent à lui attribuer la même fonction que les deux précédents. Il est peut-être couplé à la fosse attenante F 405, qui présente une forme et un comblement à peu près analogues.

Le grand bassin allongé BS 351, construit dans l'angle de la pièce, relie les extrémités de ce dispositif et en accueillait probablement les jus de pressurage. Des bassins d'angle de forme longiligne sont documentés dans les *villae* viticoles de Forbin 1 à Aix-en-Provence, de la Domergue à Sauvian (Hérault) ou dans celle du Grand Loou à La Roquebrussanne (Var) (Brun, 2005, p. 24, p. 28 et p. 59). Le bassin et les murs de la pièce sont revêtus à l'extérieur d'une épaisse couche d'enduit de tuileau, à l'instar du lambeau de sol et de parois conservé à l'ouest des cuves, qui assurait l'imperméabilité des parois de la salle de manœuvre.

Ces aménagements dessinent l'emplacement d'un grand pressoir à levier, dont la restitution n'est pas aisée compte tenu de l'arasement des vestiges. La disposition du bassin et le renfort du mur M 384 plaident pour un dispositif d'orientation ouest-est. L'absence du contrepoids comme de la pierre de *forum* empêche toute restitution mécanique du pressoir³⁸. Il pourrait aussi bien s'agir d'un pressoir de type C3-D3, à jumelles ou à montant unique enclenchés dans une pierre d'assise, actionnés par un treuil sur contrepoids, que d'un pressoir de type C4-D4, actionné par une vis. La maie du pressoir devait, en tous les cas, se trouver en surplomb du bassin, au plus près de la base carrée pour que le moût puisse s'y écouler. Le reste de l'espace D6 a sans doute servi d'espace de manœuvre pour actionner le treuil ou la vis du contrepoids. Une telle configuration ménage un espace dégagé à l'arrière du pressoir (espace D9) pour acheminer le raisin au fouloir, puis au pressoir. Dans cette configuration, le mouton supporté par ces deux massifs de fondation aurait une portée de plus de 8 m, écart compatible avec celui mesuré, par exemple, entre les bases de pressoirs découvertes dans la *villa* du Molard à Donzère. Pour mémoire, le levier ou mouton du pressoir prescrit par Caton ne mesure pas moins de 25 pieds, soit environ 7,40 m (Caton, *De l'agriculture*, III, 18-19).

AMÉNAGEMENTS CONNEXES

Le grand bassin D12 se distingue par un aménagement plus singulier. Son sol en béton de tuileau est associé à de gros bourrelets d'étanchéité dont l'empreinte conservée dans l'angle du sol et des murs dépasse les 20 cm de largeur. De fort diamètre, ils devaient permettre le passage de tuyaux le long des maçonneries, assurant à la fois l'étanchéité et la vidange du bassin via l'évacuation basse mise en évidence dans son angle sud-ouest. Cette hypothèse s'appuie sur l'exemple, déjà évoqué, de la cuve de Saint-Bonnet-de-Mure (voir *supra*), apparenté à un second bassin récemment mis au jour dans le périmètre de la basilique de Fourvière à Lyon³⁹. Dans le premier cas, les bourrelets

38. En effet, aucun bloc de contrepoids n'a été découvert et rien ne permet d'affirmer avec certitude qu'il ait pris place dans la grande fosse F 405. Nombreux sont les exemples de contrepoids posés à même le sol, comme c'est le cas aux Toulons à Rians. En l'occurrence, le bloc a pu reposer au nord du bassin BS 351.

39. Opération de diagnostic réalisée en 2009 au 4, place de Fourvière. À la différence de ceux de Goiffieux et de Saint-Bonnet-de-Mure, les boudins qui en garnissent l'angle sont dépourvus de tuyaux. Ce renseignement nous a été fourni par Michèle Monin du Service archéologique de la ville de Lyon, que nous remercions vivement.

recouvrent partiellement une canalisation en terre cuite de 12 cm de diamètre, pourvue d'ouvertures ménagées à intervalles réguliers qui permettraient le captage du liquide et son évacuation. En l'occurrence, la disparition presque totale des bourrelets laisse supposer qu'ils ont été arrachés lors de la récupération des conduits, probablement réalisés en plomb à l'instar des fistules reliées à la paroi sud du bac central.

Ce bassin de forme carrée et de grande dimension, au sol soigneusement lissé, peut être interprété comme un fouloir. Du fait de sa position excentrée, il ne peut être directement associé au pressoir nord, restitué entre la fondation de bloc d'assise F 386 et le radier enterré F 546 de l'espace D6-D10. Même s'il a pu en recueillir les jus de pressurage, par un dispositif de conduite aujourd'hui disparu, ses caractéristiques semblent liées à une autre fonction. En effet, sa largeur supérieure à 4,8 m offre l'espace nécessaire aux opérations de foulage du raisin aux pieds. La qualité de son revêtement de sol en béton de tuileau et les gros boudins d'étanchéité qui en ceignent les angles constituent, en Gaule Narbonnaise, d'autres critères d'identification des fouloirs (Brun, 2005, p. 59). L'existence supposée de canalisations à l'intérieur des boudins peut s'expliquer, dans cette hypothèse, par le souci de faciliter la circulation et/ou l'évacuation du moût produit en abondance par l'écrasement du raisin. Le sol du bassin supportait deux dalles de gneiss disposées à plat, qui servaient peut-être à circuler sur le fond de la cuve. Le sédiment qui le recouvre présente une teinte rouge à violacée, qui pourrait être liée à cette fonction. Dans l'attente d'une analyse plus poussée des prélèvements effectués, il n'est pas possible d'établir à l'œil nu s'il s'agit d'une couche de terre ayant subi l'action du feu ou de résidus de l'activité viticole, comme des rafles et pépins de raisin.

Différentes hypothèses peuvent être avancées quant à la fonction de la petite cuve insérée au milieu du bassin. Sa situation et l'absence de raccordement à une adduction d'eau permettent d'exclure d'emblée celle d'une buse de fontaine liée à un bassin d'agrément, dont il partage pourtant certaines caractéristiques (voir, par exemple, le bassin de l'*atrium* 38 de la *villa* de Montmaurin). La solution réside dans l'analyse de ses différentes évacuations et de leur raccordement, par l'intermédiaire de fistules en plomb, avec les canalisations fouillées au niveau de la cour et de la branche nord du portique (B2).

Son ouverture inférieure semble principalement destinée à évacuer les eaux usées lors des opérations de nettoyage de la cuve. En effet, elle est reliée après sa sortie

à la canalisation (CN 311), qui se perd dans les niveaux de la cour à l'instar d'un simple drain. Il est possible qu'elle se connectait à l'origine sur une troisième canalisation aujourd'hui disparue, qui permettait de conduire l'eau en direction du sud, hors de l'emprise de la *villa*. L'hypothèse d'une conduite forcée acheminant de l'eau sous pression destinée au curage des bassins ne peut être complètement exclue, mais reste impossible à démontrer du fait de la disparition des tuyaux. L'ouverture supérieure ménagée au ras de la margelle peut être interprétée comme un dispositif d'évacuation du trop-plein. Elle semble rejoindre la première, confortant son interprétation comme dispositif de vidange.

Le troisième tuyau, dont l'embout forme un coude et s'avance au centre de la cuve, se distingue des deux précédents sur plusieurs points. Il est doté d'un orifice très étroit (8 mm) qui ne connaît aucun parallèle parmi les *fistulae* découvertes à ce jour dans les fouilles de Lyon et de Vienne, dont le diamètre d'ouverture est systématiquement compris entre 7 cm et 20 cm. Cette particularité plaide pour un rôle de filtrage des jus captés dans la cuve. Ce dispositif permettait d'épurer le moût de raisin avant sa sortie des bacs de foulage et son acheminement vers les aires de vinification. Cette fonction explique à la fois le dépassement du tuyau et sa forme coudée. L'estampille apposée après fabrication montre qu'il ne s'agit pas d'une détérioration liée à l'usage ou à l'abandon du bassin. Le conduit a été replié à chaud, de sorte à maintenir son embout au niveau médian de la cuve et à recueillir le moût après décantation, selon le principe suivant : la dissociation, par précipitation, de la pulpe, des rafles et des pépins qui s'accumulent au fond de la cuve, s'accompagne d'une remontée des liquides, captés par l'embout du tuyau situé à mi-hauteur. Ce dernier fonctionne à la manière d'un « coude de décantation », système de clarification du moût utilisé de nos jours encore dans le cadre de la viniculture traditionnelle.

Des fouloirs pourvus d'un système plus rudimentaire de décantation des rafles sont attestés dans d'autres provinces du monde romain. Le filtrage du moût s'effectue généralement via un bassin de petite taille, placé entre les aires de foulage-pressurage et la cuve de recueil (Brun, 2003, p. 62-63). En l'occurrence, ce dispositif a été intégré au fond du fouloir pour plus d'efficacité. Le conduit d'évacuation du trop plein et la sortie inférieure ménagée dans l'angle du bassin ont également pu jouer un rôle dans ce circuit sophistiqué, vraisemblablement réalisé sur commande par un *plumbarius* venu sur place. Bien que l'estampille apposée sur le tuyau atteste sa fabrication dans un atelier viennois,

le fait qu'elle se développe de part et d'autre de l'embout pourvu d'un orifice adapté au filtrage porte la marque d'un travail spécifique, réalisé *in situ* et adapté à la configuration des maçonneries.

La destination des jus de foulage après décantation et filtrage n'est pas précisément établie : le réseau de canalisations qui part de la cuve pour traverser la branche septentrionale du portique (CN 310) et longer sa façade sud (CN 311) se prolonge au-delà de la berme est du chantier, où son tracé est interrompu par le passage de la route moderne ⁴⁰. Le dispositif mis en évidence dans la cuve (BS 336) à laquelle il est relié permet d'affirmer que ce réseau de canalisations était lié à la circulation du jus de raisin plutôt qu'à l'évacuation des eaux usées. Il permettait de récupérer les jus de foulage et/ou de pressurage après filtrage et décantation, pour le conduire dans des conduites en plomb et/ou en bois en direction des espaces dédiés à la vinification.

L'hypothèse d'un acheminement du vin vers les chais par l'intermédiaire de fistules en plomb et de canalisations maçonnées peut s'appuyer sur de nombreux parallèles archéologiques et iconographiques. À Lyon même, le foulage du raisin au pied dans un *calcatorium* bas, relié par une conduite en plomb à un dispositif de vinification en *dolia*, est illustré sur une mosaïque conservée au musée gallo-romain de Fourvière (fig. 49). Les fouloirs et pressoirs représentés sur la mosaïque aux Travaux de Saint-Romain-en-Gal semblent également dotés de fistules (fig. 6). Ce système est fréquemment documenté dans les *villae* de Gaule Narbonnaise : Saint-Martin à Taradeau, les Toulons à Rians, Le Suveret (Var) (Brun, 2005, p. 59).

Dans un contexte plus large, la *villa* des Mystères à Pompéi développe un dispositif très comparable à celui de Goiffieux : sa *cella vinaria* aménagée au I^{er} s. apr. J.-C. comprend une aire de foulage et de pressurage, et des chais à *dolia* situés dans une aile attenante, reliés par une longue canalisation aménagée le long des maçonneries (Brun, 2004). Ce principe, inconnu à notre connaissance dans les *villae* vinicoles de Gaule méridionale, semble se développer en Italie dès le début de l'Empire. On le retrouve, en Gaule,

40. Malgré les apparences, cette canalisation n'est pas reliée au grand collecteur (CN 300) qui traverse la cour et qu'elle semble rejoindre peu avant la berme. Ces différentes structures n'entretiennent pourtant aucun lien architectural ou stratigraphique, même si leur destruction par le creusement des fossés qui bordent la route ne permet pas de l'affirmer avec certitude. Un bon argument réside dans le fait que ce réseau de canalisations perce la tranchée de fondation du mur de l'état 4, contemporain du collecteur. Il permet de le rattacher, du point de vue chronologique et fonctionnel, à l'aménagement plus tardif des installations vinicoles de la fin de l'état 4.



Fig. 49 – Mosaïque fragmentaire conservée au Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière, illustrant l'écoulement du moût de la cuve de foulage aux *dolia* par l'intermédiaire de tuyaux en plomb. Sans échelle (cliché : Chr. Thioc, Musée gallo-romain de Lyon-Fourvière).

dans l'installation vinicole de la Haute Sarrazine près de Cognac, où une longue canalisation maçonnée relie les cuves de recueil des produits de pressurage aux chais identifiés dans l'aile ouest de la *villa* (Vernou dir., 1990, p. 31 fig. 19).

La fonction de la pièce D4 qui occupe l'angle nord-ouest de cet ensemble, caractérisée par la présence d'un foyer « en fer à cheval » adossé à son mur occidental, est moins évidente dans ce contexte. Ce type de foyer pourvu d'un logement hémicirculaire destiné à accueillir un chaudron en bronze, en fer ou en plomb, connaît de nombreux parallèles, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain ⁴¹. Selon leur contexte, ils y sont interprétés soit comme des foyers culinaires, soit comme des fours artisanaux liés, par exemple, à la boulangerie ou aux préparations charcutières. En l'occurrence, l'absence quasi totale de déchets culinaires, aussi bien céramiques qu'osseux autour du foyer, indique qu'il était plutôt réservé à la cuisson de liquides contenus dans un chaudron métallique. Cette hypothèse est confortée par la découverte, à proximité, d'un peson en pierre susceptible d'avoir été employé comme contrepoids d'une potence utilisée pour son maniement.

Une « chaudière » de ce type a toute sa place dans le cadre d'une installation vinicole, où la cuisson du moût

41. Par exemple dans la *domus* du Parc aux Chevaux à Bibracte ou à Augst, et, sur un plan régional, à Lyon rue des Chapiteaux (Desbat, 1984, p. 50) ou encore, dans la Maison d'Amour et de Pan à Sainte-Colombe (Faure-Brac, 2006, p. 315).

constitue une étape essentielle de la chaîne de production : l'adjonction de moût réduit ou concentré (*defrutum* ou *sapa*) permettait de renforcer le taux de sucre et le degré d'alcool du vin. L'accélération du processus de fermentation par chauffage, appliquée de nos jours encore, doit également être envisagée. Dans les *villae* de Gaule méridionale ou septentrionale, les foyers adossés aux chais ou aux aires de foulage et de pressurage sont généralement attribués à cette opération. La chaudière de cuisson de la *villa* du Pardigon 1/3 à Cavalaire-sur-Mer présente une même forme « en fer à cheval » (Brun, 2003, p. 73). Par analogie, il semble plausible d'identifier la pièce D4 à un *defrutarium*, terme utilisé par Columelle pour désigner l'espace de chauffage du moût dans des récipients métalliques adaptés (*vasa defrutaria*), dont la fouille n'a livré aucune trace (Columelle, *De l'agriculture*, XII, 19).

Il apparaît, en résumé, que les structures observées dans l'angle nord-ouest de la *villa* fouillée cette année documentent la plupart des étapes de la chaîne opératoire liée au traitement du raisin, de son acheminement dans la *villa* à son transfert en direction des chais dédiés à sa vinification (fig. 46).

Au moins deux chaînes de travail peuvent être localisées, respectivement, à la jonction des ailes occidentale et septentrionale (espaces D1-D3), dans les pièces adossées à la façade nord de la *villa* (espaces D6-D12).

- On peut supposer que l'apport du raisin vendangé se faisait depuis le côté nord de la *villa*, où des vignobles sont attestés dès le I^{er} s. (voir *supra*). Même s'il est difficile de le démontrer, la petite « annexe » D8, accolée à son mur de façade septentrional et directement reliée à l'espace de pressurage/foulage D9-D12, a pu jouer un rôle de sas d'entrée pour la récolte.

- Un fouloir (*calcatorium*) est localisé dans l'espace D12. Sa taille et sa configuration sont bien adaptées au foulage au pied, étape fondamentale qui permettait d'extraire plus de 70 % du jus présent dans les grappes. Probablement encadré de canalisations destinées à faciliter la circulation du liquide, ce bassin comporte en son centre un dispositif élaboré (BS 336) d'accumulation des dépôts solides et de décantation du moût. Déposées par précipitation au fond de la cuve, les rafles du raisin sont séparées du jus de foulage, filtré et extrait par l'intermédiaire d'un tuyau coudé placé à mi-hauteur, mais aussi, des eaux de nettoyage évacuées dans la canalisation (CN 311).

- Après décantation et filtrage, le moût était conduit en direction des chais situés plus à l'est, par l'intermédiaire des canalisations maçonnées (CN 310-CN 311), dont le tracé

traversait la branche nord du portique et en longeait le mur en direction de l'est, où l'on doit localiser les chais viticoles.

- Au moins deux pressoirs (*torcularia*) ont été identifiés, respectivement dans les pièces D3 et D6-D9-D10. Signalés par des fondations d'assise de blocs de forme quadrangulaire, construites (espace D9) ou semi-enterrées (espaces D3 et D6-D10), ils correspondent vraisemblablement à des pressoirs à levier horizontal et montants verticaux de bois, destinés à actionner un lourd mouton en bois d'une longueur comprise entre 7 m et 9 m. Le pressoir situé le plus au nord pourrait appartenir au type C3, le second pressoir situé au sud, adossé à la maçonnerie du mur de portique, au type A3, l'un et l'autre définis par Jean-Pierre Brun (Brun, 1986 et 2004, p. 14).

- Les jus de raisin issus du pressurage (entre 10 % et 30 %) du moût encore contenu dans le marc étaient recueillis dans le bassin en tuileau (BS 351) situé dans l'angle de l'espace D6-D10, respectivement la batterie de cuves (BS 352, BS 454 et BS 455) située dans l'espace D1-D2. Leur disposition accolée suggère l'existence d'un système de surverse permettant leur décantation successive. Les bassins, ainsi que le sol et les parois de ces pièces de travail sont enduits de mortier au tuileau assurant une protection contre la projection et la stagnation des liquides issus des opérations de pressurage et de nettoyage des installations, dont le bon fonctionnement requiert une hygiène parfaite.

- L'espace D11, situé en contrebas du bassin de recueil des jus (BS 351), ne comporte aucun aménagement particulier à l'exception d'un épais niveau de remblai qui descend en pente douce, de la paroi sud du bassin à l'extrémité de la pièce. Il ménage sans doute un espace de circulation et de conditionnement du moût dans des tonneaux de bois, roulés au sol ou hissés sur une rampe faiblement inclinée.

L'interruption des installations par la route moderne, qui recoupe les structures à l'est, ne permet pas de les relier avec certitude avec le ou les chai(s) dédié(s) à la vinification qui constituaient la destination obligée du moût issu du fouloir et des deux pressoirs. Les canalisations CN 310-311, qui obliquent en direction de l'est au niveau du portique et se poursuivent sous la berme, invitent à les situer sous la route ou au-delà, dans le prolongement de l'aile nord ou de la moitié orientale de la *villa*.

La fouille de ce secteur, réalisée en 2010, appuie cette hypothèse sans la valider définitivement. Elle montre, en premier lieu, que la conduite CN 310 accolée au mur du portique ne se prolonge pas au-delà de la route. Il est possible, à l'instar du conduit de la *villa* de Cognac, qu'elle ait débouché dans un bassin placé à l'entrée des chais, qui

doit être localisée sous la chaussée. Cette moitié orientale de la *villa* ne livre, pour l'état 4, aucun aménagement lié à une fonction d'habitat ou à d'autres activités, susceptible de s'opposer à cette hypothèse. Elle se distingue au contraire par l'ampleur de ses espaces internes, qui plaide pour une utilisation comme entrepôt. L'angle nord-est du bâtiment ne comporte que quatre espaces rectangulaires de grande taille, qui ne présentent aucun cloisonnement. D'est en ouest, les pièces de l'aile nord mesurent 12 m par 8 m pour la première, 7 m par 8 m pour la seconde, soit une surface exploitable supérieure à 150 m².

Le fort arasement qui caractérise ce secteur de la *villa* doit cependant inciter à la prudence. Il n'a pas permis la conservation et l'identification de structures caractéristiques de cette fonction, comme des supports de foudres ou un revêtement de sol en mortier de tuileau, doté d'une rigole centrale destinée à canaliser le vin qui s'échappait des tonneaux (Brun, 2005). Leurs aménagements internes se limitent à quelques tronçons de murs faiblement fondés et non jointifs, disposés à intervalle régulier, que l'on pourrait interpréter comme des solins destinés à supporter de grands vaisseaux de bois. Les *cellae vinariae* de Lestagnac à Saint-Mézard, de la Haute Sarrazine à Cognac, de la Pointe des Minimes à La Rochelle ou de la *villa* de Belmont à Royan, offrent une configuration tout à fait comparable à celle des grandes pièces de l'aile nord. Ils ne s'en distinguent que par leur revêtement de sol en mortier de tuileau, dont ne subsiste ici aucune trace.

La localisation des chais dans la moitié est de la *villa* apparaît donc plausible, même s'il n'en subsiste aucune trace tangible. Comme on pouvait s'y attendre, la fouille comme les prospections n'ont jamais livré le moindre fragment de *dolium* en terre cuite de grande taille, comparable à ceux utilisés pour la vinification dans les *villae* du Midi, et dont la *cella vinaria* de Donzère constitue l'exemple le plus septentrional (Odiot, *in* Pellecier dir., 1996 ; Brun, 2005). Il est donc très vraisemblable que le vin était vinifié et transporté dans des vaisseaux de bois, faisant appel à un savoir-faire importé qui s'épanouit en région lyonnaise dès l'époque julio-claudienne (voir *supra*).

L'hypothèse d'un stockage complémentaire de ces vaisseaux dans le portique peut également être envisagée. Cette solution est attestée dans certaines *villae* viticoles de Narbonnaise comme celle de Vareilles à Paulhan, dont le péristyle installé en contrebas des installations de foulage et de pressurage a reçu des rangées de *dolia* qui occupent toute sa surface. La rusticité du portique de l'état 4 et la solidité des maçonneries, qui semblent délimiter un espace

fermé ou partiellement ouvert par l'intermédiaire de voûtes ou de fenêtres, peuvent le laisser penser. Comme pour les pièces situées dans l'angle nord-est de la *villa*, l'absence de niveaux de sol conservés ne permet pas de l'établir avec certitude. L'intégration des quatre branches de ce portique aux espaces de stockage et de vinification permettrait de porter leur surface à plus de 800 m².

BILAN PROVISOIRE ET PERSPECTIVES

Les découvertes effectuées sur le site de Goiffieux font resurgir une problématique à peine suggérée par les sources textuelles relatives à une production de vin sur le territoire colonial. Le bon état de conservation, la diversité et la longévité des structures mises au jour couvrent toute la palette de situations rencontrées dans d'autres provinces à différentes époques. Leur étude en cours permet de porter un regard nouveau sur des aspects aussi variés que la culture de la vigne en région lyonnaise, son intégration dans les réseaux de production coloniale, le rôle de relais joué par la colonie dans la propagation des techniques viticoles en Gaule tempérée, la fonction de certains conteneurs et, au-delà, la place de cette production dans les réseaux de commercialisation au Haut-Empire.

AUX ORIGINES DE LA PRODUCTION DE VIN EN GAULE LYONNAISE

Capitale de la province de Lyonnaise et première colonie de droit romain implantée en Celtique après la mort de César, *Lugdunum* constitue une tête de pont du processus de romanisation en Gaule tempérée. Elle offre, à ce titre, un laboratoire d'expérimentation privilégié pour étudier les modes d'occupation et d'exploitation des territoires situés au-delà des frontières de la Narbonnaise, que ce soit du point de vue des modes de construction, du luxe domestique, de la technologie hydraulique ou des usages alimentaires, dont l'apparition à Lyon précède de plusieurs décennies leur adoption sur le reste du territoire, dans l'ouest et le nord-ouest de la Lyonnaise ou en Gaule Belgique.

Dans un contexte de déduction coloniale, cette primauté s'exprime en premier lieu par l'introduction de techniques agri- et viticoles inconnues ou peu développées en contexte indigène. Les colons, vétérans ou civils, originaires d'Italie ou d'autres provinces, véhiculent une longue tradition de polyculture, tirant le meilleur parti des essences méditerranéennes et des techniques qu'elles mettent en œuvre : la culture du blé froment, du sarrasin, du noyer ou

du buis, par exemple, font partie de ces apports identifiés en Lyonnaise dès le début du I^{er} s. (Marinval, 1997). Il eut été surprenant, rétrospectivement, que la vigne déroge à cette règle. Son introduction à Lyon a dû être d'autant plus précoce que la colonie constituée déjà, au II^e s. av. J.-C., un pôle particulièrement actif de consommation et de redistribution du vin importé d'Italie.

Implanté dans les années 40-20 av. J.-C., le vignoble mis au jour sur le site de Goiffieux constitue le premier témoignage d'un développement de la viticulture en Gaule Lyonnaise. Il se range, de manière plus générale, parmi les attestations les plus précoces d'une exportation des techniques viti- et vinicoles romaines hors des frontières de l'Italie. Ses vestiges sont associés à ceux d'une *villa* coloniale, qui se distingue sur de nombreux points des autres établissements ruraux fouillés dans la région et dans le reste de la province : son plan caractéristique, l'adoption de techniques de construction (parois en briques d'adobe et toitures en tuile) et d'un répertoire céramique évolué (gobelets à parois fines, cruches et sigillées précoces importées d'Italie ou produites dans la moyenne vallée du Rhône), la présence de monnaies rares frappées dans le contexte des guerres civiles et d'objets rapportés de provinces éloignées de l'Empire (figurine-plaquette et amphorisque d'origine orientale), ou encore, l'existence d'un probable mausolée à *podium* érigé en marge du domaine, soutiennent l'hypothèse d'un vétéran originaire d'Italie ou de Narbonnaise, appartenant à la première vague de colons installés sur le territoire de *Lugdunum*.

Le vignoble adjacent à la *villa* se distingue lui-même par certaines particularités. La mise en œuvre d'une variante, inédite à ce jour en Gaule tempérée, de défoncement du sol et de conduite de la vigne dans des tranchées (*sulci*) bordées de pergolas (*Vitis compluviata*) ou de tuteurs hauts jointifs (*Vitis jugata*) illustre bien ce transfert. Elle documente l'introduction rapide de savoir-faire importés d'Italie ou de Gaule méridionale sous leur forme originale, antérieure au nécessaire travail d'adaptation des cultures aux sols et au climat locaux opéré sous le règne d'Auguste, qui voit la généralisation des plantations en fosses (*scrobes*, *alvei*) associées à des tuteurs bas. La mise en place, pour leur culture, de structures d'irrigation et de drainage à grande échelle qui se retrouvent sur d'autres sites contemporains de l'arrière-pays lyonnais, participe du même contexte : ces travaux hydrauliques permettant l'aménagement et la conquête de terres dans les zones humides constituent, avec la mise en place du parcellaire, l'une des principales manifestations du processus

d'implantation coloniale dans la moyenne vallée du Rhône (Clavel-Lévêque *et al.*, 1983).

Bien qu'elle s'inscrive, sur le plan historique, dans la seconde vague de colonisation romaine en Gaule, postérieure à l'implantation de colons italiens en Transalpine à la fin du II^e s. av. J.-C., la création de ce vignoble est pratiquement concomitante du développement des premières installations vinicoles documentées en Narbonnaise. Hormis les vestiges de vignobles embryonnaires mis en évidence au Florian à Nîmes, à Narbonne, Olbia et Antibes, la plupart d'entre elles ne sont pas antérieures au milieu du I^{er} s. av. J.-C. (Brun, 2010). Elles participent, à l'instar des vignes de Goiffieux, d'une politique de déduction de colonies dédiées à l'assignation des vétérans de César et d'Auguste sur la côte méditerranéenne et dans la vallée du Rhône : Béziers, Arles, Orange, Valence, Vienne.

Ce n'est sans doute pas un hasard si la *villa* de Saint-Laurent-d'Agny se situe, d'un point de vue géographique, aux portes de la cité de Vienne, en limite du réseau de vignobles qui couvre une grande partie de la Narbonnaise à la fin du I^{er} s. av. J.-C. À la phrase déjà commentée de Strabon, faisant état d'une avancée de la culture de la vigne jusqu'en pays lyonnais, fait aussi écho la fameuse affirmation de Columelle : « nous faisons les vendanges dans les Cyclades, en Bétique et en Gaule » (Columelle, *De l'agriculture*, I, *Praef.*, 20) qu'il n'y a plus lieu, au I^{er} s. apr. J.-C., d'appliquer uniquement aux vignobles de Narbonnaise.

La question se pose, dès lors, du rapport qu'entretenait ce vignoble avec la fameuse *Vitis allobrogica* mentionnée à peu près à la même époque par les textes : le territoire lyonnais a-t-il pu bénéficier de ces plants qui ont fait la renommée des vins de la vallée du Rhône ? La position méridionale de la *villa* de Goiffieux, tournée en direction du fleuve à moins d'une vingtaine de kilomètres de la colonie de Vienne désignée comme leur principal centre d'exportation, peut le laisser penser. Selon Pline (*Histoire naturelle*, XIV, 26), le vignoble allobroge était réputé résistant à des conditions climatiques extrêmes, propres à justifier une culture « en hautains », empruntée à certaines régions d'Italie avant même qu'elle ne soit adoptée sur le site de Goiffieux.

Les pépins carbonisés recueillis dans les installations vinicoles du II^e-III^e s. n'ayant pas fait l'objet d'une tentative d'identification du cépage, cette question est d'autant plus difficile à trancher que le génome de la vigne allobroge n'est pas caractérisé avec certitude. L'adoption d'un cépage déjà acclimaté aux sols métamorphiques et aux rigueurs climatiques de la moyenne vallée du Rhône a dû s'imposer d'elle-même, au moins dans un premier temps. L'éventualité,

accréditée par Dion Cassius (*Histoire romaine*, XLVI, 50), que la population du territoire de *Lugdunum* soit en partie composée d'anciens colons de Vienne réinstallés en 43 de l'autre côté du fleuve, rend cette hypothèse d'autant plus plausible. La possibilité qu'ils aient emporté quelques plants avec eux permet d'envisager une exploitation commune aux deux colonies. Elle trouve un lointain écho dans la représentation, il est vrai beaucoup plus tardive, d'un vignoble *compluviatum* sur la mosaïque aux Travaux de Saint-Romain-en-Gal (fig. 6), qui semble faire écho aux découvertes de Goiffieux. Elle n'exclut pas, au demeurant, que le *picatum allobrogicum* ait constitué une appellation réservée, propre aux terroirs exploités par la cité de Vienne.

Le nom de ce vignoble est suggéré implicitement par un témoignage tardif de Sidoine Apollinaire : faisant référence à un cru lyonnais qualifié d'illustre, l'évêque précise en effet qu'il a été élevé sur un *pagus* fondé ou baptisé « par un triumvir ». L'hypothèse d'un toponyme désigné par le nom d'un haut personnage de la fin de la République (César, Marc Antoine, Octave ou Plancus) n'est pas irréaliste, si l'on se réfère à l'existence d'un *pagus Oct(aviensis)* suggérée par une inscription découverte dans la région d'Aoste en Isère (*CIL*, XII, 2395)⁴². Du point de vue historique, la plus plausible est celle d'un *pagus Antonius/-niensis* dénommé par Marc Antoine lors de sa prise de fonction à *Lugdunum* en 43. La découverte de nouvelles inscriptions confirmera peut-être un jour son existence, qui relève de la pure conjecture en l'état actuel des données. La renommée du lieu a pu rejaillir sur l'appellation d'un terroir dont ni les textes ni l'épigraphie n'ont conservé le souvenir. Ce vin oublié s'inscrit pourtant aux origines d'un savoir-faire qui a survécu en région lyonnaise jusqu'à la création des *pagi* médiévaux, à une époque où toute exploitation agricole digne de ce nom possédait encore son vignoble (voir les innombrables mentions de *vineae* sur les cartulaires d'Ainay et de Savigny).

Exploité sous cette forme au moins jusqu'à la fin du I^{er} s. apr. J.-C., le vignoble de Goiffieux coexiste avec la *villa* à péristyle d'époque impériale construite dès la fin du règne d'Auguste ou au début du règne de Tibère. Son abandon semble coïncider avec l'incendie survenu au début de l'époque flavienne, même si un denier découvert en 2008 à la surface des plantations indique qu'il a continué à être fréquenté jusqu'à Nerva. On ne saurait exclure, compte tenu de la superficialité des vestiges et de leur forte érosion suite aux travaux agricoles, que des plantations et aménage-

ments horticoles liés aux états postérieurs de la *villa* aient été entièrement effacés par les labours. Si l'on écarte cette possibilité, l'absence de tout indice postérieur au I^{er} s. laisse entrevoir la possibilité d'un déplacement des cultures dans d'autres secteurs du site qui restent à explorer.

DU PREMIER PRESSEUR...

Le problème de savoir si ce vignoble était dédié à la production du vin ou à celle de raisins de table s'est posé dès sa découverte en 2008. La fenêtre d'exploration relativement réduite ouverte au nord de la *villa* n'a permis de recouper que deux travées de vignes, qui ne soutiennent pas la comparaison avec les vastes champs de plantation attestés dans d'autres colonies de Narbonnaise. Bien que l'hypothèse d'un aménagement de jardin ou de verger de type *viridarium* puisse être envisagée, il ne s'agit pas, pour autant, de simples vignes ornementales. Reconnue sur une vingtaine de mètres de longueur, cette double rangée de ceps plantés à un intervalle moyen de 1,50 m **pouvait alimenter une production** annuelle de plusieurs centaines de kilos de raisins, exploitables à des fins aussi bien vivrières que vinicoles. Rien n'interdit de penser qu'elles se prolongent beaucoup plus loin au nord, ou d'imaginer l'existence d'autres tranchées parallèles situées plus à l'ouest ou à l'est.

Selon J.-P. Brun, les pressoirs à vin appartiennent à l'équipement de base de toute exploitation agricole de la fin de la République et du début de l'époque impériale dotée d'un vignoble, aussi modeste soit-il (Brun, 2003 et 2004). Tous les traités agronomiques sont d'ailleurs formels sur ce point (Caton, *De l'agriculture*, III, 11 ; Varron, I, 7, 9 ; Brun, 2005, p. 178-186). En Gaule, ce postulat s'applique *a fortiori* à des fermes coloniales dédiées à l'exploitation des territoires conquis. Il est renforcé, à Goiffieux, par la mise en œuvre de techniques culturelles d'origine gréco-italique, qui s'inscrivent dans une longue tradition vinicole. Il ne fait donc guère de doute que la première *villa* d'époque augustéenne ait produit du vin, que ce soit en quantités restreintes, consommées à l'échelle de la famille ou du domaine, ou plus conséquentes, destinées à la vente sur place ou à l'exportation.

La vocation vinicole de la *villa* a été définitivement établie par la poursuite de l'exploration du domaine en 2009 et en 2010, qui a mis en évidence plusieurs installations de pressurage et de foulage situées dans son angle nord-est.

Les fouilles ont révélé l'existence d'une première installation, contemporaine du vignoble attenante au corps de bâtiments principal. Sa *pars rustica* abrite au moins une

42. L'existence de ce document nous a été signalée par M. Tarpin, que nous remercions chaleureusement.

installation de pressurage, matérialisée par des vestiges calcinés de poteaux et de sablières en bois, associés à une cuve maçonnée. Leur disposition au sol est caractéristique d'un dispositif à levier, appartenant soit au type « pompéien » à montant unique, soit au type « catonien » à montants latéraux. L'hypothèse d'un pressoir à vis ou d'un système mixte, suggérée par la forme caractéristique des sablières, peut également être envisagée mais ne repose sur aucun argument véritablement probant. La première solution est de loin la plus plausible en regard des vestiges découverts, qui se distinguent par la présence d'un gros trou d'ancrage inscrit dans l'axe du *praelum*. Elle pourrait documenter l'introduction précoce d'un type de pressoir proprement italique, surtout attesté jusqu'à présent dans les *villae* de Campanie (Boscureale, Pompéi) et de Narbonnaise (Lagarel à Saint-André-de-Sangonis). La possibilité d'une succession de plusieurs types de pressoirs (à montant unique, puis à jumelles et/ou à vis) n'est pas à exclure mais reste difficile à démontrer, compte tenu de l'arasement des vestiges et de l'absence de connexions stratigraphiques. Le recoupement de certaines structures et la confrontation des faciès de mobilier démontrent, quoi qu'il en soit, que le pressoir initial a fait l'objet de plusieurs réfections (rechapage du bassin, ajout de montants supplémentaires).

Du point de vue de ses caractéristiques générales, ce pressoir en partage plusieurs avec ceux de Parville, de Piriac-sur-Mer et de Luzarches, identifiés sur la base de négatifs de fondation en forme de « T » ou de « H » (voir fig. 125, p. 193 dans la contribution de M.-L. Hervé-Monteil). Il se rattache à une série d'installations spécifiques à la Gaule Aquitaine et Lyonnaise qui privilégient, pour la mise en œuvre des fondations, l'usage du bois plutôt que de la pierre maçonnée. Le pressoir de Goiffieux s'en distingue cependant par sa datation beaucoup plus haute et la présence d'un montant central, qui caractérise une série d'installations précoces fouillées en Italie et en Transalpine. Construit au plus tard au milieu du règne d'Auguste et détruit à la fin de l'époque julio-claudienne ou au début de l'époque flavienne, il précède d'un bon siècle les exemples les plus anciens attestés à ce jour au nord de la Narbonnaise – les trois parallèles mentionnés plus haut sont datés de la fin du Haut-Empire, de l'Antiquité tardive pour le dernier. Il y a tout lieu de le considérer comme le prototype d'un dispositif plus précoce et, sans doute, beaucoup plus répandu qu'on ne le supposait jusqu'à présent.

Sa datation ancienne, ainsi que sa position méridionale par rapport au reste de la Lyonnaise, expliquent sans doute certains traits propres à cette installation. La présence du

montant central et la cuve de recueil maçonnée enduite de mortier au tuileau sont autant de caractéristiques absentes des pressoirs de Parville, Piriac-sur-Mer et Luzarches. Ces deux caractéristiques se retrouvent, en revanche, dans plusieurs domaines vinicoles d'époque julio-claudienne fouillés en Italie et en Narbonnaise. À l'instar du vignoble auquel il est associé, le pressoir de Goiffieux semble donc présenter un caractère expérimental, puisqu'il établit la jonction entre les premiers modèles méridionaux importés d'Italie et leurs adaptations plus tardives à la tradition architecturale de Gaule tempérée, qui privilégie les constructions en bois. Le même processus sous-tend l'abandon des rangées de *dolia* au profit d'une vinification en vaisseaux de bois, qui intervient manifestement à une date très haute, contemporaine de la conquête de la Gaule Chevelue.

D'après sa taille et les études de rendement réalisées sur des pressoirs comparables connus en Italie et en Gaule (Brun, 1986 et 2004), cette installation pouvait transformer jusqu'à 1,5 tonne de raisin à chaque pressée, pour recueillir 900 litres de moût. Comme le souligne J.-P. Brun, ces estimations dépendent étroitement de la nature du terrain, du cépage, du climat, de l'hydrographie et du mode de conduite de la vigne (Brun, 2004, p. 18-20). La superficie du vignoble de Goiffieux est inconnue, mais il n'est pas exclu qu'il se soit étendu sur plusieurs hectares en direction du nord et de l'est. L'utilisation du système de *compluvium* pour le vignoble associé permettait d'obtenir un rendement bien supérieur à celui de vignes au sol, évalué à environ 100 hl par ha. Une plantation de 900 m² suffisait donc pour alimenter une seule pressée. Cette surface, qui peut sembler faible, se rapproche de la dimension des vignobles urbains de Pompéi (Jashemski, 1973).

La production annuelle de vin devait être plus importante, comme le laisse supposer la capacité du bassin attendant au pressoir, estimée à plus de 20 hl pour une hauteur restituée d'au moins 50 cm. En outre, la construction d'un système de pressurage aussi élaboré se conçoit mal pour une seule pressée par an, qui pouvait s'obtenir par d'autres systèmes moins coûteux. Caton évalue déjà la production par pressoir à 250 hl, sur une base minimale de 33 hl à l'ha (Caton, *De l'agriculture*, III, 11). Or, il y a tout lieu de croire que ce rendement a été optimisé pour atteindre des quantités bien supérieures à la fin de la République. À titre de comparaison, l'unique pressoir à levier de la *villa* de la Regina à Boscureale permettait de produire annuellement jusqu'à 144 *cullei* de vin : entre 500 hl et 700 hl (Olmer, 2003, p. 191). Les similitudes qu'il partage avec celui, pratiquement contemporain, de la première *villa*

vinicole de Saint-Laurent-d'Agny, incitent à lui attribuer un rendement comparable. Une production dix fois inférieure à celle de la Regina excéderait largement les besoins liés à la consommation locale, même en admettant qu'un domaine de cette dimension pouvait héberger plusieurs familles et leur domesticité.

Tout porte donc à croire que le vignoble et le pressoir de Goiffieux ont produit, les années de bonne récolte, une part non négligeable d'excédents destinés à la vente à courte, moyenne ou même à longue distance. Dès les premières décennies qui suivent la fondation des colonies de *Lugdunum* et de Vienne, la demande existe dans les villes et s'accroît parallèlement à leur développement démographique. De par sa position sociale dominante, le propriétaire de la *villa* est à même de l'apprécier et a certainement cherché à y répondre pour s'assurer des revenus, principaux ou complémentaires. La thématique bachique choisie pour décorer l'une des principales pièces de réception de la *villa* palatiale contemporaine du pressoir et du vignoble, qui compte parmi les plus anciennement connues en Gaule (fig. 13), constitue un autre indice non négligeable : dans la mesure où elle n'illustre pas uniquement les plaisirs du banquet et de l'ivresse, elle peut être interprétée comme un emblème de l'activité principale du propriétaire, de ses vignes, de son pressoir et du *lucrum* qu'il en retire.

... À L'EXPLOITATION À GRANDE ÉCHELLE

L'incendie qui ravage la *villa* à la fin du règne de Néron ou au tout début de l'époque flavienne donne lieu à un réaménagement complet de cette première installation, condamnée et délocalisée dans son aile nord. Ses aménagements se rattachent à une seconde phase de reconstruction datée de la fin du II^e s. et du III^e s. apr. J.-C. Ils documentent toute la chaîne opératoire vinicole, du foulage au pressurage du raisin, de la décantation à la vinification du moût. Cette nouvelle *cella vinaria* comprenait au moins deux aires de pressurage et un espace dédié au foulage (*calcatorium*). Le sol des bâtiments a conservé l'empreinte de deux pressoirs (*torcularia*). Le premier est associé à une batterie de trois cuiviers, permettant la décantation et/ou la dissociation des jus de pressurage ; le second, à une grande cuve allongée inscrite dans l'angle d'une salle de manœuvre entièrement imperméabilisée au mortier de tuileau. Une pièce contiguë est dotée d'un foyer hémicirculaire, qui devait supporter des chaudrons utilisés pour la réduction du moût (*defrutarium*). Le fouloir se caractérise par un dispositif, complexe et inédit à ce jour, d'évacuation et de

décantation du moût. Des canalisations courant le long des murs du péristyle, selon un dispositif attesté dans la *villa* des Mystères à Pompéi, relient ce dernier aux chais.

Ces derniers semblent pouvoir être localisés dans le prolongement de l'aile nord de la *villa* et dans son aile orientale, occupées par de grandes pièces dépourvues de toute trace d'aménagement interne. Cette absence conforte l'hypothèse, avancée antérieurement à nos découvertes, d'une vinification du moût en tonneaux. Elle demeure cependant conjecturale, dans la mesure où ces derniers n'ont laissé aucune trace dans le sol. L'exemple des *villae* de Vareilles à Paulhan et des Toulons à Rians, qui témoignent d'une utilisation maximale de la totalité des espaces disponibles, n'exclut pas que des vaisseaux en bois aient été stockés dans les ailes du portique, éventualité que le mauvais état de conservation des sols n'a pas permis d'établir.

Le mauvais état de conservation des cuves ne permet pas non plus d'avancer une estimation fiable du volume de vin susceptible d'avoir été produit dans la *villa*. En attribuant à leurs parois une hauteur standard, généralement comprise entre 50 cm et 90 cm, on obtient une moyenne de 10 hl par cuve, soit une production minimale de 40 hl par pressurage. Il faut cependant supposer que cette installation servait à réaliser plusieurs presses et la comparaison avec des dispositifs similaires documentés au sud de la Lyonnaise permet de lui attribuer une capacité de production bien supérieure.

La mise en évidence d'au moins deux espaces de travail distincts dédiés, l'un au pressurage (jonction des ailes ouest et nord de la *villa*), l'autre au foulage et au pressurage (aile nord), montre qu'on y a vinifié à une échelle importante. À titre de comparaison, on dénombre deux pressoirs pour un fouloir dans la *villa* du Molard à Donzère, un pressoir pour un fouloir dans celle des Toulons à Rians, un pressoir pour deux fouloirs dans celle de Saint-Martin à Taradeau, qui comptent parmi les plus grosses exploitations vinicoles connues en Gaule et, de manière plus générale, dans tout l'Occident romain (Brun, Laubenheimer dir., 2001 ; Brun, 2003 et 2004). Le vin issu de ces installations atteignait un volume de plusieurs centaines voire quelques milliers d'hectolitres et était vraisemblablement destiné à la vente, voire à l'exportation. Dans la *villa* du Gran Lou à La Roquebrussane, un seul fouloir pour deux pressoirs suffisait pour alimenter environ 70 *dolia* ; les deux pressoirs de la *villa* vinicole de Pardigon 1/3 à Cavalaire-sur-Mer, un volume supérieur de 100 *dolia*.

Si l'on applique aux deux pressoirs de Goiffieux les calculs réalisés pour d'autres installations comparables, on peut affirmer qu'ils ont théoriquement pu servir à la

production annuelle de plusieurs centaines d'hectolitres de vin. Le grand fouloir et le pressoir du nord se distinguent par leur capacité importante, qui permettait de traiter au moins 3,6 tonnes de raisin, pour récupérer 2 250 litres de moût à chaque pressée. Le pressoir Sud, de module plus restreint, environ 2,5 tonnes de raisin pour 1 500 litres de moût. L'ensemble des installations découvertes pouvaient donc, durant la période des vendanges, transformer environ 6 tonnes de raisin en 3 700 litres de moût. Ces quantités impliquent l'existence d'un vignoble étendu sur près de 4 000 m², dont les fouilles menées en périphérie de la *villa* n'ont pas révélé la moindre trace. Il est probable qu'il se situait à distance plus importante des bâtiments, au sein d'un domaine dont la taille peut être estimée à plusieurs centaines d'hectares.

Un bon indicateur de cette production annuelle réside dans la taille des chais, localisés par défaut dans la moitié orientale de la *villa*. Les grandes pièces vides qui occupent son angle nord-est présentent une longueur comprise entre 12 m et 18 m. Leur largeur, comprise entre 4 m et 7 m, permettait l'entreposage des tonneaux sur deux files (fig. 50). Les restitutions proposées pour les grandes *cellae vinariae* reconnues en Aquitaine supposent l'usage de grands foudres adaptés à la vinification et au stockage de 10 hl à 14 hl de vin, d'une hauteur moyenne de 2 m et d'un diamètre maximal de 90 cm (Marlière, 2001, p. 184-186). La restitution de grands tonneaux disposés sur une ou deux rangées permet d'estimer la capacité de stockage de la seule branche orientale entre 500 hl et 700 hl de vin, obtenus en l'espace d'une ou plusieurs récoltes. À titre de comparaison, les chais de la *villa* de la Haute Sarrazine à Cognac, induisent un *factus* d'au moins 620 hl par an pour le double de surface. Bien qu'inférieur aux moyennes calculées sur les gigantesques installations de Vareilles à Paulhan (7 700 hl), des Toulons à Rians (3 000 hl) ou du Molard à Donzère (2 500 hl), il s'inscrit dans un ordre de grandeur similaire. La possibilité, suggérée par l'exemple de la *villa* de Vareilles, d'une utilisation des branches du portique aveugle qui entoure la cour sur ses quatre côtés, ménagerait une surface de stockage supplémentaire de 1 400 hl pour atteindre une capacité de production équivalente, supérieure à 2 000 hl.

Quelle que soit la fourchette retenue, la taille des espaces théoriquement disponibles pour la vinification du moût et le stockage du vin s'accorde avec une capacité de production conséquente. Du point de vue de ses caractéristiques fonctionnelles et architecturales, cet ensemble se rapproche étroitement des plus grandes exploitations viticoles connues en Gaule Narbonnaise : tous ses éléments

constitutifs, bases de pressoir, batterie de cuves accolées ou fouloirs reliés à des tuyaux en plomb, se prêtent à des comparaisons directes avec les sites fouillés au cours des trente dernières années dans les régions de Provence-Côte d'Azur et du Languedoc-Roussillon, qui ont fait l'objet de plusieurs synthèses récentes (Brun, Laubenheimer dir., 2001 ; Brun, 2005). De par ses dimensions et l'ampleur des installations viticoles qu'elle abrite, la *villa* de Goiffieux appartient à la catégorie des grands domaines fouillés sur les territoires coloniaux de Nîmes, d'Arles, d'Orange, de Narbonne ou de Béziers, qui partagent tous un même type de plan à cour centrée, d'une emprise supérieure à 1 ha. Le dédoublement des installations de pressurage et la démultiplication des cuves de recueil des produits de pressurage en constituent la principale caractéristique.

La *villa* de Saint-Martin à Taradeau (Var) offre le parallèle le plus proche, tant au niveau du plan que de son évolution architecturale. Fondée dans la seconde moitié du I^{er} s. av. J.-C. par des colons originaires d'Italie, elle se présente au I^{er} s. apr. J.-C. comme une vaste *villa* résidentielle à cour centrée et jardin à péristyle orné d'un bassin. Dans le courant du II^e s., la *pars urbana* est désaffectée et transformée en installation viticole. Son angle nord-ouest accueille des fouloirs, des pressoirs et des cuves à vin installés sur les anciennes pièces d'habitation, le bassin d'agrément est converti en moulin hydraulique. La localisation et la configuration des *torcularia* et *calcatoria*, disposés perpendiculairement à quatre petites cuves de recueil du moût, ainsi que la position des chais dans l'angle nord-est, correspondent exactement au dispositif attesté à Saint-Laurent-d'Agny, jusqu'à la présence d'un foyer interprété comme un *defrutarium*. La reconversion du domaine est imputée à un changement de propriétaire (Brun, Laubenheimer dir., 2001 ; Brun, 2005).

Dans l'arrière-pays des colonies de Narbonne et Béziers, la *villa* de Vareilles à Paulhan constitue une autre référence incontournable. Ce grand établissement rural, occupé entre la première moitié du I^{er} s. et le courant du III^e s. apr. J.-C., couvre une superficie supérieure à 1,2 ha. Sa vaste cour à péristyle de 1 200 m² est bordée de bâtiments entièrement dédiés à la production viticole et à d'autres activités artisanales (métallurgie). Les chais occupent pratiquement tout l'espace disponible, des ailes du bâtiment à ses extérieurs, du portique à une partie de la cour. Leur développement semble se faire au détriment de la *pars urbana*, réduite à quelques pièces regroupées autour d'une petite installation thermale édifée au sud de la *villa* (Brun, Laubenheimer dir., 2001).

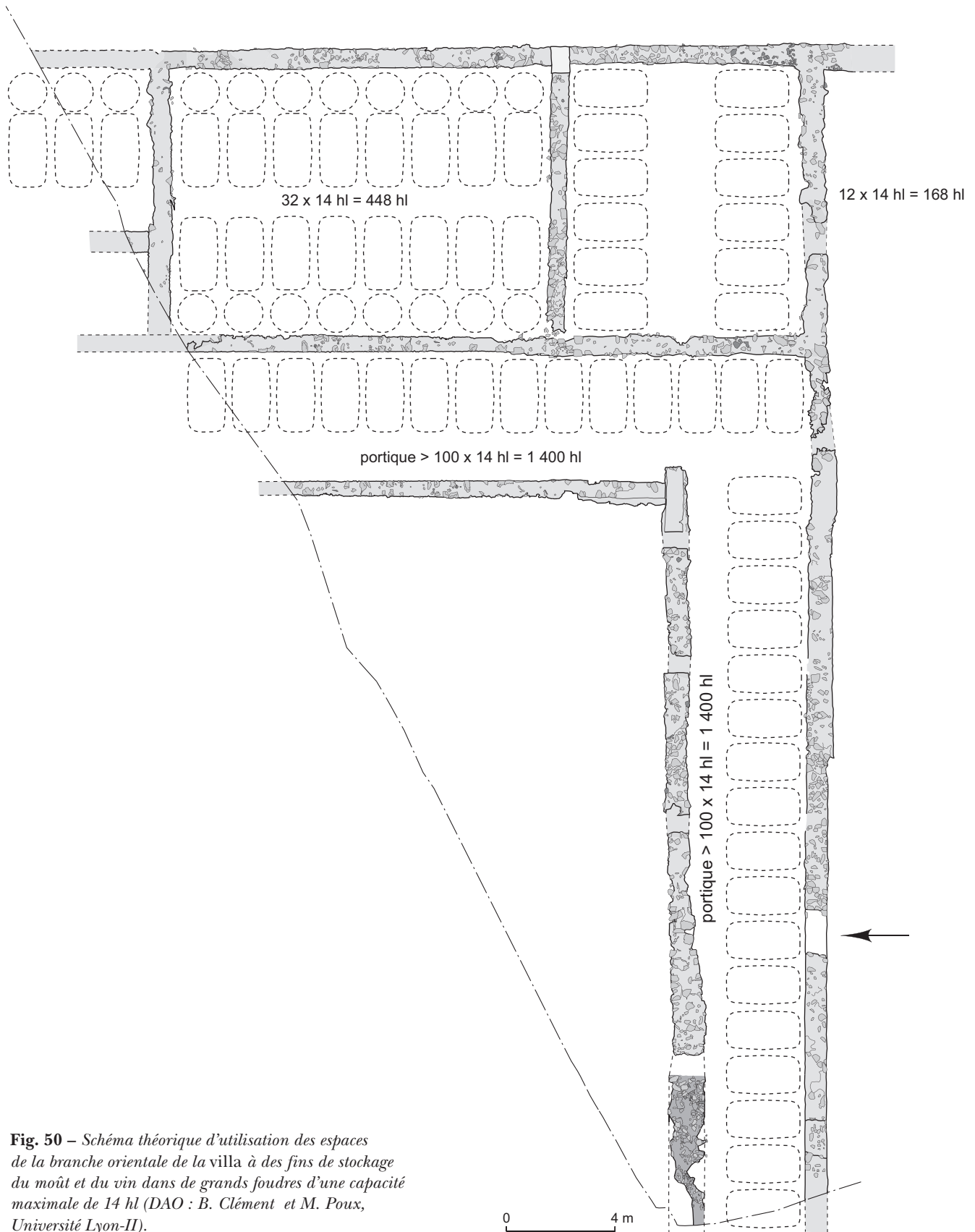


Fig. 50 – Schéma théorique d'utilisation des espaces de la branche orientale de la villa à des fins de stockage du moût et du vin dans de grands foudres d'une capacité maximale de 14 hl (DAO : B. Clément et M. Poux, Université Lyon-II).

La même évolution caractérise d'autres exploitations viticoles de Narbonnaise, qui présentent un plan et des dimensions comparables : citons, entre autres, la *villa* de Saint-André-de-Codols à Nîmes (Pellecuer dir., 1996), la *villa* de Loupian ou encore, dans un contexte régional plus proche, la *villa* du Molard à Donzère dans le Tricastin. Implantée au milieu du I^{er} s. apr. J.-C., cette dernière succède à une première occupation mal connue d'époque augustéenne et se situe, comme le site de Goiffieux, à proximité d'un point de rupture de charge sur le Rhône. Reconnu sur plus de 1 ha, son plan parfaitement symétrique comprend deux blocs de fouloirs-pressoirs associés à des batteries de cuiviers, encadrant un grand chai destiné à la vinification. Ce complexe dédié à une production massive semble dénué de tout caractère résidentiel. L'hypothèse d'une exploitation limitée à sa *pars rustica* ou *fructuaria* est privilégiée par les fouilleurs (Odiot, in Pellecuer dir., 1996 ; Brun, Laubenheimer dir., 2001).

L'évolution de ces grandes exploitations entre la fin du I^{er} s. et le III^e s. apr. J.-C. offre matière à réflexion. Elles sont presque exclusivement dédiées à la production viticole et la *pars urbana* y semble réduite à l'essentiel, c'est-à-dire à quelques pièces permettant l'hébergement ponctuel du propriétaire ou de l'intendant du domaine (*vilicus*) lors de leurs visites d'inspection. La spécialisation des domaines est d'autant plus visible qu'ils succèdent parfois à une vaste *villa* résidentielle comme à Saint-Martin ou à Saint-André-de-Codols, où les aménagements de la *cella vinaria* prennent la place d'anciennes salles d'agrément. Dans la *villa* de Goiffieux, l'abandon des dispositifs monumentaux et ornementaux développés durant le second état de la *villa* semble procéder de la même évolution. Elle est particulièrement perceptible dans la grande salle de réception D13 située dans l'angle nord-ouest de la *villa* palatiale de l'état 3, ornée d'enduits peints et d'un sol en *opus signinum* à semis de tesselles, qui fait place dès l'état suivant (4a) à une série de petites pièces artisanales pourvues de sols et de cloisons en terre crue. Il en va de même pour les thermes situés dans l'aile nord, dotés au I^{er} s. d'hypocaustes et de décors luxueux (mosaïques, décors peints) auxquels succèdent, au II^e s., de vastes entrepôts.

Cette rupture pose l'hypothèse d'une reconversion du domaine et/ou d'un changement de son propriétaire, consécutifs à l'incendie qui a détruit la *villa* à la fin de l'époque julio-claudienne. La brutalité de l'événement, qui met un terme à l'expansion de ses aménagements résidentiels, a pu provoquer la disparition de ses occupants, suivi d'un rachat du terrain à moindre coût. La mise en évidence, par les pros-

pections électriques, d'un vaste bâtiment à abside localisé dans l'angle sud-est de la *villa* doit néanmoins inciter à la prudence. Un épais niveau de remblais de démolition sondé à proximité a livré des éléments d'hypocauste, de plaquages de bassin, d'enduits et de mosaïques datés entre le milieu du II^e s. et le début du III^e s. Il pourrait donc correspondre à un second établissement thermal rattaché au complexe viticole de l'état 4, à l'instar de celui qui jouxte la *villa* de Vareilles. La poursuite des fouilles permettra peut-être d'établir s'il était environné d'un corps résidentiel plus important.

La durée d'exploitation des pressoirs est difficile à établir, du fait de la disparition de leurs sols de fonctionnement. Les rares éléments mobiliers recueillis fournissent un *terminus post quem* situé autour du milieu du III^e s. Les dernières phases d'occupation du site à l'époque tardo-antique et médiévale, très arasées et datées entre le III^e s. et le X^e s. apr. J.-C., n'ont livré aucun indice d'une perdurance du domaine viticole. Le seul argument en ce sens réside dans la mention, par les cartulaires médiévaux de Savigny et d'Ainay, de *vineae* rattachées aux toponymes de Saint-Vincent-d'Agny et de Mornant, à la périphérie immédiate du site de Goiffieux. Rappelons également que ce dernier héberge encore, au milieu du X^e s., un établissement rural (*villa Gofiacus*) identifié au chef-lieu de l'*ager Gofiacensis*, dans les limites duquel sont énumérés de nombreux vignobles (fig. 5 et tabl. V). Il est toutefois difficile d'établir, pour chacun d'entre eux, s'il s'agit d'un héritage antique ou d'un vignoble replanté à l'époque médiévale.

UN NOUVEAU REGARD SUR LES AMPHORES LYONNAISES

L'existence d'une production de vin à grande échelle étant désormais établie dans l'arrière-pays de *Lugdunum*, reste à examiner la question des modalités de sa commercialisation au sein de la colonie et de ses réseaux d'échange. La réflexion se heurte, dans la région, au recours à des vaisseaux de bois qui ne se conservent que très rarement et ne permettent pas d'en identifier la présence sur les sites d'importation et de consommation. Cet argument *a silentio*, qu'appuie l'essor précoce de la tonnellerie dans la moyenne vallée du Rhône, ne résout que partiellement le problème.

Il est notoire, en effet, que des amphores ont été parallèlement produites dans la colonie et son arrière-pays. Ces productions dites « lyonnaises » ont fait l'objet d'études approfondies, menées à Lyon comme sur les sites consommateurs. Leur diffusion dans les provinces d'Occident est bien établie, tant par les comparaisons typologiques que par

Tabl. V – Vignobles d'époque médiévale mentionnés par les chartes des cartulaires de Savigny et d'Ainay, compris dans les limites de l'ager Gofiacensis au sud du Plateau lyonnais (cf. fig. 5).

Nom de lieu	Cartulaire/charte	Date	Mention de vignes (<i>vinea</i>)	Lieu-dit actuel	Commune
Vuaura villa	Savigny/844	c. 1100	« <i>una vinea</i> »	la Vaure	Chassagny
Classo villa	Savigny/343	960	« <i>medietatem vineae</i> »	Glas ?	Chaussan
Classo villa	Savigny/361	c. 1000	« <i>dono de vinea</i> »	Glas ?	Chaussan
Baledoni villa	Savigny/353	05/1014	« <i>una peciolam de vinea</i> »	Badan ?	Grigny
Curciacus villa	Savigny/547	c. 1000	« <i>vineam unam...</i> »	Sourzy	Montagny
Curciacus villa	Savigny/553	c. 1000	« <i>vineam quam de Seguino conquisivi</i> »	Sourzy	Montagny
Colovracia villa	Savigny/418	c. 1000	« <i>vineas duas...</i> »	Colora	Mornant
Colovratis villa	Savigny/348	1002	« <i>dono vineam unam quam ego aedificavi</i> »	Colora	Mornant
Costa villa	Savigny/366	c. 1000	« <i>unam operatam de vinea</i> »	la Côte	Mornant
Fera	Savigny/349	1003	« <i>hoc est mansum unum cum vicariis, vineis, campis...</i> »	Fire ou Sainte-Agathe	Mornant
Lodiscus villa	Savigny/337	c. 980	« <i>vircaria et vinea</i> »	le Lod/Laoux	Mornant
Lodiscus villa	Savigny/366	c. 1000	« <i>unam vineam quam plantavit</i> »	le Lod/Laoux	Mornant
Lodiscus villa	Savigny/553	c. 1000	« <i>curtilum unum cum orto et vinea et vircaria...</i> »	le Lod/Laoux	Mornant
Maiernatis villa	Savigny/359	c. 1000	« <i>tres cameras de vinea</i> »	Germagny	Mornant
Mons Calvus villa	Savigny/336	c. 980	« <i>vineis</i> »	Montclare	Mornant
Mornant villa	Savigny/128	974	« <i>vinea Amalfredi</i> », « <i>quatuor sextarios vini in vestituram</i> »	Mornant	Mornant
Mornantensi villa	Savigny/338	c. 980	« <i>hoc est vineam unam... ; tali ratione ut tamdiu vineam ipsam teneatis, ... et post decessum meum ipsa vinea ad vos...</i> »		Mornant
Mornantis	Savigny/358	26/10/1033	« <i>quatuor fossoradas de vinea</i> »		Mornant
Scelatis villa	Savigny/356	c. 1000	« <i>vineam unam</i> »	Sévas	Mornant
Jussiacus villa	Savigny/418	c. 1000	« <i>cum vircaria et vinea...</i> »	Jalossieux ou Jaquy	Orliénas ou Soucieu-en-Jarrest
Bidinus villa	Savigny/548	c. 1000	« <i>de vinea tres algias...</i> »	Bine	Saint-Sorlin
Bidinus villa	Savigny/552	c. 1000	« <i>duas algias devinea, et accipimus a vobis solidos quinque</i> »	Bine	Saint-Sorlin
Biines villa	Savigny/799	c. 1070	« <i>duodecim fossoratas de vinea</i> »	Bine	Saint-Sorlin
Sociaco villa	Savigny/352	25/02/1007	« <i>curtilum unum cum orto et vircaria, et vineis,...</i> »		Soucieux
Soziaco villa	Savigny/551	c. 1000	« <i>curtilum unum cum vicariis, vineis,...</i> »	Soucieux	Soucieux
Capons villa	Savigny/799	c. 1070	« <i>tres fossoratas de vinea</i> »	Chapon	Saint-Didier-sous-Riverie
Caranciacus	Ainay/160	990 ?		Charentelas	Saint-Jean-de-Toussas
Copaleco villa de	Savigny/355	03/1017	« <i>vineam unam</i> »	Combe-d'Allier	Saint-Jean-de-Toussas
Tous villa	Ainay/160	990 ?	« <i>tres vineis</i> »	Saint-Jean-de-Toussas	Saint-Jean-de-Toussas
Dagnino villa	Savigny/340	c. 980	« <i>una aliga de vinea</i> »	Saint-Vincent-d'Agny	Saint-Laurent-d'Agny
Musciliaco villa	Savigny/798	c. 1070	« <i>septem fossoratas de vinea,...</i> »	Missillieu	Saint-Maurice-sur-Dargoire
Cinciliacus villa	Savigny/366	c. 1000	« <i>unam alicam de vinea</i> »	la Quintillière	Saint-Maurice-sur-Dargoire
Santiliaco villa	Savigny/518	c. 1000	« <i>curtilos duoscum vineis...</i> »	la Quintillière	Saint-Maurice-sur-Dargoire

les analyses de pâtes (Desbat, Dangréaux, 1997). L'origine locale de ces amphores, caractérisées par une pâte beige calcaire et un dégraissant sableux, a été déterminée suite à l'étude des dépotoirs de la rue de La Favorite. À ce jour, les ateliers de production n'ont pas été localisés avec précision. À l'instar d'autres céramiques lyonnaises, ces amphores ont vraisemblablement été produites sur les rives de la Saône, à la hauteur de la Presqu'île ou de la plaine de Vaise. En marge du quartier des *canabae* sont en effet recensées plusieurs accumulations d'amphores lyonnaises interprétées comme des dépotoirs d'ateliers.

Cette production connaît une succession de types fabriqués entre l'époque augustéenne et le II^e s. (fig. 51). À la différence des ateliers de Gaule Narbonnaise, qui ont

très tôt développé des modèles originaux dérivés de formes de vases indigènes à fond plat, les productions lyonnaises se caractérisent par l'imitation de formes d'amphores connues en Italie ou dans d'autres provinces : amphores Dressel 1 (type 1), Dressel 2-4 (type 2), Dressel 9 *similis* (type 3), Dressel 28 *similis* (type 5) ou encore Haltern 70 *similis* (type 7), qui font référence à des origines et à des contenus différents. Leur production simultanée au début du I^{er} s. apr. J.-C. est attestée par un dépotoir fouillé sur le site dit de l'îlot 24, qui mêle Dressel 1, Dressel 2-4 et Dressel 9 *similis* (Becker *et al.*, 1986).

La fonction des amphores lyonnaises a suscité de nombreuses discussions. La fidélité avec laquelle elles reproduisent les formes d'amphores originales laisse à penser

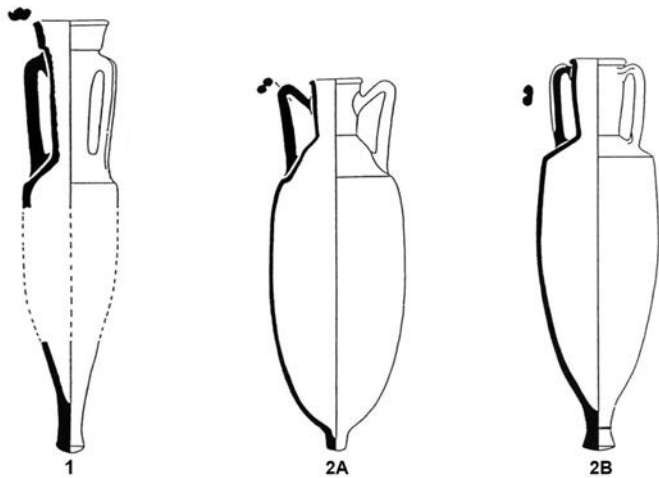


Fig. 51 – Amphores vinaires de fabrication lyonnaise : type 1, imitation d'amphores italiennes tardo-républicaines Dressel 1 ; type 2A, imitation d'amphores orientales Dressel 2-4 ; type 2B, imitations d'amphores italiennes Dressel 2-4. Échelle : 1/10 (d'après Desbat, Dangréaux, 1997).

qu'elles caractérisent le même type de contenu (vin pour les types 1 et 2, sauces de poisson pour le type 3...). Le fait qu'elles soient estampillées au nom de producteurs et/ou de redistributeurs locaux exclut, par ailleurs, l'hypothèse de contrefaçons destinées à abuser les consommateurs. Le recours à une telle diversité de formes, spécifique aux ateliers de Lyon et de Marseille, visait plutôt à valoriser leur contenu, en référence aux prestigieux crus du Falerne (Dressel 1, Dressel 2-4 italiennes) ou de Cos (Dressel 2-4 orientales), ainsi qu'à certaines recettes particulièrement prisées de sauces de poisson ibériques (Dressel 9 *similis*).

À la suite des travaux de A. Desbat (1991), de B. Dangréaux (1992) et de S. Martin-Kilcher (1990), il est communément admis que ces amphores ont servi au reconditionnement de produits importés en vrac. Concernant les formes imitées des amphores à poisson de type Dressel 9 ou 10, cette hypothèse peut s'appuyer sur plusieurs *tituli picti* mentionnant du *garum Flos*, de la *muria Hispana* ou encore, du *garum Hispanum*. L'éventualité d'une production locale étant plutôt faible, il est probable qu'ils désignent un produit importé plutôt qu'une recette exotique. Ces réflexions ont nourri de nettes avancées dans la connaissance des réseaux d'échange dans les provinces occidentales de l'Empire. Elles ont mis au jour un réseau de redistribution complexe associant la diffusion en amphores à partir des sites de production, leur transvasement et leur distribution dans des vaisseaux de bois conçus pour la commercialisation à grande échelle.

La situation est plus ambiguë en ce qui concerne les types imités de conteneurs vinaires, pour lesquels on ne dispose d'aucune inscription peinte. L'hypothèse d'une exportation de crus produits sur place apparaît, d'emblée, plus plausible que pour les sauces de poisson. Envisagée dans un premier temps, elle a été progressivement écartée, faute d'indices archéologiques probants, au profit de celle d'un reconditionnement de crus importés, généralisée par défaut à l'ensemble des productions lyonnaises.

Ce postulat demeurerait tributaire d'un état de la recherche, que A. Desbat et B. Dangréaux résumaient en ces termes : « Aucun élément n'est venu étayer l'hypothèse d'une exportation de vin local au moyen des amphores de fabrication lyonnaise. On peut même voir dans le fait que les amphores lyonnaises soient liées à la seule première génération, la preuve que cette production est sans rapport avec le vin allobroge qui, lui, continue d'exister. » (Desbat, Dangréaux, 1997). Par prudence, les auteurs n'excluent pas la possibilité d'un conditionnement de vins locaux, à condition de faire démarrer leur production à une date « très précoce, puisque les amphores locales apparaissent dès la fin du I^{er} s. av. J.-C. » (Desbat, 1991, p. 322), et de disposer un jour « d'autres indices plus probants comme la découverte de pressoirs » (Desbat, Dangréaux, 1997, p. 93).

Les découvertes de Saint-Laurent-d'Agny viennent conforter ce pressentiment, puisqu'elles attestent non seulement l'existence d'une production locale, mais aussi son ancienneté. Sans remettre en cause le rôle majeur joué par Lyon et ses ateliers d'amphores dans la redistribution de produits importés en vrac à destination du *limes*, elles justifient un réexamen des hypothèses échafaudées sur cet argument *a silentio*.

La question se pose plus particulièrement pour les amphores produites à l'époque julio-claudienne, qui voit la mise en place simultanée des structures coloniales et des premières exploitations vinicoles dans la vallée du Rhône, d'une part, des réseaux de commercialisation et des infrastructures *ad hoc* implantées sur les voies navigables, d'autre part. Dans ce contexte, l'écoulement de la production locale doit être envisagée en amont de toute autre hypothèse (commerce de redistribution, annone, approvisionnement des camps du *limes*). Il est probable qu'à l'instar des premières amphores « gauloises » de type Dressel 1 ou Dressel 2-4 produites dans les ateliers de Narbonnaise ou de la basse vallée du Rhône, les amphores lyonnaises ont d'abord servi au transport du vin produit dans l'arrière-pays colonial, avant d'être affectées au reconditionnement de denrées importées.

À l'appui de cette hypothèse, on peut relever que les premières productions céramiques attestées dans les ateliers de la Muette ou de la Butte, datées du dernier quart du I^{er} s. av. J.-C., sont contemporaines du vignoble augustéen implanté en marge de la *villa* de Goiffieux (Desbat, Dangréaux, 1997) ; que le pic de production des amphores vinaïres correspond, à Lyon, à la période de fonctionnement de l'installation de pressurage d'époque julio-claudienne mis au jour dans la même *villa*. Les liens étroits qui unissent toute colonie à son territoire et la part centrale dévolue à l'économie vinicole dans ces réseaux d'échange, bien mis en évidence par les recherches menées autour de Béziers (Mauné, 2003) ou de Nîmes (Monteil *et al.*, 1999), invitent à y voir davantage qu'une simple coïncidence.

Les fouilles menées aux abords de la *villa* de Goiffieux, qui ont exploré une large part de sa *pars rustica* et *fructuaria*, n'ont certes pas livré le moindre indice d'une production d'amphores (fours, ratés de cuisson). Les amphores lyonnaises y sont, d'ailleurs, peu représentées au sein d'un faciès de consommation alimenté par d'autres produits exotiques en circulation sur les marchés lyonnais au I^{er} s. (vin italique, oriental et gaulois, huile et sauces de Bétique)⁴³. Hormis la possibilité d'un transport du vin en tonneaux, il faut en déduire qu'elles étaient fabriquées sur d'autres sites, probablement à Lyon même, si l'on se fie aux indices recueillis le long des berges de la Saône. La découverte d'entrepôts à *dolia* situés à hauteur du quai des Étroits, du site de la Butte ou de la place Bellecour (Audin, 1968) renforce cette hypothèse plus qu'elle ne l'exclut. Le stockage intermédiaire en *dolia* et les manipulations qu'ils impliquent sont superflus dans le cadre d'un transvasement et ne pouvaient que nuire à la conservation des vins. Ils s'accordent bien mieux avec l'hypothèse de liquides produits sur place, en attente de conditionnement. L'existence, à Lyon, de fours à poix dédiés à l'étanchéification de conteneurs en céramique ou en bois, peut être examinée sous le même angle.

L'hypothèse d'une mise en amphores à *Lugdunum* du vin produit sur son territoire est conforme aux schémas reconnus en Italie et dans d'autres provinces. Aux époques tardo-républicaine et julio-claudienne, le système « d'ateliers territoriaux » postulé pour les productions de l'*ager Cosamus* constitue la meilleure référence. Localisés à proximité des points d'em-

43. Bien qu'elle repose sur une cinquantaine d'individus et n'ait, par conséquent, aucune valeur statistique, cette observation tendrait plutôt à conforter la vocation locale des premières amphores lyonnaises, présentes à la même époque à Roanne ou à Vienne : le fait que la *villa* soit restée à l'écart de leurs réseaux de diffusion peut aisément s'expliquer par le fait qu'elles contenaient... du vin produit sur place ou dans d'autres exploitations de la région !

barquement, et non pas au centre des territoires agricoles, ils étaient destinés à la centralisation et à la commercialisation des productions issues d'un semis de domaines disséminés dans l'arrière-pays colonial (Olmer, 2003, p. 189-192).

Le fait que les premières amphores produites localement par les colonies de la vallée du Rhône imitent des modèles grecs ou italiens s'intègre bien dans ce schéma. Leur fabrication relève d'un savoir-faire importé par des colons d'origine méditerranéenne, à l'instar de cépages, de techniques viticoles et vinicoles inédites en Gaule. Certaines formes ont pu revêtir une valeur identitaire, dans un souci d'affirmation du statut colonial : portion de Rome déduite en terre étrangère, la *colonia Lugdunum* était parfaitement habilitée à exporter ses produits dans des amphores imitées des Dressel 1 ou Dressel 2-4 italiens. Leur silhouette emblématique, bien distincte de celle des autres productions gauloises originaires de Narbonnaise, ne pouvait que favoriser l'exportation de vins produits, comme à Goiffieux, dans la plus pure tradition italienne.

Comme l'ont bien montré les études antérieures, la disparition de ces conteneurs vinaïres dans la seconde moitié du I^{er} s. est imputable à la montée en puissance de l'industrie tonnelière dans les réseaux d'échange à destination du *limes* et des autres provinces occidentales. La perdurance, au II^e s., des imitations lyonnaises d'amphores à salaisons et sauces de poisson ibériques est particulièrement significative et souligne, rétrospectivement, l'existence de deux réseaux bien dissociés : l'un, dédié à l'écoulement du vin local, l'autre, à la redistribution de produits méditerranéens importés, moins concernés par cette évolution technologique.

DES EXPLOITATIONS À (RE)DÉCOUVRIR

Les recherches menées au cours des dernières années dans le périmètre de la colonie de Lyon attestent la coexistence, dès la fin du I^{er} s. av. J.-C. ou le tout début du I^{er} s. apr. J.-C., de vignobles de type italique, d'installations de pressurage en bois et d'une production locale d'amphores vinaïres. Elles mettent en évidence un réseau local de production et, probablement, de commercialisation du vin qui remonte au début de la période augustéenne et perdure au moins jusqu'au III^e s. Les nombreuses découvertes d'amphores et d'ateliers effectuées sur les berges de la Saône à Lyon, qui contrastent avec l'absence de vestiges comparables en milieu rural, tendent à démontrer l'existence « d'ateliers territoriaux » situés à proximité des sites d'embarquement et dédiés au conditionnement des vins produits dans l'arrière-pays colonial.

De ce commerce, dont l'étude des amphores ne saurait à elle seule rendre compte, l'archéologie, les textes (Sidoine Apollinaire) et l'épigraphie (inscription de Rufius Catullus ou d'un *vinarius* trévière installé à Lyon : *CIL*, XIII, 2033) apportent quelques témoignages qui s'enrichiront peut-être un jour d'autres attestations plus explicites. La découverte de nouveaux *tituli picti* sur amphores lyonnaises, de *signacula* ou de marques sur tonneaux, en particulier, permettrait d'identifier nommément certains produits ou producteurs locaux.

L'ampleur des installations vinicoles reconstruites aux II^e s. et III^e s. dans la *villa* de Goiffieux démontre que l'abandon des amphores au profit du tonneau ne reflète pas un déclin, mais au contraire une massification de la production. Leur rendement annuel, estimé à plusieurs milliers d'hectolitres, donne la mesure d'un volume d'exportation qui ne se limitait assurément pas à un seul domaine. D'autres grandes *villae* de l'arrière-pays lyonnais sont susceptibles d'avoir alimenté ce commerce : la *pars rustica* de la *villa* de la Dent à Meyzieux, où une cuve a été aménagée dans un sol en terre battue qui comportait peut-être des négatifs de structures en creux non identifiés à l'époque, les bassins d'Irigny et de Saint-Bonnet-de-Mure, les pépins et pollens de raisin identifiés sur les sites de Vaise ou, encore, les fosses de plantation mises en évidence au Bancillon à Anse, constituent autant d'indices isolés, prêtant à comparaison avec les vestiges mis au jour à Saint-Laurent-d'Agny.

Ils laissent présager d'autres découvertes, qui ne tarderont pas à se concrétiser dans d'autres établissements ruraux de l'arrière-pays lyonnais ou viennois ayant bénéficié de conditions de fouille similaires. Les grandes ou moyennes *villae* du Vernai à Saint-Romain-de-Jalionas (Isère), de Saint-Fréjus à Marennes (Rhône), de Sérézindu-Rhône (Rhône), font figure, à cet égard, de candidats particulièrement plausibles. De nouveaux indices de plantation et/ou de pressoirs, encore inédits, mis au jour par l'archéologie préventive sur le tracé de l'autoroute A89 au niveau de Lentilly ou de Fleurieux-sur-l'Arbresle devraient prochainement prolonger ce dossier. L'hypothèse d'une production en milieu périurbain ou urbain, située à proximité immédiate des ports d'embarquement, peut également être envisagée, selon un modèle bien établi par les fouilles de Pompéi (Jashemski, 1973). Des installations analogues à celle de la *villa* des Mystères ont pu se développer au sein des grandes *villae* suburbaines du Plateau lyonnais ou de la plaine de Vaise, dans un environnement largement dédié aux cultures agricoles et fruitières. Leurs vestiges se dissimulent peut-être parmi le semis d'installations artisanales fouillées dans ce secteur.

*
* *

Même s'ils sont encore isolés, les vestiges de vignoble et d'installations vinicoles mis au jour sur le site de Goiffieux laissent d'ores et déjà entrevoir certains caractères propres au territoire lyonnais, qu'il appartiendra aux recherches à venir de préciser sur une base statistique plus étendue. Le recours à des techniques italiques d'élevage de la vigne sur pergola ou, encore, la préférence accordée au bois, pour la production du vin comme pour son transport, constituent autant de singularités. Attestés dès le changement d'ère, sinon à l'époque de la fondation coloniale dans les années 30-40 av. J.-C., ils traduisent plus qu'une simple adaptation aux conditions climatiques et aux ressources locales. Ils illustrent le rôle moteur dévolu, dans ce domaine comme dans d'autres, à la *colonia Lugdunum* dans la politique d'occupation et d'exploitation des territoires conquis durant la Guerre des Gaules.

L'origine italique et le statut militaire des populations établies sur la *pertica* de Lyon ont certainement joué un rôle dans ce processus. En témoignent le dispositif original de palissage en hautains mis en œuvre pour l'élevage des premières vignes découvertes à Goiffieux ou, encore, le recours probable à un type relativement rare de pressoir « pompéien » à montant unique. Il semble également que l'adoption du tonneau et son emploi pour la vinification et la commercialisation des vins locaux y soient plus précoces que dans d'autres provinces, comme l'Aquitaine ou la Gaule Belgique. Cette solution se généralisera par la suite à une large partie de la Lyonnaise, où la production d'amphores n'atteindra toutefois jamais l'importance de celle issue des officines de Narbonnaise et dont les formes de pressoirs attestées à ce jour se distinguent par de nombreux points de leurs équivalents méridionaux.

Le site protohistorique de Lyon se distingue, dès le II^e s. av. J.-C., comme la première tête de pont dans les circuits de diffusion du vin italique en Gaule tempérée. Le territoire qui l'environne se mue, à l'époque julio-claudienne, en véritable « laboratoire » d'innovations techniques et économiques, dont profiteront l'ensemble des provinces occidentales au II^e s. Terre d'expérimentation de nouveaux savoir-faire, il s'est rapidement doté des exploitations et des infrastructures nécessaires pour limiter sa dépendance aux importations du sud, approvisionner les marchés locaux et le commerce à destination des garnisons du *limes*, où les amphores lyonnaises ne manquent pas à l'appel.